



2B voie d'accès au Port  
BP 97121  
29671 Morlaix cedex  
T 02 98 15 31 31 • F 02 98 15 31 32

# Conseil de Communauté

**Compte rendu de la séance du lundi 16 décembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le seize décembre à dix-sept heures trente, le Conseil de Communauté s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Morlaix, sous la présidence de Monsieur Thierry Piriou.

**Date de la convocation : 9 décembre 2019**

Thierry Piriou ouvre la séance de Conseil de Communauté à 17h30.

Thierry Piriou poursuit par l'appel des conseillers communautaires. Il donne ensuite la parole aux différents intervenants et rapporteurs pour l'examen des questions à l'ordre du jour.

**Secrétaire de séance : Thierry Desmarres**

---

**Délibération D19-215**

**Objet : Information relative aux décisions prises par délégation (Article L 5211-10 du CGCT)**

**Rapporteur : Thierry Piriou**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 39**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 46**

**Étaient présents :** **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Landmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéololé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouedec, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

**Avaient donné pouvoir :** **Garlan** : Joseph Irrien à Guy Penneec **Morlaix** : Georges Aurégan à Marie Simon-Gallouedec, Alain Tigréat à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon à Françoise Fer **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

**Étaient absents excusés :** **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Joëlle Huon

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil de Communauté est informé des décisions prises par le Président et le Bureau, en application de la délibération D18-096 du 2 juillet 2018 de délégation du Conseil de Communauté.

**Attributions exercées par le Président**

A19-261	Attribution d'une subvention pour une opération de logement social : 9 logements rue Jean Jaurès à Plougasnou, réalisée par Finistère Habitat.
A19-262	Attribution d'une subvention pour une opération de logement social : 12 logements située dans la ZAC de Saint-Fiacre à Plourin-lès-Morlaix et réalisée par la SA Le Logis Breton
A19-279 à 288	Arrêtés de dégrèvement pour fuite – Eau et Assainissement
A19-289	Attribution d'une subvention pour une opération de logement social : 9 logements rue Jean Jaurès à Plougasnou. par Finistère Habitat
A19-290	Attribution d'une subvention pour une opération de logement social : 2 logements lotissement Roziqou à Saint-Jean-du-Doigt
A19-291	Attribution d'une subvention pour une opération de logement social : 15 logements lieu-dit Ty Nevez Ar Rest à Taulé
A19-292	Attribution d'une subvention pour une opération de logement social : 5 logements ZAC de Penn Ar Park, à Saint-Thégonnec Loc-Éguiner
A19-293	Attribution d'une subvention pour une opération de logement social : 2 logements lotissement Gorre Loc à Saint-Thégonnec Loc-Éguiner,
A19-294	Attribution d'une subvention pour une opération de logement social : construction de la résidence sociale Maden comprenant 22 logements, rue de Pors An Doas à Plouigneau, par la SA Les Foyers
A19-302	Attributions de subventions à des propriétaires occupants, au titre des aides à l'amélioration de l'habitat
A19-328 et 329	Attributions de subventions pour la réalisation de travaux de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif
A19-330	Accord-cadre de réalisation de prestations de coaching individualisé des commerçants et artisans dans le cadre de la politique locale du commerce

A19-333, 334, 336, 338, 345	Attributions de subventions au titre des aides à l'amélioration de l'habitat
A19-347	Marché de réalisation de l'aménagement de la déchetterie - Commune de Plougonven
<b>Attributions exercées par le Bureau communautaire</b>	
<b>Séance du 14 octobre 2019</b>	
B19-093	Marché de traitement des bois de déchèteries
B19-094	Marché de construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur
B19-095	Avenant au marché de travaux de réalisation de l'Espace des sciences de Morlaix à la Manufacture
B19-096	ZAE de Keriven (Saint-Martin-des-Champs) - Échange d'emprises avec Sevel Services - Les Genêts d'Or
B19-097	ZAE La Justice (Pleyber-Christ) - Cession d'emprise à Hypo Clean
B19-098 à 100	Aides aux jeunes agriculteurs installés
B19-101 à 108	Attributions de subventions dans le cadre du dispositif Fonds d'indemnisation Solidarité inondations entreprises (Allure, Féline, Caroll, Le Coz Peinture, Brasserie de l'Europe, Les P'tites Canailles et SARL SDPR à Morlaix, et Europ'Cuisine à Saint-Martin-des-Champs)
B19-109	Bilan du dispositif Fonds d'indemnisation Solidarité inondations entreprises
B19-110 à 112	Attributions de subventions dans le cadre du dispositif Pass Commerce Artisanat @coiffure à Pleyber-Christ, La table de Ty Pot à Carantec et boulangerie-pâtisserie Autret à Saint-Thégonnec Loc-Éguiner
B19-113	Aide à l'immobilier d'entreprise - Loisirs Nouveaux (Saint-Martin-des-Champs)
B19-114	Soutien au Comité de Jumelage Coopération décentralisée Pays de Morlaix – Réo
B19-115	Attribution d'une subvention à l'association Luska- Service préventif itinérant
B19-116	Bilan des transports piscines 2017-2018
<b>Séance du 4 novembre 2019</b>	
B19-117	Réalisation d'un emprunt de 2 500 000 € au budget principal

### **Le Conseil de Communauté a pris acte de cette information.**

*Ismaël Dupont remarque que l'ordre du jour du Conseil de Communauté a été présenté sur le site de Morlaix Communauté, par contre la date du prochain Conseil de Communauté qui apparaît sur le site n'est pas la bonne (février 2019). Il y a donc une mise à jour du site à faire. Ismaël Dupont fait également part d'une demande citoyenne : que les rapports de DSP 2018 (Espace Aquatique, Transports, Auberge de jeunesse...) soient également accessibles au public sur le site de Morlaix Communauté.*

*Ce sera fait, assure M. Piriou.*

### **Délibération D19-216**

**Objet : Débat d'orientation budgétaire 2020**

**Projet de territoire Trajectoire 2025 - Axe 1 : Morlaix Communauté, un territoire attractif - Axe 2 : Agir en réseau pour l'économie du XXI<sup>e</sup> siècle**

**Rapporteur : Jean-Michel Parcheminal**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 42**

**Nombre de pouvoirs : 5**

**Nombre de votants : 47**

**Étaient présents :** **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouedec, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

**Avait donné pouvoir :** **Garlan** : Joseph Irrien à Guy Penneec **Morlaix** : Georges Aurégan à Marie Simon-Gallouedec, Alain Tigréat à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll Plouigneau : Pierre-Yves Minec

Conformément aux articles L5211-36 et L2312-1 du CGCT (code général des collectivités territoriales, le Président de Morlaix Communauté doit chaque année, présenter au Conseil de Communauté un « rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la dette ».

Dans les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, ce qui est le cas de la communauté d'agglomération, le rapport doit également comporter « une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ».

Conformément aux mêmes articles du CGCT, le DOB (débat d'orientation budgétaire) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du Conseil de Communauté, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire et local, ainsi que les orientations de Morlaix Communauté pour son projet de budget primitif 2020, sont précisément définies dans le rapport qui a été joint en annexe, lequel constitue le support du débat d'orientation budgétaire de Morlaix Communauté.

*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2312-1 et L5211-36,*

*Vu le rapport sur les orientations budgétaires de Morlaix Communauté annexée au présent rapport,*

*Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 4 décembre 2019*

#### **Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2020,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces concernant ce dossier.**

*Thierry Piriou introduit le débat sur le DOB en rappelant que sa présentation est anticipée par rapport aux années précédentes. C'est la dernière année du mandat 2014-2020, avec des élections municipales en mars 2020. Il est donc prévu d'anticiper à cette date le DOB pour un vote de BP (budget primitif) lors du prochain Conseil de Communauté en février. Cela provoque une situation plus complexe qu'habituellement, où lorsque que l'on propose le DOB et le BP, les élus ont connaissance des différents résultats de l'exercice. Ce n'est pas le cas cette année. La présentation de ce DOB et le travail relatif au BP ont donc été travaillés différemment avec l'ensemble des services. Thierry Piriou remercie les personnels et les élus, notamment Jean-Michel Parcheminal, pour ce bon travail. Le débat autour de ce DOB n'est pas comptable, technique, mais politique. Il s'appuie sur l'ambition des élus et sur le projet de territoire avec l'objectif de maintenir l'orientation posée collectivement en début de ce mandat : garantir une capacité d'investissements au regard du fonctionnement communautaire, fixée en début de mandat à 10 millions d'euros par an, ce qui a été réalisé et au-delà, car on arrivera à environ 70 millions d'euros d'investissements sur cet exercice de dix ans. Morlaix Communauté a bien les capacités financières à porter cela. Compte-tenu de l'ambition portée pour le territoire, les élus doivent se donner les moyens d'aller plus loin ensemble. Le DOB et le BP proposés au vote prennent en compte cette ambition et laissent à l'exécutif prochain des capacités à investir pour l'attractivité et le développement du territoire. Les propositions faites s'appuient sur des critères qui seront développés par Jean-Michel Parcheminal et permettent de voir l'avenir sereinement.*

*Le DOB, poursuit Jean-Michel Parcheminal, même s'il n'est pas décisionnel, est un acte obligatoire préalable à l'examen du budget primitif. Il fixe les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure de la dette, les effectifs. Et pour la première fois, un point sera fait sur la situation de la structure en matière de développement durable. Cette présentation sera faite à trois voix : Jean-Michel Parcheminal présentera le budget principal et les budgets annexes ; Guy Pouliquen, vice-président aux ressources humaines, évoquera les effectifs ; Nathalie Bernard fera un point sur le développement durable. Quelques événements vont jaloner l'année 2020 : les élections municipales les 15 et 22 mars et corrélativement l'installation d'un nouveau Conseil de Communauté en avril 2020. Ceci a engendré la modification du calendrier budgétaire : d'habitude le DOB se passe en février et le vote du budget deux mois plus tard. Cette année, exceptionnellement, le DOB se tient aujourd'hui 16 décembre et le vote du budget se fera le 10 février 2020. Cette accélération de la procédure fait que le projet de budget est élaboré sans connaître les résultats de l'année 2019. Les résultats n'ont donc pas été intégrés dans le document. L'exercice a consisté à évaluer les recettes et les dépenses de l'année. Ainsi l'orthodoxie budgétaire sera scrupuleusement respectée en termes d'annualités, d'équilibre, d'universalité, d'unité. De nouveaux élus occuperont donc cette enceinte en avril 2020. Ils trouveront un instrument financier qui leur permettra de déployer leurs projets et de ne pas être d'emblée contraints par un budget primitif verrouillé. C'est dans cette optique que le*

Président a adressé le 18 septembre une lettre de cadrage aux vice-présidents et aux conseillers délégués dépeniers qui précisait le calendrier, les objectifs : poursuite des investissements, maîtrise de charges de fonctionnement, intégration des conséquences financières des transferts de compétence. Lors des rencontres par service, il a été dit qu'il y aurait vraisemblablement une période de latence entre l'installation du nouveau conseil et l'appropriation des dossiers par les nouveaux élus et qu'il convenait d'inscrire les dépenses produisant leurs effets dans le budget primitif. De même en investissement, de n'engager que les montants réalisés sur l'exercice considéré. Tout ceci s'est globalement bien déroulé. C'est sur ces considérations que va être présentée la partie budgétaire du DOB.

Au niveau international il est très difficile de faire des pronostics. Accord commercial entre la Chine et les États-Unis, élections en Angleterre, revue du taux de croissance par la BCE... : ces évolutions de la semaine dernière ne sont pas en phase avec ce qui est indiqué sur le document. Toujours est-il que cela aura des conséquences sur l'économie internationale et européenne. Quant à l'Angleterre, qui vient de donner une majorité au Premier Ministre, elle restera décidément toujours une île, au propre comme au figuré, qui selon les inflexions politiques de ses dirigeants, se rapproche ou s'éloigne de l'Europe.

En France, la loi de Finances 2020 prévoit une croissance du PIB de 1,3 % confirmée aujourd'hui par le ministre des Finances ; l'inflation se tiendrait à 1 %, le déficit maintenu à -2,2 %, donc en-dessous des 3 % réglementaires ; une baisse des impôts pour les particuliers est prévue et les conditions des emprunts sont toujours favorables.

Les grandes lignes de la loi de programmation pour les finances publiques et de la loi de finances 2020 : l'État et certaines collectivités ont conclu des contrats financiers ; Morlaix Communauté n'est pas concernée, mais le Président a souhaité rester dans cette épure de 1,2 % sur la base du CA 2017, le but étant qu'en maîtrisant ses dépenses, Morlaix Communauté augmente sa capacité d'autofinancement et contribue ainsi à l'attractivité de son territoire.

Concernant la loi de Finances 2020 dans son impact sur le budget communautaire : la DGF reste au niveau de 2019 à 26 milliards d'euros. Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales reste à 1 milliard d'euros. Pour Morlaix Communauté il sera hélas à zéro mais cela sera à nouveau évoqué.

La DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) et la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) restent aux mêmes niveaux que l'année dernière.

Quant aux dotations de solidarité urbaine et rurale, elles augmentent de 90 millions d'euros chacune.

Concernant la fiscalité : la suppression définitive de la TH (taxe d'habitation) sur les résidences principales s'achèvera en 2023. En 2020, 80 % des foyers fiscaux seront exonérés. Jean-Michel Parcheminal rappelle que François Barouin, président de l'AMF (Association des Maires de France) s'est adressé au Président de la République en lui disant « Monsieur le Président, vous supprimez un impôt qui ne vous appartient pas ». Cette nouvelle mesure s'accompagnera de compensations selon le dispositif décrit page 9 du document remis aux élus. Mais on sait que quand une recette est supprimée et compensée par une nouvelle recette, les droites si elles se superposent au départ finissent par s'éloigner l'une de l'autre et en général au profit de l'État. Jean-Michel Parcheminal exprime sa satisfaction pour le maintien de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires et les locaux vacants. Il n'empêche qu'il y a à ce jour beaucoup d'interrogations, ne serait-ce qu'en fonction de l'évolution de la TVA. Quant à la révision des taxes locales, c'est un sujet qui n'est toujours pas dans les tiroirs, car il est brûlant, politiquement parlant.

Outre les contraintes au niveau national, il faut tenir compte de quelques particularités.

La situation financière de Morlaix Communauté est maîtrisée, mais il faut être très vigilant. Les indicateurs relatifs au niveau d'autofinancement, tant en montant qu'en pourcentage, même s'il n'est pas connu, restent appréciables, même si on assiste à une baisse de l'année 2018 à l'année 2019, essentiellement due au fait que des emplois n'étaient pas sur une année complète en 2018.

Concernant l'endettement du budget principal, il faut deux années d'autofinancement pour payer les dettes, donc bien en-deçà de la ligne orange et encore plus de la ligne rouge. Le résultat financier est donc satisfaisant mais à suivre de près.

Il faut aussi tenir compte de l'évolution du périmètre d'intervention : au 1er janvier 2020, Morlaix Communauté intégrera la gestion des eaux pluviales ainsi que le SIVOM de Morlaix-Saint-Martin qui représente un volet financier d'environ 1,5 millions d'euros.

Enfin, Morlaix Communauté poursuit ses investissements. Un investissement de 60 millions d'euros était prévu sur la mandature, on arrive à 70 millions d'euros, soit plus que les 10 millions d'euros annuels préalablement fixés.

Quelques chiffres pour illustrer ces propos génériques.

Globalement les recettes de fonctionnement devraient baisser de 1,35 million d'euros, soit 3,3 %, les deux postes contributeurs étant la diminution de la CVAE (- 295 000 €) et la perte du FPIC (-421 000 €). En 2020 les recettes de fonctionnement seraient de l'ordre de 39,12 millions d'euros contre 40,51 millions d'euros l'an dernier. Morlaix Communauté a dû payer au titre de la contribution au redressement des finances publiques près de 7,6 millions d'euros.

Concernant la DGF, elle comprend la Dotation d'intercommunalité pour un montant de 1,087 million d'euros et la dotation de compensation de 2,031 millions d'euros. Il n'y a pas d'évolution significative.

La population DGF est à la baisse (-112) et quand on fait la différence depuis 2014, cela représente - 1 300 habitants, soit l'équivalent d'une commune rurale des Monts d'Arrée. Il y a là une vigilance à avoir, mais lors de présentation du PLUi-H la semaine dernière au Roudour, Marc Madec a évoqué les quatre piliers du socle que sont l'habitat, l'emploi, les services, le cadre de vie, avec un objectif de 0,4 % et 7 000 habitants supplémentaires d'ici 2040. Il faut tout faire pour garder les jeunes sur le territoire et faire venir de nouveaux habitants. La DGF sera au même niveau que l'année dernière, soit 4,018 millions d'euros.

Concernant le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, en 2019 Morlaix Communauté était 801<sup>e</sup> dans le classement médian et il fallait être au moins 747<sup>e</sup> pour bénéficier du FPIC. À partir de 2020, Morlaix Communauté perdra 421 000 € par rapport à 2019. Sauf cadeau de dernière minute, la collectivité ne sera pas éligible à ce dispositif. Réponse au mois de mai. Concernant la fiscalité sur les taxes ménages et entreprises, les taux sont maintenus, seule la revalorisation de 1,9 % interviendra en 2020. Il y aura sur ce produit fiscal une diminution de 130 000 €. C'est la CVAE qui contribue à cette baisse (95 000 €), baisse conjoncturelle qu'on ne retrouvera pas l'année prochaine.

Concernant les dotations et compensations d'exonération, la DCRTP mise en place en 2012 suite à la suppression de la TP (taxe professionnelle) ne devait assurément pas bouger. Suivant la théorie des droites parallèles qui tendent à s'éloigner, la collectivité a une perte globale de 19 000 euros, soit 1,76 %.

Concernant la TEOM, en 2019 le produit était de 6,649 millions d'euros sachant qu'à terme l'objectif est de mettre en place un budget annexe. Pour le produit 2020, on attend 6,762 millions d'euros soit +113 000 € à taux constant. Pour mémoire, 1 % d'augmentation du taux génère un produit supplémentaire de 66 000 €.

Concernant la taxe GEMAPI, compétence de Morlaix Communauté depuis 2018 : pour assurer les missions 2019 (répertoriées dans le document distribué aux élus), le produit 2019 de 320 812 €, soit 4,46 € par habitant, serait pour 2020 de 4,62 € par habitant, selon les estimations.

Concernant le financement du développement des zones d'activités, le principe du reversement par les communes de 75 % de la croissance annuelle de la taxe foncière sur les propriétés bâties a été acté. Chaque commune disposant d'une ZAE peut voir le montant de sa contribution au budget 2020. Il conviendra cependant d'avoir une délibération concordante des conseils municipaux.

Les charges de fonctionnement : elles doivent être analysées au regard de plusieurs éléments, dont l'élargissement du périmètre d'intervention déjà évoqué, le financement de charges nouvelles du fait que plusieurs équipements deviennent maintenant opérationnels (l'Espace des sciences...). Les charges de fonctionnement s'élèvent à 33,35 millions d'euros contre 33,278 millions d'euros l'an dernier. L'intérêt de la dette passe à 129 000 € contre 80 000 € l'an dernier, les charges exceptionnelles s'élèvent à 1,036 million d'euros en 2020 contre 1,2 million d'euros en 2019, la dotation aux amortissements et dépenses imprévus 75 000 €. Le total des dépenses réelles est de 34,590 millions d'euros présentant une augmentation de 0,7 % et si on ajoute les opérations d'ordre on arrive à un montant de 39,7 millions d'euros pour une augmentation de 0,15 %.

Les charges à caractère général (chapitre 011), malgré l'intégration de nouvelles dépenses liées à la gestion des eaux pluviales, voient une baisse de 4 %.

Il y a une légère augmentation des charges de personnels (chapitre 012) de 3,22 % due au fait que l'année précédente les nouveaux emplois n'avaient pas été pris dans leur totalité.

Concernant la gestion des RH, il y a deux enjeux principaux : consolider et mettre en œuvre les décisions de l'exécutif résultant du projet de territoire et de la loi Notre ; engager une réflexion suite à la loi de transformation de la fonction publique territoriale. Concernant le premier enjeu, il y aura une structuration des services RH, de la commande publique, du service Eau et assainissement et de la communication. Il y aura aussi une mise en place du réseau chaleur. Concernant le deuxième enjeu, des études sont en cours sur le temps de travail, la rémunération, l'action sociale et l'utilisation de nouvelles technologies. Il y aura aussi cette année la mise en place du RIFSEEP et du CIA.

Atténuation de produits : concernant l'attribution de compensation reversée aux communes suite au passage en TP unique, l'estimation 2020 est de l'ordre de 4,244 millions d'euros en dépenses et de 378 000 € en recettes. Au 1er janvier, Morlaix Communauté récupère la compétence Eaux pluviales, dont le coût estimé aujourd'hui est de 401 000 € en fonctionnement et 508 000 € en investissements. Comme au regard de cette charge, il n'y a pas de recettes, c'est l'attribution de compensation qui viendra en quelque sorte payer le montant de cette compétence. La CLETC (commission locale d'évaluation des charges transférées) doit se réunir prochainement pour fixer le montant tant en fonctionnement qu'en investissement.

Concernant la DSC (dotation de solidarité communautaire), le montant de 1,384 million d'euros est maintenu. Elle est répartie chaque année selon un certain nombre de critères eux-mêmes pondérés.

Concernant les charges de gestion courante (chapitre 65) les gros postes sont la participation au SDIS (Service Départemental d'Incendie et Secours) pour un montant de 2,331 millions d'euros (+ 1%) ; la Maison du Tourisme pour un montant de 979 000 € ; les subventions aux budgets annexes même si ceux-ci ont leurs ressources propres : le budget principal contribue à certains dont les transports pour 1,262 million d'euros ; dépenses de fonctionnement pour les associations 2,311 millions d'euros, somme non négligeable.

Les charges exceptionnelles représentent un peu plus de 1 million d'euros dont 955 000 € aux délégataires de services publics que sont l'aéroport, l'espace aquatique et l'auberge de jeunesse. L'amortissement sur les provisions est de l'ordre de 5,12 millions d'euros.

Dépenses d'investissement : 11,041 millions d'euros sont prévus (le tableau page 29 du document donne les investissements prévus par pôle en 2020, et en 2021 voire 2022 sur le document annexe) :

- ✓ pôle Environnement, mobilités, travaux : 3,5 millions d'euros en 2020 ; 7,3 millions d'euros en 2021 ; 12,7 millions d'euros en 2022,
  - ✓ pôle Aménagement : 2,7 millions d'euros en 2020 ; 4,5 millions d'euros en 2021 ; 3,6 millions d'euros en 2022,
  - ✓ pôle Cohésion sociale, Culture, Jeunesse : 1,9 million d'euros en 2020 ; 1,1 million d'euros en 2021,
  - ✓ pôle Économie, Insertion, Tourisme : 1,6 million d'euros EN 2020 ; 2 millions d'euros en 2021,
  - ✓ pôle Direction générale : un peu plus de 1 million d'euros en 2020 ; 0,5 million d'euros en 2021,
- soit un ensemble de 11 millions d'euros sur 2020, 15,4 millions d'euros sur 2021, 17 millions d'euros sur 2022. Pour mémoire, le montant des investissements sur la mandature était d'environ 70 millions d'euros.

Recettes d'investissement : les principaux postes contributeurs sont l'autofinancement pour 5 millions d'euros, le Fonds de compensation de TVA pour 800 000 €, les subventions d'équipement pour 2 millions d'euros, les éventuels emprunts d'équilibre pour 4,4 millions d'euros.

La dette : 93 emprunts ont été souscrits pour un montant de près de 31 millions d'euros auprès de 7 ou 8 organismes financiers. La dette est cotée à plus de 99,58 % comme présentant un risque faible selon le code de bonne conduite de la charte Gissler ; Les organismes financiers considèrent donc que cette dette n'est pas critique.

Après cette présentation des chiffres du budget principal, Jean-Michel Parcheminal remercie Marie-Claire Henry et son équipe pour le travail qui a été fait en matière de récolement, analyse et synthèse des informations. Il y associe Noémie Milliasseau et Catherine Décamps pour le travail fait pour ce conseil particulier.

Guy Pouliquen évoque les effectifs globaux de Morlaix Communauté : 216 postes de droit public dont 195 pourvus, et 22 de droit privé dont 15 pourvus.

Les effectifs sont payés par 4 budgets différents. La plus grosse masse est payée par le budget général (206 agents rémunérés par ce budget en novembre 2019) ; une autre partie du personnel est payée par le budget Eau DSP (18 agents) ; une autre partie est payée par le budget Assainissement Régie (12 agents) ; et enfin par le budget Transports (4 agents), pour un total de 238 emplois permanents et 240 agents.

Le taux global de féminisation des effectifs de l'agglomération est de 40,4 %, il est en progression par rapport à décembre 2018 où il était de 36,3 %.

L'effectif est réparti au niveau des pôles entre 143 hommes et 97 femmes, soit 240 agents, dont 209 permanents et 31 renforts ou CDD de remplacement, et 2 ou 3 droits privés issus des transferts de compétence.

Les effectifs du budget général ont passés de 180 à 206 agents en un an : transfert du GEMAPI 15 postes, service communication 2 postes, service informatique 2 postes, préparation à la prise de compétence Eaux pluviales 1 poste créé par anticipation, service de collecte des déchets 2 postes, service bâtiment 1 poste. Les effectifs rémunérés en novembre 2019 sur le budget principal sont composés à 79,01 % de fonctionnaires, soit 163 agents titulaires auxquels s'ajoutent 43 contractuels pour un total de 206 agents.

Service de collecte des déchets : 22 agents de différents services sont sur une structure de remplacement (16 en collecte, 4 en déchetteries, 1 sur l'habitat, 1 en RH). Le service compte 63 titulaires, 30 remplaçants longue durée contractualisés, 13 contractuels horaires, pour un total de 106 agents, dont 39,8 % de femmes et 60,2 % d'hommes, nombreux à être affectés au ramassage des ordures ménagères. 38 catégorie A, 44 catégorie B, 124 catégorie C.

Nathalie Bernard commente le rapport sur le Développement durable, dont le rapport est obligatoire avant le DOB. Il comprend toujours deux volets, le volet interne (actions menées en interne par Morlaix Communauté pour le développement durable) et le volet territorial (politiques publiques menées en faveur du développement durable). Par définition, c'est très transversal : le rapport fourni aux élus présente un ensemble d'actions piochées dans chaque service et compétence de Morlaix Communauté. Sans reprendre le tout, Nathalie Bernard fait un focus sur des éléments marquants de l'année 2019.

Sur le volet interne du rapport, sur la thématique énergie : les travaux du réseau de chaleur ont démarré en novembre ; la chaufferie bois sera utilisée par l'ensemble des partenaires qui occupent la Manufacture. L'opération du repérage du potentiel photovoltaïque des bâtiments communautaires a été engagée avec Héol, association avec laquelle Morlaix Communauté a un partenariat qui fonctionne très bien. On note une grosse progression du nombre de marchés publics intégrant une clause énergétique et une clause d'insertion. Anecdote mais intéressant : un agent de ménage du service GEMAPI fabrique lui-même ses produits d'entretien. Sur le volet Mobilités : Morlaix

Communauté a conforté la décarbonisation de son parc avec 7 véhicules électriques (3 en 2018, 4 en 2019) soit 13 % du parc de véhicules. Un bus hybride a aussi été acheté, ce qui permettra de réduire de plus de 30 % les consommations de carburant et donc de contribuer à la réduction des émissions de GES (Gaz à Effet de Serre). En matière d'exemplarité avec les opérations d'écopâturage, il y a des moutons au rond-point de la Vierge Noire mais aussi sur le site de la GEMAPI. Les coûts d'entretien sont aujourd'hui inférieurs aux coûts de débroussaillage motorisé.

Sur le volet externe, Morlaix Communauté soutient le développement des énergies renouvelables avec la méthanisation. Un travail est à ce sujet entrepris avec le SDEF (Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère) et la SEMBreizh dans l'optique d'accompagner la mise en œuvre d'un méthaniseur collectif. Ce dossier avance bien. Sur l'éolien, Morlaix Communauté souhaite accompagner un développeur avec les communes d'implantation. Le projet avance également très bien. Sur l'Habitat, un travail est engagé de longue date avec les OPAH Développement durable et solidaire : OPAH co-propriétés et programme Habiter mieux qui se poursuivent. En 2019, 285 logements ont été subventionnés (259 en 2018) soit 4,8 millions d'euros consacrés aux économies d'énergie, contre 4,2 millions d'euros en 2018. Cette progression est importante et conforte la collectivité dans la mise en œuvre d'une plate-forme de rénovation de l'habitat, projet à développer dans les années qui viennent. Sur la sensibilisation des différents publics, y compris des plus jeunes, plus de 314 animations ont été dispensées dans les écoles primaires à travers des programmes pédagogiques. Il est prévu d'aller vers les collèges et les lycées. L'opération Familles zéro déchet a été un succès : elle a comptabilisé en 2018 plus de 200 familles accompagnées dans les nouvelles pratiques de prévention des déchets et le changement de comportement. Sur le chapitre Mobilités, la collectivité a adopté son schéma Vélo et finit de travailler le schéma des mobilités durables avec beaucoup d'acteurs locaux ; il sera présenté par la prochaine équipe, avec neuf actions très fortes.

Thierry Piriou remercie les intervenants et rappelle que le DOB et le BP présenté au prochain Conseil de Communauté s'inscrivent dans la démarche connue depuis 2016, à savoir zéro augmentation des taux. Il retient deux chiffres importants : l'augmentation de 3,22 % des charges de personnel et une réduction de 4 % des charges à caractère général. Thierry Piriou estime le travail bien fait. L'analyse de l'ensemble des services a été bien menée afin d'être au plus près des contraintes imposées, avec une réduction potentielle des recettes à venir en 2020. Pour continuer à investir pour le territoire, les élus doivent demeurer très attentifs au fonctionnement de la collectivité. Le projet de territoire représente les ambitions des élus, traduites en projet, et pour le mener à bien, il faut se doter de l'ensemble des capacités le permettant. Thierry Piriou passe la parole à l'assemblée.

Agnès Le Brun remercie pour cet exposé. Il n'est pas facile de se projeter, c'est l'exercice pratiqué à la ville de Morlaix depuis le début, avec un DOB à l'automne et un budget voté à la fin de l'année. Les services doivent être remerciés pour ce travail nouveau sans doute pas facile à accomplir quand on le fait pour la première fois. Cependant, comme l'a rappelé le Président, il s'agit avec le DOB d'orientations politiques et non d'orientations comptables, même si les unes sont conditionnées par les autres. Les commentaires d'Agnès Le Brun se porteront donc sur les orientations politiques. Après avoir lu et relu, il lui semble qu'il y a une sorte de flou artistique. Page 12, il est indiqué que les recettes réelles de fonctionnement devraient baisser de -1,33 %. Diminution également de la CVAE. Il est vraisemblable qu'il n'y aura pas d'éligibilité au FPIC. Et donc une perte de recettes par rapport à l'année 2019. C'est factuel et il faudra en tenir compte, mais Morlaix Communauté n'est pas seule dans ce cas. Toutes les collectivités subissent les baisses de ressources et pourtant arrivent parfois à dégager des marges de manœuvre. Par exemple, Morlaix baisse le taux du foncier depuis trois ans maintenant : Agnès Le Brun aurait trouvé intéressant que Morlaix Communauté fasse un geste pour les contribuables en baissant son taux du foncier également, notamment grâce à une meilleure maîtrise des charges de fonctionnement. Page 18, il y a un point sur la taxe GEMAPI. Il est indiqué que les estimations financières conduisent à définir un besoin de financement de 325 543 € pour l'exercice de cette compétence. Faut-il comprendre qu'il y aura une augmentation de la taxe ? L'orientation politique du DOB va vers la diminution des taux, c'est ce qui était suggéré et espéré, mais aussi vers l'augmentation et il faut savoir le dire si c'est ce qui est envisagé. Page 19, afin de donner les moyens aux différentes composantes du territoire de financer leurs projets de développement, la mise en place d'un pacte de solidarité sera un chantier prioritaire du futur mandat. On parle beaucoup de solidarité, c'est un très beau mot, c'est une action évidemment très vertueuse, chacun d'entre nous ne peut qu'aspérer à de la solidarité, particulièrement communautaire. Mais comment comprendre ce pacte ? Est-ce un pacte financier qui se cache derrière ce pacte de solidarité ? Est-ce que par solidarité, faut-il entendre que ceux qui ont été vertueux devront payer les pots cassés pour ceux qui n'ont pas su ou pas pu l'être ? C'est une question qui mérite réponse. Page 27, sur les charges exceptionnelles, en reprenant la première remarque faite sur les marges de manœuvre couvertes par la maîtrise des charges de fonctionnement, on trouve là des sommes importantes – quasiment 1 million d'euros - pour trois bénéficiaires : l'aéroport, l'auberge de jeunesse, le complexe aquatique. Au moins pour ces deux derniers, ces charges exceptionnelles n'ont plus rien d'exceptionnel car elles reviennent tous les ans. Il serait temps de faire un état des lieux et d'objectiver la situation. On ne peut appeler exceptionnel ce qui est en réalité récurrent et dénote probablement autre chose. Quoi, Agnès Le Brun n'en sait rien. Mais elle est sûre que cela mériterait



d'être examiné de très près, d'autant qu'on a bien compris que l'auberge de jeunesse était très précieuse au regard des services rendus. Page 28, sur le niveau d'investissements, une somme globale de 30 millions d'euros d'investissements est prévue. Dans le cadre du PPI, cela semble très important, comme ça, sur le papier ; mais si on regarde l'évolution depuis 2014, c'est un peu le minimum syndical. On aurait pu être plus ambitieux, particulièrement si on regarde le délai désendettement qui est très faible, ce dont il faut se louer car c'est une situation très saine. Deux ans de désendettement, c'est faible et ce serait dommage de mourir en bonne santé fiscale. Agnès Le Brun regrette que par exemple – ce n'était pas dans la mandature du président actuel - on n'ait pas été plus loin dans la proposition faite par la ville de Morlaix à la communauté d'agglomération de faire l'acquisition d'un bâtiment hospitalier : dans le cadre de la programmation de rénovation immobilière de l'ensemble du centre hospitalier, il y avait à vendre un bâtiment avec trois plateaux de 1 000 m<sup>2</sup>, qui était très intéressant pour y mettre par exemple la Mission Locale et le Patio. C'était une opportunité qui n'a pas été saisie, et les besoins sont toujours actuels. Enfin, sur les transferts de compétence, deux compétences devraient faire l'objet d'une attention très particulière, ainsi qu'un transfert de compétence. Il s'agit d'un transfert qui n'était pas obligatoire au moment où il a été fait et sur lequel le législateur est d'ailleurs en train de revenir partiellement. Agnès Le Brun disait à l'époque qu'il ne suffisait pas d'avoir le bec, il fallait avoir le gosier. Précisément, les charges de fonctionnement flambent par rapport à ce transfert. On ne refait pas le passé mais il faut en tirer les leçons, et ce n'est pas sûr que l'avenir donne tort à Agnès Le Brun. Les deux autres compétences sur lesquelles elle souhaite faire un focus sont la compétence Transports et la compétence Ordures ménagères. La compétence Transports a été évoquée dans le volet Mobilités dans le rapport sur le développement durable, et évidemment l'ambition et l'intention sont louables. Mais il faut être sur le terrain pour se rendre compte que cette compétence Transports n'est actuellement pas satisfaisante pour l'utilisateur. On le voit de toutes sortes de façons. Des usagers se sont manifestés ici même de façon insistante, et leur insatisfaction perdurait. Comment imaginer qu'on n'ait pas pu dans ce mandat aller plus loin, le dimanche, avec des navettes qui auraient permis aux collines de rejoindre le centre ville ? On a réussi à le faire de façon ponctuelle, saisonnière, et c'est une très bonne chose. Mais une compétence n'est bien exercée que si elle l'est dans sa durabilité temporelle, tout au long de l'année. On fait le constat, encore une fois, que cette compétence n'a pas été saisie dans son exécution concrète quotidienne. L'ambition est écrite, personne ne peut ne pas y souscrire. Mais au jour le jour, cela ne se passe pas bien. Il n'y a pas d'adaptation aux besoins, notamment ceux des habitants des collines. Sur la compétence Ordures ménagères, c'est un peu la même histoire. L'ambition est également louable. Guy Pennec a toujours été extrêmement persuasif sur le fait qu'il fallait évoluer, qu'on était même plutôt en retard par rapport à d'autres collectivités. Mais avancer veut dire, même si beaucoup de pédagogie a été mise en œuvre, avoir un rendu satisfaisant. Et le rendu satisfaisant est quasiment de 100 000 € pour la ville de Morlaix, reprochés par la Cour des Comptes, parce qu'on est obligé d'ajuster les collectes. Dans un autre temps, Agnès Le Brun a entendu dire que c'est parce que les Morlaisiens n'étaient pas propres. Elle n'a pas de jugement à porter sur ce type de réflexion, mais il faut aussi s'adapter aux problématiques, rurales certes, urbaines, aussi. Elles sont différentes, méritent autant le respect les unes que les autres, et en l'occurrence, cela n'avance pas. La ville a encore et encore des demandes de la part des restaurateurs pour des containers à verre, parce qu'ils ne savent pas où les mettre, et des demandes de personnes âgées parce qu'elles ne peuvent pas franchir une venelle ou un escalier pour apporter leurs ordures ménagères, etc. La liste est très longue, elle est concrète et elle relève de l'intérêt des administrés. Ces points méritent d'être améliorés. On voit bien que dans ce DOB existent des orientations encore mal configurées. Elles sont définies de façon incantatoire, on en voit les grands principes, mais pas les grandes orientations déclinées et c'est pourtant l'essentiel.

Thierry Piriou rappelle aux prochains interlocuteurs que ceci est un débat, et en aucun cas une prise de parole permettant de faire une liste de courses préélectorales. Il s'agit d'un débat. Agnès Le Brun a énuméré un tel nombre de points que Thierry Piriou en a oublié la contenance. Cette manière de travailler et de présenter des sujets, certes soumis à discussion et intérêt partagé par Thierry Piriou, est affligeante. La pression préélectorale à laquelle est soumise Agnès Le Brun semble être telle qu'elle oblige l'assemblée à ne pas l'écouter. C'est affligeant, redit le Président, qui donne la parole à Ismaël Dupont.

Ismaël Dupont, même s'il n'a pas été en accord avec toutes les orientations budgétaires depuis six ans, ne pense pas que la ville de Morlaix ait été délaissée par l'agglomération. Quand on regarde le niveau d'investissements qui se traduisent encore dans l'orientation d'investissements pour 2020, aussi bien pour l'Espace des sciences, le projet SEW, la rénovation de l'habitat social, l'aéroport, le désenvasement du port, l'économie... - plus tôt il y avait la Maison du Tourisme... - c'est un ensemble d'investissements structurants qui témoigne d'une ambition pour le territoire mais aussi de la volonté de faire rebondir Morlaix. C'est vrai qu'un certain nombre d'indicateurs sont au rouge, notamment quand on regarde le DOB, celui l'évolution de la population. En six ans, Morlaix Communauté a perdu 1 200 habitants. Même s'il y a 500 maisons secondaires en plus, c'est considérable et surtout c'est une baisse continue de la démographie. Pendant longtemps, dans les décennies précédentes, Morlaix perdait de la population au profit des communes voisines. On n'en est même plus là. C'est une perte de population sèche et cela renvoie évidemment à une certaine morosité économique qui

se traduit par la baisse de la recette sur la CVAE (Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) : -9 %. cette année, -300 000 €, c'est aussi un signe qui ne trompe pas. Il y a une situation démographique, économique, qui est difficile et qui n'est pas imputable essentiellement à l'immobilisme des élus mais à des dynamiques de territoire qui privilégient les métropoles, notamment l'Est de la Bretagne, et qui ont été renforcées par des décisions politiques nationales qui se sont faites au détriment de l'Ouest breton et des villes moyennes. Mais on ne peut pas dire qu'à Morlaix Communauté il n'y ait pas une ambition pour redynamiser le territoire et la ville. Par rapport à l'ensemble du document, Ismaël Dupont veut mettre un point de vigilance sur les charges de fonctionnement. Il est écrit, ce qui a aussi été repris à son compte par Mme le Maire de Morlaix, qu'il faut réduire les charges de fonctionnement. « L'agglomération ne pourra retrouver de marge de manœuvre qu'en réduisant les charges de fonctionnement ». Attention ! Les charges de fonctionnement, c'est aussi de l'emploi public, et tous les services de proximité et quotidiens, le soutien aux associations, les compétences d'intérêt général portées par les services publics. Il y a un danger. Si on veut faire monter en puissance le niveau de services de la communauté, par exemple sur la petite enfance, ou sur une école de musique et de danse intercommunale, ce que souhaite Ismaël Dupont, cela va générer évidemment des charges de fonctionnement, comme l'Espace des sciences a généré de nouvelles charges de fonctionnement. Autre point de vigilance : le nombre d'emplois précaires. La collectivité a embauché ces trois dernières années mais une bonne partie des contractuels et CDD sont au service Environnement, notamment en déchetteries et collecte des déchets, qui concerne 20 agents. Il y a certes une souplesse à avoir sur la question des remplacements pour des métiers pénibles qui peuvent générer des arrêts de travail dus à des accidents professionnels, voire des maladies professionnelles. Ismaël Dupont ne pense pas qu'il y ait une culture du remplacement particulière au service Environnement ; la difficulté des conditions de travail peut générer un certain nombre d'arrêts. Mais s'il y a une marge de manœuvre à avoir avec les remplaçants, il faut veiller à titulariser le maximum d'agents pour qu'ils puissent devenir fonctionnaires et bénéficier des garanties dont ne peuvent bénéficier les contractuels. Pour conclure, ce rapport d'orientations budgétaires témoigne d'une vraie ambition pour Morlaix, considérée comme une locomotive du territoire ; c'est dans le projet de territoire et c'est vérifié dans les investissements qui apparaissent dans le document.

Jean-Charles Pouliquen s'adresse au Président pour lui dire qu'il est quant à lui affligé par la façon dont on traite la parole d'un élu communautaire ou d'un maire dans cette assemblée. Puisqu'il faut limiter le débat à sa plus simple expression, Jean-Charles Pouliquen ne citera qu'un seul chiffre : 0,45 %. C'est la part du budget d'investissements que Morlaix Communauté consacre au soutien à l'agriculture. Étant donné les enjeux, Jean-Charles Pouliquen pense que les élus ne sont là pas du tout à leur place.

Agnès Le Brun veut juste dire que si on ne supporte pas le débat, il faut le dire clairement. Elle regrette sincèrement que la réaction d'être piqué au vif parce qu'on débat puisse justement nuire au débat. Un débat est un débat contradictoire. Agnès Le Brun voit que son collègue Dupont oscille entre « finalement le maire de Morlaix n'a pas tout à fait tort » et « finalement, il faut que je me débrouille quand même » mais ce n'est pas grave. C'est le débat. Mais le débat, quand on ne tient plus ses nerfs, ce n'est plus du débat. Ça ne s'appelle plus comme ça. Cela s'appelle de l'agressivité mal maîtrisée. Alors, pardon d'avoir blessé le Président, parce que manifestement, même s'il n'écouterait pas, il a quand même réagi très vivement. Mais ce n'est pas le comportement d'un président, et dans le débat, il n'y a qu'une seule façon de ne pas être contredit, c'est de ne parler qu'entre soi, et ça ne s'appelle plus un débat.

Thierry Pirou répond qu'en aucun cas il n'est blessé, qu'en aucun cas il n'est énervé. Tout simplement un débat est un débat, et Thierry Pirou souhaite qu'il puisse se faire à plusieurs voix et non pas par une monopolisation de la parole qui à son avis peut malheureusement s'apparenter à une liste de courses préélectorales, comme déjà dit tout à l'heure. Thierry Piriou le redit en toute sérénité. Quant à l'évocation du bâtiment de l'hôpital qui aurait pu servir à beaucoup d'activités et d'associations, Thierry Piriou a compris qu'il devrait être déconstruit.

Parce qu'il a été refusé, dit Agnès Le Brun.

Je reprécisais la chose, conclut le Président, qui passe la parole à Yves Moisan.

Yves Moisan a l'impression de revenir six ans en arrière. Lors du précédent mandat, il a souvent dit qu'il aurait été intéressant d'arriver à voir en investissements ce qui a été fait par toutes les communes pour le pôle urbain, le pôle centre, qui sert en effet de locomotive à l'ensemble du territoire. En réalisation et en cours, il y a 56 millions d'euros d'investissements ces dernières années sur le pôle urbain. Yves Moisan veut bien qu'on lui dise que ça ne vaut rien. Penanault a été réalisé pour le tourisme. Le PEM qui dessert au-delà du territoire de Morlaix Communauté un bassin de vie de quasiment 150 000 habitants, a été fait ensemble. Ce qui a été fait autour du pôle gare, la reconversion du site Orange, n'est pas dans du virtuel ou dans de l'à-peu-près. C'est très concret. Le projet de requalification de la Manufacture des tabacs, ce n'est pas virtuel, on y est, les travaux sont engagés. Il y aura une participation financière au musée, ce sont des choses qui vont avancer, redorer et donner de l'attractivité au territoire. C'est vrai qu'il reste plein de choses à faire. Que les élus communautaires pourraient être beaucoup plus dispendieux et se lâcher en fin de mandat sur

11 millions d'euros, pourquoi pas 15 millions d'euros. Sauf qu'il ne suffit pas d'inscrire des chiffres, des projets. Derrière, il faut les mettre en œuvre et les réaliser. La difficulté à laquelle est confronté chacun dans les communes, c'est que c'est très compliqué. La puissance de frappe qu'a aujourd'hui la communauté est collective. Individuellement, les uns et les autres, que l'on soit à la ville centre ou dans les communes, c'est hyper difficile à mettre en œuvre. Ce n'est pas la peine de dire que demain on rase gratis. Les élus savent qu'entre le temps du projet, de la conception, des appels d'offre, des vicissitudes liées à des contraintes x, y, z... ce n'est pas la volonté qui manque, mais le travail mené depuis douze ans sur le territoire n'est pas si moche que ça. C'est vrai que le conseil a voté à l'unanimité le devenir du site du Diben. Évidemment que tous le souhaitent. Mais la collectivité est empêchée de réaliser des choses à court terme. Dans le réalisé, on peut avoir des ambitions. C'est vrai qu'on est en période préélectorale, mais ne gâchons pas tout ce qui a été fait. Si on coche les cases de ce qui a été fait dans le projet de territoire, ce n'est pas si mal que ça. On ne gagne pas en disqualifiant la capacité des élus à agir collectivement.

Joëlle Huon est assez sereine par rapport à ces orientations budgétaires. En revenant un peu en arrière, il y a eu en début de mandat un projet de territoire, et aujourd'hui, arrivés quasiment fin de mandat, les élus ont respecté collectivement ce projet, ont avancé très bien au niveau des engagements pris. On sait tous que les conditions financières pour les collectivités sont un peu contraintes. Joëlle Huon pense que la photographie présentée ce soir est très réaliste et colle parfaitement à l'engagement pris il y a quelques années. Comme l'a dit Yves Moisan, il y a sans doute encore beaucoup de choses à faire, mais il faut aussi respecter les équilibres financiers. Les élus seront probablement amenés dans moins d'un an à retravailler un projet de territoire, avec peut-être d'autres orientations. Mais en tout cas les engagements que se sont donnés collectivement les élus ont été respectés et Joëlle Huon s'en félicite.

Annie Piriou revient sur les propos d'Agnès Le Brun. Les élus de la majorité morlaisienne n'ont jamais démenti ce qui a été fait et en sont très conscients. Les élus communautaires de Morlaix ont travaillé dans toutes les commissions, dans tous les bureaux, dans tout ce qui a existé pour faire avancer les projets et en sont bien contents. Ce qui a été pointé, c'est le transport. Yves Moisan ne va pas le démentir, depuis le début du mandat, que ce soit au niveau touristique ou au niveau des habitants de Morlaix, les choses n'ont pas évolué. C'est le regret qui a été affirmé : qu'il n'y ait pas de navettes mieux appropriées. Cela a été fait sur la côte, et c'est très bien. Mais pourquoi pas une navette toutes les dix minutes pour la ville ? Essayer des petites navettes électriques, des choses moins encombrantes que ces grands bus. C'est ça qui a été pointé. Avec les ordures ménagères, la ville a réellement un problème. Quand le maire en parle, c'est vraiment délicat et difficile. Les élus morlaisiens demandent une adaptation. Ce n'est absolument pas une critique de ce qui a été fait.

Guy Pennec annonce que les points soulevés ici seront vus dans les délibérations à venir. La question est très bien posée par le DOB : comment demain et comment dans les années prochaines les élus vont s'emparer de ces transferts de compétence ? Et plus que jamais, au lieu de diviser sur certains sujets, il faut absolument, en débat communautaire, se dire qu'on va aborder ces compétences de telle et telle manière, avec des objectifs, mais ce n'est pas la loi SRU – Solidarité Rural Urbain – mais la Solidarité Urbaine Rurale qui constituera l'ossature de la communauté. Exemple d'un transfert de compétence : si demain, une politique locale agricole est déclinée – et on en reparlera plus loin – le gosier, si on voit le verre à moitié-vidé, c'est dire que ce n'est pas assez. Mais qu'est-ce qui empêche d'aller plus loin ? Rien. Que la communauté s'empare de ces compétences ! Oui, inévitablement, sur de la protection inondations, il y aura des dépenses. Mais c'est relever les défis qui s'imposeront demain. Le centre aggloméré, sans le rural, ne disposera pas d'une eau en quantité suffisante et d'une qualité acceptable. C'est donc cette notion de solidarité territoriale qu'il faut développer. Sur la question des déchets, et aussi sur l'Eau et l'assainissement, ce DOB là présente bien les enjeux, qui sont colossaux. Nous sommes sur un changement de paradigme complet dans les années qui viennent. Le Président a bien dit qu'il donnait les clés pour travailler, avec un budget d'orientations qui somme toute est positif dans le contexte annuel avec la baisse des recettes annoncées. Guy Pennec voudrait dire autre chose sur ce qui va arriver : ce qui va arriver, c'est se préparer à investir massivement sur pas mal de domaines, parce que le territoire est dynamique et attractif, il est vu comme cela, les élus n'ont pas fini d'investir, il faudra investir bien plus demain sur un certain nombre de choses dont les services de proximité et le transport bien sûr. Les élus qui se retrouveront là bientôt auront la première possibilité de donner un signe fort sur le transfert de compétences. Les maires auront aussi la possibilité de réfléchir sur le transfert de certains pouvoirs de police pour pouvoir faire avancer les choses. Pour ce qui est de la propreté des points de collecte, c'est vrai qu'il y a un effort à faire, et la collectivité est assez mature aujourd'hui pour proposer des solutions et s'en emparer.

Marc Madec remarque qu'en tout début de présentation du DOB, il a été dit que ce DOP-BP donnait une ligne : préserver l'avenir. Guy Pouliquen et Yves Moisan l'ont rappelé : sur ce territoire beaucoup d'actions ont été faites, il y en a encore beaucoup à faire et à titre personnel, quand le PLUi sera présenté en février prochain pour approbation, Marc Madec axera sur certains éléments, entre autre sur ce que Guy Pennec a évoqué à demi-mot, à savoir tout ce qui touche à l'Eau et l'assainissement. Ce serait bien que dans cette enceinte, on arrête un jour de prendre des cas communaux. Les élus

présents sont des élus communautaires, avec un territoire communautaire. Marc Madec en a franchement assez d'entendre parler du maire ceci, du maire cela. Un exemple : il y a quelques années, un vice-président vraiment très regretté, Jean-Claude Kerdilès, disait « quand je rentre ici dans cette assemblée, ma casquette de maire je la laisse dehors, et je suis un élu communautaire, un vice-président... ». C'est intéressant de rappeler cela, car sur ce territoire, il y a des résultats. Sans voir qui est Pierre, qui est Paul... c'est mesquin. On peut toujours mieux faire, aussi. Il faut être capable aussi d'être prudent dans les engagements vis-à-vis de l'avenir. Au moins le DOB est prudent, il permet de préserver l'avenir. Il donne des clés, comme l'a dit Thierry Piriou, après des choix seront à faire sur les orientations. Mais restons sur le territoire, qui a un enjeu important sur son avenir.

Thierry Piriou remercie Marc Madec pour cette expression communautaire.

Marlène Tilly veut faire part de ses inquiétudes par rapport à la maîtrise future des charges de fonctionnement de la communauté par rapport aux transferts de compétence qui pour certains ont été faits à marche forcée. Elle ne remet pas non plus en cause le nombre d'investissements faits sur la ville centre, et dit « heureusement ». Elle a également été affligée par le terme utilisé par le Président après les propos du maire.

Jean-Paul Vermot estime que quoi qu'on fasse, le destin du territoire lie intimement l'ensemble des communes de Morlaix Communauté. Sur le budget, sans redire ce qu'a dit Joëlle Huon, les choses ont été bien faites. Il y a quelques années, les élus communautaires ont débattu d'un projet, en ont fixé les grandes orientations voulues pour le territoire, et sincèrement, chaque année, il y a un budget en ligne avec ces ambitions territoriales, qui correspond bien au travail qui a été mené. En ligne également, depuis des années, avec ce que le prédécesseur de Thierry Piriou avait appelé « le tunnel », c'est-à-dire les indicateurs financiers mini et maxi. On voit bien qu'avec raison et volontarisme, on préserve toutes les capacités financières pour continuer à mener à bien le projet travaillé ensemble. Bien sûr ce projet devra être sans cesse réinterrogé, et notamment l'année prochaine avec de nouvelles équipes. Pour le coup, dans ce qu'ont pu dire Guy Pennec et Marc Madec, les élus communautaires auront les moyens, dès l'année prochaine, de définir de nouvelles ambitions, de nouvelles orientations. Cela mérite d'être particulièrement souligné. Il y a une constance, depuis le projet défini ensemble - orientation sur un pôle aggloméré fort... - sur les lignes de force de l'action communautaire. Il y aura toujours des insatisfactions, c'est certain. Jean-Paul Vermot invite à les mettre sur la table, à continuer à les travailler résolument. Quant aux transports : que serait le transport sur le territoire sans la communauté ? Il est imparfait, évidemment. Et dans dix ans, ceux qui seront encore là trouveront encore des imperfections sur l'ensemble des politiques communautaires. En l'occurrence, ce qui a été accompli sur un certain nombre de mandats et encore sur ce mandat-là mérite clairement et collectivement d'être souligné. Le budget de cette année prouve encore cette résolution commune à avancer sur un certain nombre de sujets.

Christian Le Manach estime que le transport est plus qu'imparfait car inexistant sur sa commune. S'il y a des choses à améliorer, c'est au moins cela, dans un premier temps. Il serait également souhaitable, à terme, de consolider tous les chiffres donnés avec les chiffres communaux. Car in fine, c'est le même citoyen qui paye les impôts. Parler de charges, d'emprunts, si on ne consolide pas avec les charges et emprunts des communes, ça ne veut plus dire grand-chose. Les vases communicants sont tels qu'il faut le faire.

C'est vrai, remarque Thierry Piriou. On parle aujourd'hui de bloc communal. Quant on parle de 30 millions d'euros d'investissements dans le bloc communal, c'est important de parler des flux financiers qui lient les communes à la communauté, sachant que tout cela est un seul et même système, où des agents communaux et communautaires travaillent tous pour porter des compétences au profit des administrés. Il y a tout intérêt à avoir cette vision haute de la question financière sur le territoire. D'où l'intérêt de parler de pacte fiscal et financier et de solidarité.

Christian Le Manach ajoute qu'il ne partage pas du tout l'enthousiasme de Nathalie Bernard concernant la méthanisation. À outrance, cela peut poser de graves problèmes aux cultures agricoles.

Marie Simon-Gallouëdec intervient sur le volet jeunesse et cohésion sociale, inscrit en transversalité dans le projet de territoire. Morlaix Communauté a été remarquée pour son service jeunesse. Il y a eu beaucoup de choses de faites au niveau de Jeunes en TTTrans, programme de recherche-action. Mais Marie Simon-Gallouëdec veut attirer l'attention sur une partie de la population : les gens du voyage. Morlaix Communauté a un projet social pour les gens du voyage - un centre social des gens du voyage - un travail se fait entre le CCAS de Morlaix et Morlaix Communauté. Aujourd'hui, ce sont réellement des administrés de Morlaix Communauté. Dans le schéma départemental, il a été promis qu'il y aurait des terrains, et pour le coup c'est vraiment communautaire, ça ne concerne pas que Morlaix. Pour autant ils sont regroupés sur Morlaix. C'est une population fragile, fragilisée aujourd'hui, en recherche de terrains familiaux. C'était inscrit, promis. C'est une population qui souffre. On se retrouve avec une aire d'accueil qui n'en est plus une, puisque les accompagnants ont réussi à faire que les jeunes aillent dans les écoles, voire les collèges, les centres sociaux. La collectivité risque gros, d'ailleurs, car l'aire d'accueil doit être une aire de passage et pas une aire de sédentarisation. Or c'est le cas, car un bon travail a été fait avec les services sociaux et tout ce qui a été mis en place.

*Mais il va falloir trouver des terrains et pas que sur Morlaix. Des bailleurs sociaux sont prêts à suivre. Et cela évitera des installations sauvages sur des terrains, qui dérangent tout le monde. Cela évitera des plaintes de Morlaix Communauté. Finalement cela coûte des sous, alors que cet élan et cette confiance pour que les jeunes et les personnes âgées doivent se poursuivre. Il faut des terrains, un suivi, pas plus que pour les autres administrés, mais pas moins non plus.*

*Nathalie Bernard remarque que l'on a beaucoup parlé de transports. Elle souhaite simplement rappeler que le budget général de Morlaix Communauté verse plus d'1,2 million d'euros au budget transport. Dans beaucoup de collectivités, c'est simplement le versement transport qui permet de répondre à cette compétence. Là, c'est le budget général de la collectivité territoriale Morlaix Communauté qui permet de répondre à ce besoin, cette compétence sur son territoire. Si le budget général devient un open bar, on pourra faire un service beaucoup plus fin et plus adapté. Mais par rapport à un territoire comme celui-ci, il est déjà très bien desservi en transports collectifs. Nathalie Bernard rappelle également que les élus ici présents ont voté un schéma général des transports, qui a fait évoluer l'ensemble des lignes de transport, pour justement s'adapter aux demandes qui existaient : demande sur les zones d'activités, demande sur des flux, demande dans certaines rues de Morlaix (route de Callac) d'un service qui n'est pas utilisé, mais qui a été demandé. On en tirera les conséquences. Mais on ne peut pas dire que le schéma de transports de la collectivité ne s'est pas adapté aux demandes exprimées par les usagers.*

*Le débat concernait ici le budget principal du DOB. Avant de passer la parole à Jean-Michel Parcheminal pour une présentation rapide des budgets annexes qui font également partie du DOB, Thierry Piriou indique à Agnès Le Brun qu'il ne pourra pas satisfaire une de ses demandes, à savoir la réduction de la taxe foncière du bâti, puisqu'elle est à zéro pour cent aujourd'hui.*

*Jean-Michel Parcheminal poursuit par la présentation des budgets annexes. Budget annexe transport : en fonctionnement, les dépenses (rémunération des contrats de transport, protocole de coopération intermodale avec Lannion) s'élèvent à 165 000 €. Les recettes comptent le versement transport pour 2,9 millions d'euros, la redevance d'usage pour 340 000 €, la participation de Lannion pour 311 000 €.*

*Concernant les investissements prévus dans le PPI, le budget annexe immobilier prévoit environ 2,1 millions d'euros pour mettre en place des espaces de co-working dans l'ancien bâtiment Orange pour une participation de l'État de 600 000 € et de la Région pour 100 000 €.*

*Budget annexe des zones d'activités : sont prévus des travaux de viabilisation de la zone de l'aéropole pour un montant de 2,1 millions d'euros et une étude pour l'extension de l'entreprise Sermeta et d'un bassin de rétention des eaux pluviales. Keriven : une étude de la requalification de la zone avec l'EPFR est en cours. 150 000 € sont prévus pour des opportunités qui pourraient se présenter, sachant qu'une extension en deux tranches est prévue pour un montant de 758 000 €. Zone du Launay : achèvement des travaux de viabilisation pour l'extension prévue pour un montant de 153 000 €. Zone de Traon Dour à Plouégat-Guerrand : réalisation de la voirie pour un montant de 41 000 €. Kervanov à Plouigneau : 110 000 € pour la voirie. La zone de Pen Prat à Sainte-Sève est quasiment achevée. La vente d'un lot est prévue pour un montant de 100 000 €.*

*Autres zones d'activité : Carantec, zone de Kerinac, viabilisation de deux zones pour 63 000 € ; Taulé, aménagement du site de la zone des Ajoncs pour 750 000 € ; Plouégat-Moysan, voirie pour 23 000 €. Lanmeur, travaux de signalétique et défense incendie. La Boissière, étude de requalification pour un montant de 40 000 € ; Garlan, Langolvas, réserve incendie pour 48 000 €.*

*Budget annexe des ports de Primel et Morlaix : 525 000 € d'investissement à Primel dont 175 000 € pour des études, 325 000 € pour des travaux de réhabilitation, 25 000 € de renouvellement de matériel industriel. Pas de gros travaux d'investissements à Morlaix, mais une réflexion de fond serait à mener sur ce port.*

*Budget annexe réseau de chaleur, le dernier-né des budgets annexes : des travaux de génie civil et de bâtiment vont démarrer en 2020 ; il est prévu 1,7 million d'euros d'investissements dont 1 million d'euros de subventions.*

*Budgets Eau & Assainissement : il y a cinq budgets, Eau Régie, Eau DSP, Assainissement Régie, Assainissement DSP, SPANC. Il est globalement prévu en fonctionnement 11 millions d'euros en recettes et dépenses et un peu plus de 12 millions d'euros en investissement, mais les tableaux n'intègrent pas encore les résultats des reste-à-réaliser.*

*Voilà ce que l'on peut dire sur les perspectives de ces budgets annexes, conclut Jean-Michel Parcheminal.*

*Thierry Piriou remercie pour cette présentation rapide et en l'absence de questions, acte la tenue de ce DOB.*

---

#### **Délibération D19-217**

**Objet : Ouverture des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2020**

**Rapporteur : Jean-Michel Parcheminal**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 42**

**Nombre de pouvoirs : 5**

**Nombre de votants : 47**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouedec, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Guy Pennec **Morlaix** : Georges Aurégan à Marie Simon-Gallouedec, Alain Tigréat à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll Plouigneau : Pierre-Yves Minec

L'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, stipule que :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.»

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1612-1,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14, M43, M49 et M4,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 4 novembre 2019,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement avant l'adoption des budgets primitifs 2020, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2019, par chapitre et pour chacun des budgets (budget principal et budgets annexes).

Il est précisé que les crédits correspondants seront repris au budget primitif 2020.

- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

Jean-Michel Parcheminal donne par budget les montants susceptibles d'être engagés : budget principal 6,7 millions d'euros ; budget immobilier 466 000 € ; budget transport 210 000 € ; budget annexe du SPANC 2 736 € ; budget annexe des ports 29 000 € ; budget annexe Eau DSP 1,5 million d'euros ; Eau Régie 470 000 ; Assainissement DSP 955 000 € ; Assainissement Régie 931 000 € ; réseau de chaleur 139 000 €.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

## Délibération D19-218

**Objet** : Décision budgétaire modificative n°3

**Rapporteur** : Jean-Michel Parcheminal

**Nombre de membres en exercice** : 52

**Nombre de membres titulaires présents** : 43

**Nombre de pouvoirs** : 4

**Nombre de votants** : 47

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-

Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Guy Pennec **Morlaix** : Alain Tigréat à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec

La décision budgétaire modificative n°3 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du Budget Primitif 2019, pour tenir compte de l'exécution budgétaire, mais aussi des nouveaux engagements issus des délibérations du Bureau communautaire et du Conseil de Communauté.

Ces modifications se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres.

Les ajustements apportés aux inscriptions initiales portent sur les budgets suivants :

- ✓ budget Principal
- ✓ budget annexe Immobilier
- ✓ budget annexe Ports
- ✓ budget annexe Transports
- ✓ budget annexe Eau DSP
- ✓ budget annexe Assainissement DSP
- ✓ budget annexe Assainissement Régie
- ✓ budget annexe Eau Régie
- ✓ budget annexe SPANC
- ✓ budget annexe parc d'activités de Keriven

### ➤ Budget principal

La décision modificative n°3 permet l'ajustement de certains crédits budgétaires.

- ✓ Section de fonctionnement : 33 934 €
  - les recettes de fonctionnement
    - x le chapitre 70 est augmenté de 20 434 € compte tenu de recettes perçues auprès d'EDF au titre des certificats d'énergie dans le cadre du protocole 2011 à 2015 « Habiter mieux » pour la rénovation de logements ;
    - x le chapitre 73 est augmenté de 9 992 € lié à des ajustements de fiscalité notifiés par la Direction des Finances Publiques notamment la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères (compte 7331 « Impôts et taxes- TEOM) ;
    - x le chapitre 74 est diminué de 49 882 €, notamment pour tenir compte des ajustements des subventions « risques inondation et submersion » et « zones humides » de l'activité hors GEMAPI.
  - les dépenses de fonctionnement
    - x le traitement des déchets sur le terrain d'accueil des gens du voyage nécessite un crédit complémentaire de 2 500 € sur le compte 611 « contrat de prestations de service ». L'installation provisoire de l'électricité pour l'accueil des missions évangéliques représente un coût de 13 000 € qu'il convient de prévoir au Budget, compte 61521 « entretien de terrain ».
    - x l'entretien des véhicules et du matériel au Service collecte et valorisation des déchets nécessite un ajustement de crédit de 35 000 € afin de régler ces dépenses compte 61551 « entretien matériel roulant ».
    - x un ajustement de crédit par rapport aux réalisations est également proposé sur les comptes 61111 « contrats de prestations service encombrants CET », et 61113 « contrats de prestations service gerbage végétaux » pour respectivement, 55 000 € et 14 600 €.
    - x par délibération du 4 novembre 2019, le Conseil de Communauté a décidé de verser à l'association SE/cW une subvention de fonctionnement de 75 000 € afin de soutenir l'association pour son programme d'actions autour de la cité de chantier sur le site de la Manufacture. Un crédit complémentaire de 47 000 € est proposé sur le compte 6574 « subvention de fonctionnement de droit privé ».
    - x dans le cadre de la délégation de service public avec la Chambre de commerce et d'industrie de Brest (délégation de Morlaix) pour l'aéroport, il est proposé d'ajuster le crédit prévu au budget à hauteur de 60 000 € pour le paiement des années 2017 et 2018, compte 67443 « subventions exceptionnelles aux concessionnaires ».

- x des travaux concernant les zones humides, gérés par le service GEMAPI, ne seront pas réalisés en 2019, il est proposé par conséquent de réduire les crédits inscrits à hauteur de 28 080 € compte 615232 « entretien et réparation- réseaux ».
- x il est proposé de réduire de 52 890 € les crédits prévus sur le compte 617 « études ». Cela concerne les projets suivants qui sont différés :
  - étude sur la mise en réseaux des musées : -28 000 €,
  - étude stratégie de développement économique : -9 890 €,
  - étude enseignement supérieur : - 15 000 € ;
- x des ajustements de crédits sont à prévoir sur le compte 6574 « subventions de fonctionnement de droit privé » :
  - subventions musique et chorégraphie : - 38 400 €,
  - subvention arts plastiques : - 4 600 €,
  - subvention Fonds de solidarité aux inondations : -54 700 €.
- x un virement de crédit vers la section d'investissement est proposé à hauteur de 254 677 € au chapitre 023 « virement de crédits vers la section d'investissement ».



Fonctionnement						33 934,00	33 934,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Fonction	Gestionnaire	Libellé	Dépenses	Recettes
70	7088	R	72	42/310	Autres produits divers		20 434,00
73	73111	R	01	22	Impôts et taxes		31 142,00
73	73112	R	01	22	Impôts et taxes – Cotisations sur la valeur ajoutée des Entreprises		-2 476,00
73	73113	R	01	22	Impôts et taxes – TASCOM		-20 114,00
73	73114	R	01	22	Impôts et taxes – IFER		-3 878,00
73	7318	R	01	22	Impôts et taxes		-18 000,00
73	7331	R	812	66	Impôts et taxes – TEOM		24 826,00
73	7346	R	831	56	Impôts et taxes – GEMAPI		-1 508,00
74	74718	R	831	57	Autres participations Etat		-16 800,00
74	7473	R	832	56	Participations Département		-9 584,00
74	7473	R	831	57	Participations Département		-16 800,00
74	74741	R	30	71	Participations Communes		3 589,00
74	74718	R	812	66	Autres participations Etat		4 725,00
74	7477	R	524	32	Subvention Fonds structurels		961,00
74	7478	R	832	56	Participation Autres organismes		-15 973,00
77	7718	R	812	66	Produits exceptionnels sur opération de gestion		9 000,00
77	773	R	413	21	Mandats annulés sur exercice antérieur		6 500,00
011	60624	R	524	42/330	Produits de traitement	-500,00	
011	60628	R	812	66	Autres fournitures non stockées	2 500,00	
011	60631	R	524	42/330	Fournitures d'entretien	-500,00	
011	60632	R	524	42/330	Fournitures de petit équipement	1 000,00	
011	60632	R	832	56	Fournitures de petit équipement	-2 760,00	
011	6068	R	832	56	Autres matières et fournitures	-1 105,00	
011	611	R	524	42/330	Contrat de prestations services	2 500,00	
011	611	R	833	57	Contrat de prestations services	-56 000,00	
011	61111	R	812	66	Contrat de prestations services CET Encombrants	55 000,00	
011	61113	R	812	66	Contrat de prestations services Gerbage végétaux	14 600,00	
011	6135	R	524	42/330	Locations mobilières	-500,00	
011	6135	R	812	66	Locations mobilières	-3 000,00	
011	61551	R	812	66	Entretien matériel roulant	35 000,00	
011	61521	R	524	42/331	Entretien de terrains	13 000,00	
011	615221	R	524	42/330	Entretien bâtiments publics	5 000,00	
011	615221	R	90	34/121	Entretien bâtiments publics	-4 500,00	
011	615232	R	831	56	Entretien et réparation – réseaux	-199 098,00	
011	615232	R	832	56	Entretien et réparation – réseaux	-24 000,00	
011	617	R	322	71	Etudes	-28 000,00	
011	617	R	90	34	Etudes	-9 890,00	
011	617	R	23	34	Etudes	-15 000,00	
011	6188	R	524	42/330	Autres frais divers	1 500,00	
011	6188	R	95	34	Autres frais divers	-9 000,00	
011	6237	R	90	12/001	Publications	-4 500,00	
011	6281	R	524	42/330	Cotisations d'adhésions	-1 000,00	
65	6532	R	021	21	Frais de mission élus	10 000,00	
65	6532	R	021	23	Frais de mission élus	-10 000,00	
65	6541	R	020	22	Admissions en non valeur	751,00	
65	6542	R	020	22	Créances éteintes	417,00	
65	65738	R	95	34	Subventions de fonctionnement autres groupements	-10 000,00	
65	657358	R	831	56	Subventions de fonctionnement autres groupements	2 058,00	
65	6574	R	30	71	Subventions fonctionnement de droit privé	47 000,00	
65	6574	R	311	71	Subventions fonctionnement de droit privé	-38 400,00	
65	6574	R	312	71	Subventions fonctionnement de droit privé	-4 600,00	
65	6574	R	322	71	Subventions fonctionnement de droit privé	-1 500,00	
65	6574	R	33	71	Subventions fonctionnement de droit privé	-2 500,00	
65	6574	R	023	12/001	Subventions fonctionnement de droit privé	-12 500,00	
65	6574	R	94	34	Subventions fonctionnement de droit privé	-54 700,00	
65	6574	R	95	34	Subventions fonctionnement de droit privé	-5 000,00	
65	6574	R	830	55	Subventions fonctionnement de droit privé	3 176,00	
67	6714	R	94	34	Bourses et prix	1 000,00	
67	673	R	812	66	Titres annulés sur exercice antérieur	3 000,00	
67	67443	R	90	21/130	Subventions fonctionnement exceptionnelles concessionnaires	60 000,00	
67	67443	R	413	21	Subventions fonctionnement exceptionnelles concessionnaires	7 900,00	
67	6718	R	524	32	Autres charges exceptionnelles	961,00	
67	6718	R	812	66	Autres charges exceptionnelles	24 000,00	
68	6817	R	01	22	Provisions pour dépréciation actifs circulants	-12 553,00	
014	7391178	R	01	22	Autres restitutions au titre dégrèvements contributions directes	12 000,00	
022	022	R	01	22	Dépenses imprévues	-12 000,00	
023	023	R	01	22	Virement à la section investissement	254 677,00	
042	7811	O	01	22	Reprises sur amortissements		37 890,00

✓ **Section investissement : 2 092 106 €**

➤ **Les recettes d'investissement**

- x les ajustements de crédits en dépenses d'investissement sur les chapitres budgétaires 21 et 23 se traduisent par une diminution du compte 10222 « Fonds de compensation de la TVA » à hauteur de 291 557 € ;

- x il est proposé d'inscrire une subvention d'investissement de 24 617 € à l'article 1311 « Subventions transférables État » dans le cadre de l'arrêté de notification de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour les travaux complémentaires de réhausse du plafond de la salle des Moulins, à l'Espace des sciences ;
- x Morlaix Communauté en qualité de délégataire des aides à la pierre, reçoit des financements en fonction des autorisations d'engagement accordées chaque année selon les programmations de construction de logements sociaux. En cette fin d'année, l'État a redistribué des crédits supplémentaires entre les différents délégataires finistériens, ainsi Morlaix Communauté recevra en 2019 une enveloppe complémentaire de 179 275 € qui sera reversée ultérieurement aux organismes gestionnaires de logements sociaux, il est proposé d'inscrire ce montant au compte 1311 « subvention d'équipement État » ;
- x dans le cadre du schéma directeur des eaux pluviales, Morlaix Communauté devrait recevoir des subventions de la part de l'État (Agence de l'Eau) pour 88 250 € et 32 640 € de la part du Département du Finistère, il est proposé d'inscrire ces montants respectivement aux comptes 1311 « subvention État » et 1313 « subvention équipement Département ».
- x afin de prévoir le versement d'une avance à la SAMOP dans le cadre des travaux réalisés à l'Espace des sciences, il convient d'inscrire au chapitre 041, compte 238 « avances versées sur commande d'immobilisations » la somme de 3 000 000 €. Ce montant sera également inscrit en dépenses d'investissement. Il s'agit d'opérations d'ordre.
- x un virement provenant de la section de fonctionnement est également prévu pour 254 677 € (chapitre 021).
- x compte tenu des divers ajustements de dépenses et de recettes, l'emprunt prévu au budget primitif 2019 au compte 1641 « emprunts », peut être réduit à hauteur de 1 033 482 €.

➤ Les dépenses d'investissement

- x il convient notamment de réajuster des crédits en fonction des réalisations 2019 selon les modalités suivantes :

Compte	Montant	Objet
202	-30 000 €	Documents d'urbanisme
204132	-60 000 €	Travaux voie d'accès au port reporté à 2020
2041642	-375 000 €	Subvention budget annexe Port pour conception ouvrages schéma d'orientation reportée
204172	-76 500 €	Enveloppe Très Haut Débit ajustée aux crédits nécessaires en 2019
20422	-60 000 €	Aides aux jeunes agriculteurs ajustées aux crédits nécessaires en 2019
20422	-110 000 €	Subventions SA HLM différées à 2020
20422	-120 000 €	PLH communautaire logement social différé à 2020
2313	- 80 000 €	Travaux parcours interprétation Château du Taureau non réalisé
2318	-90 000 €	Réalisation Neptune Natura 2000 Baie de Morlaix différé

- x un crédit de 5 000 € est prévu pour la réalisation du branchement eau potable au terrain d'accueil de la mission évangélique, compte 2128 « autres agencements et aménagements de terrain ».
- x un ajustement de crédit de 17 308 € est proposé afin de tenir compte du résultat d'appel d'offres pour l'acquisition des véhicules au compte 2182 « acquisition de véhicules » :

Service	Montant total du véhicule	Véhicule
Cadre de vie biodiversité	22 886 €	Véhicule 4 X 4
Travaux	23 286 €	Véhicule léger électrique
Habitat	23 239 €	Véhicule léger électrique
Collecte et valorisation des déchets	23 239 €	Véhicule léger électrique
GEMAPI	25 648 €	Fourgon
GEMAPI	13 702 €	Véhicule léger
Cohésion sociale	61 700 €	Fourgon bibliobus
Collecte et valorisation des déchets	32 470 €	Fourgon

- x par ailleurs, des mises à jour de l'inventaire et notamment des intégrations d'études sur le chapitre 041 « opérations patrimoniales travaux compte 2313 » sont prévues pour 3 588 €.
- x parallèlement à l'inscription en recettes d'investissement de la somme de 3 000 000 € pour le versement d'une avance à la SAMOP dans le cadre des travaux réalisés à l'Espace des sciences, il convient d'inscrire également cette somme au chapitre 041 compte 2313 « constructions ». Il s'agit d'opérations d'ordre.

Investissement						2 092 106,00	2 092 106,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Fonctio	Gestionnaire	Libellé		
O24	O24	R	01	22	Produits des cessions d'immobilisations		10 100,00
10	10222	R	01	22	Fonds de compensation TVA		-291 557,15
13	1311	R	322	71/414001	Subventions équipement Etat		24 617,00
13	1311	R	72	42/310/LOGTETAT	Subventions équipement Etat		179 275,00
13	1311	R	830	46	Subvention Etat		-15 200,00
13	1311	R	O20	21	Subvention Etat		15 200,00
13	1312	R	831	53/143	Subventions équipement Région		-43 500,00
13	1318	R	322	71/414001	Subventions équipement Etat		60 000,00
13	1311	R	811	60	Subvention Etat		88 250,00
13	1312	R	822	43	Subvention Région		-15 000,00
13	1313	R	811	60	Subvention équipement Département		32 640,00
13	13141	R	822	43	Subventions équipement des Communes		-20 000,00
13	1317	R	820	45/820002	Subvention équipement Fonds structurels Européens		-76 433,00
13	1317	R	820	45/820001	Subvention équipement Fonds structurels Européens		-81 068,00
16	1641	R	01	22	Emprunts		-1 033 482,85
20	202	R	820	41/210	Documents d'urbanisme	-30 000,00	
20	2031	R	020	24/008	Frais d'études	-10 000,00	
20	2031	R	831	53/141	Frais d'études	-18 251,00	
20	2031	R	831	56/GEMAPI	Frais d'études	-3 541,00	
20	2033	R	020	21	Frais d'insertion	441,00	
20	2051	R	020	21	Concessions et droits similaires, logiciels	2 500,00	
204	204132	R	822	43	Subventions équipement versées Département	-10 000,00	
204	204132	R	822	43	Subventions équipement versées Département	-60 000,00	
204	2041411	R	820	41/210	Subventions équipement versées Communes	-30 000,00	
204	2041411	R	322	71	Subventions équipement versées Communes	-6 500,00	
204	2041412	R	820	41/210	Subventions équipement versées Communes	-10 000,00	
204	2041412	R	324	71	Subventions équipement versées Communes Bâtiments	3 161,00	
204	2041412	R	90	34	Subventions équipement versées Communes	-25 000,00	
204	2041642	R	831	53/142	Subvention équipement établissements industriel et commercial	-375 000,00	
204	204171	R	90	34	Subventions équipement matériel	-5 000,00	
204	204172	R	90	34	Subventions équipement Bâtiments et installations	-76 500,00	
204	204172	R	95	34	Subventions équipement Bâtiments et installations	-5 000,00	
204	20422	R	324	71	Subvention équipement droit privé bâtiments	-14 339,00	
204	20422	R	832	57	Subvention équipement droit privé	-10 000,00	
204	20422	R	92	34	Subvention équipement droit privé	-60 000,00	
204	20422	R	90	34	Subvention équipement droit privé	-56 000,00	
204	20422	R	72	42/310/LOGTETAT	Subvention équipement droit privé	-110 000,00	
204	20422	R	72	42/310/LOGTPLH	Subvention équipement droit privé	-120 000,00	
21	2128	R	524	42/331	Autres agencements et aménagements terrains	5 000,00	
21	2135	R	020	21/414005	Installations générales, aménagements	-30 661,00	
21	2135	R	524	42/331	Installations générales, aménagements	-43 820,00	
21	2145	R	822	43	Constructions, aménagements sur sol d'autrui	10 000,00	
21	2145	R	831	56/104	Constructions, aménagements sur sol d'autrui	195 018,00	
21	21568	R	524	42/330	Matériel d'incendie et de défense civile	6 000,00	
21	2182	R	832	56	Acquisition de véhicule	11 730,00	
21	2182	R	831	57	Acquisition de véhicule	-6 297,00	
21	2182	R	72	42	Acquisition de véhicule	5 875,00	
21	2182	R	020	65	Acquisition de véhicule	6 000,00	
21	2183	R	020	24/008	Matériel informatique	10 000,00	
21	2188	R	90	12/001	Autres immobilisations corporelles	4 500,00	
23	2313	R	020	21/414005	Immobilisations en cours – Constructions	36 312,00	
23	2313	R	831	53/141	Immobilisations en cours – Constructions	-20 000,00	
23	2313	R	95	34	Immobilisations en cours – Constructions	-80 000,00	
23	2313	R	322	71/414001	Immobilisations en cours – Constructions	-3 000 000,00	
23	2315	R	820	45/820001	Immobilisations en cours – Constructions	60 000,00	
23	2318	R	831	53/143	Autres immobilisations corporelles en cours	-90 000,00	
23	238	R	322	71/414001	Avances versées sur commandes immobilisations	3 000 000,00	
021	021	R	01	22	Virement de la section fonctionnement		254 677,00
040	28041412	O	01	22	Amortissement des immobilisations subventions équipement versées matériel, études	37 890,00	
041	2313	O	322	71/ORDRE/414001	Constructions	3 000 000,00	
041	238	O	322	71/ORDRE/414001	Constructions		3 000 000,00
041	2313	O	020	21	Travaux en cours construction	3 588,00	
041	2031	O	020	21	Opérations patrimoniales travaux		3 588,00

### ➤ Budget annexe Immobilier

Dans le cadre des provisions pour dépréciations des créances douteuses il est proposé de prévoir une somme de 7 413 €, la dépense est équilibrée par une diminution équivalente du compte 6226 « honoraires » :

Fonctionnement						0,00	0,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Fonction	Gestionnaire/ service	Libellé	Dépenses	Recettes
011	6226	R	90	34/113	Honoraires	-7 413,00	
68	6817	R	90	34	Provisions pour dépréciations créances douteuses	7 413,00	

### ➤ Budget annexe Ports

Des réajustements de dépenses en fonctionnement sur le chapitre 012 « charges de personnel » sont proposées à hauteur de -13 230 € (compte 6411 : rémunération personnel titulaire).

Les recettes de fonctionnement sont parallèlement diminuées de 13 230 €, au compte 721 « immobilisations incorporelles ».

En investissement, il est proposé de diminuer de 195 000 € les crédits prévus sur le compte 2031 « études » et parallèlement il est proposé de diminuer de 180 000 € les crédits prévus sur le compte 2313 « constructions » qui ne seront pas réalisées en 2019. Ces montants étaient prévus pour la mise en œuvre du schéma pour la maîtrise d'œuvre de la digue, l'aire de carénage et la programmation de la maison de la pêche.

Parallèlement en recette d'investissement le chapitre 13 « subvention d'investissement » est diminué du même montant (375 000 €). Il s'agit d'une subvention versée par le budget principal.

Fonctionnement						-13 230,00	-13 230,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Service / Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes	
012	6411	R	53/142	Rémunération du personnel titulaire	-13 230,00		
042	721	R	53/142	Immobilisations incorporelles	0,00	-13 230,00	

Investissement						-375 000,00	-375 000,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Service / Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes	
13	1315	R	53/142	Subvention équipement collectivité rattachement	0,00	-375 000,00	
20	2031	R	53/142	Etudes	-195 000,00	0,00	
21	2154	R	53/142	Matériel industriel	-11 960,00	0,00	
23	2313	R	53/142	Constructions	-180 000,00		
020	020	R	22	Dépenses imprévues	25 190,00		
040	2031	R	53/142	Frais d'études	-13 230,00	0,00	

### ➤ Budget annexe Transports

Des ajustements sont nécessaires en fonctionnement afin de prévoir les crédits nécessaires sur le compte 6574 « subvention d'exploitation personnes de droit privé » à hauteur de 22 000 €. En effet, la compensation tarifaire doit être versée à Tim Kéolis en TTC au lieu du HT prévu au budget.

En investissement, les crédits 2019 sont ajustés aux réalisations 2019, ainsi les dépenses sont diminuées pour le coût de l'étude billétique (-5 000 €), le changement du portail sur le bâtiment (-15 000 €), l'acquisition de l'outillage pour le bus hybride différée (-20 750 €).

Fonctionnement						0,00	0,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Service / Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes	
011	61551	R	43	Entretien matériel roulant	-212,00		
011	6156	R	43	Maintenance	-14 200,00		
011	617	R	43	Etudes	-743,00		
023	023	O		virement à la section d'investissement			
011	6237	R	43	Publications	-7 400,00		
011	6257	R	43	Réceptions	-300,00		
65	6541	R	43	Admissions en non valeur	443,00		
65	6542	R	43	Créances éteintes	200,00		
65	6574	R	43/DSPT	Subvention exploitation personnes droit privé	22 000,00		
68	6817	R	43	Provisions pour dépréciations créances douteuses	212,00		

Investissement						-50 750,00	0,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Service / Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes	
20	2031	R	43	Frais études	-5 000,00		
21	2131	R	43/DSPT	Bâtiments	-15 000,00		
21	2145	R	43	Constructions sur sol d'autrui	-15 000,00		
21	2156	R	43/DSPT	Matériel de transport d'exploitation	5 000,00		
21	2188	R	43/DSPT	Autres immobilisations	-20 750,00		

**NB : le vote de la section investissement du BP 2019 en sur-équilibre permet la présentation de la DM en sous-équilibre**

### ➤ Budget annexe Eau DSP

En fonctionnement, il est proposé d'ajuster aux réalisations prévisionnelles les dépenses du chapitre 012 « Charges de personnel » à hauteur de 16 230 €.

En investissement, des subventions notifiées par l'État (Agence de l'Eau) et le Département du Finistère à hauteur de 11 852 € pour l'étude de sécurisation eau potable sur le territoire de Morlaix Communauté permettent de diminuer l'emprunt du même montant.

Fonctionnement					96 000,00	96 000,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Gestionnaire	Libellé		
011	61521	R	61	Entretien Bâtiments publics	-2 100,00	
011	6228	R	23	Autres frais divers	4 551,00	
012	6451	R	23	Cotisations URSSAF	4 000,00	
012	6453	R	23	Cotisations Caisses de retraite	5 230,00	
012	648	R	23	Autres charges de personnel Assurances	7 000,00	
70	7084	R	61	Mise à disposition de personnel facturé		60 000,00
70	7087	R	61	Remboursement de frais		10 000,00
77	778	R	61	Autres produits exceptionnels sur opération de gestion		26 000,00
022	22	R	22	Dépenses imprévues	77 319,00	
Investissement					0,00	0,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Service / Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
13	1311	R	63	Subvention Etat – Agence de l'eau		7 542,00
13	1313	R	63	Subvention Département		4 310,00
16	1641	R	22	Emprunts		-11 852,00

### ➤ Budget annexe Eau Régie

En fonctionnement, des recettes complémentaires sont inscrites pour une somme de 39 000 €, il s'agit notamment de remboursement de travaux pour des interventions réalisées par le service compte 704 « remboursement de travaux ».

Fonctionnement					39 000,00	39 000,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Service / Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
70	704	R	63	Remboursement de travaux		22 000,00
70	7087	R	63	Remboursement de frais		17 000,00
014	701249	R	63	Reversement Agence de l'eau pollution domestique	-16 300,00	
65	6541	R	63	Admissions en non valeur	-1 500,00	
65	6542	R	63	Créances éteintes	1 500,00	
022	022	R	22	Dépenses imprévues	55 300,00	

Investissement					0,00	0,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Service / Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
13	1311	R	63	Subvention Etat – Agence de l'eau		7 542,00
13	1313	R	63	Subvention Département		4 310,00
16	1641	R	22	Emprunts		-11 852,00

### ➤ Budget annexe Assainissement DSP

En fonctionnement, il convient de procéder à un virement de crédits avec une inscription budgétaire de 9 000 € pour la dotation aux provisions pour dépréciations des actifs circulants (créances douteuses) sur le compte 6817. Le compte 611 « sous traitance générale » est diminué du même montant afin de régler cette dépense.

Fonctionnement					0,00	0,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Gestionnaire	Libellé		
011	611	R	62	Sous-traitance générale	-9 000,00	
68	6817	R	62	Dépréciation créances douteuses	9 000,00	

### ➤ Budget annexe Assainissement Régie

En fonctionnement, il convient de procéder à un virement de crédits avec une inscription budgétaire de 60 000 € pour la dotation aux provisions pour dépréciations des actifs circulants (créances douteuses) sur le compte 6817. Les comptes 611 « sous traitance générale » et 6718 « autres charges exceptionnelles » sont diminués de 65 800 € afin de régler cette dépense qui permettra également de régler les admissions en non valeurs et créances éteintes pour 5 800 €.

En investissement, des subventions notifiées pour la construction de la station d'épuration et des réseaux de transfert de la commune du Cloître Saint-Thégonnec provenant de l'État (Agence de l'eau) et du Département du Finistère sont inscrites pour 198 422 €. Ces recettes permettent de diminuer l'emprunt du même montant sur le compte 1641 « emprunts ».

Fonctionnement					0,00	0,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Gestionnaire	Libellé	Dépenses	Recettes
011	611	R	64	Sous-traitance générale	-35 800,00	
65	6541	R	64	Admissions en non valeur	2 023,00	
65	6542	R	64	Créances éteintes	3 777,00	
67	6718	R	64	Autres charges exceptionnelles	-30 000,00	
68	6817	R	64	Dotations pour dépréciation des actifs circulants	60 000,00	
Investissement					0,00	0,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Gestionnaire	Libellé	Dépenses	Recettes
13	13111	R	64	Subvention Etat – Agence de l'Eau		23 989,00
13	1313	R	64	Subvention Département		174 433,00
16	1641	R	64	Emprunts		-198 422,00

#### ➤ Budget annexe SPANC

La reprise sur dépréciation des actifs circulants permet de prévoir un crédit de 1 171 € en recettes de fonctionnement au compte 7817 « reprise sur dépréciation des actifs circulants ». En effet, les provisions pour faire face aux factures impayées réalisées au 31 décembre 2018, s'élèvent à 3 011,09 €, et les créances douteuses après admission en non valeur à 1 839,24 € permettant ainsi de constater une recette de 1 171 €.

Fonctionnement					1 171,00	1 171,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Service / Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
65	6541	R	52	Admission en non valeur	516,00	
012	6215	R	52	Remboursement frais de personnel	655,00	
78	7817	R	52	Reprise sur dépréciation des actifs circulants		1 171,00

#### ➤ Budget annexe Parc d'activités de Keriven

Il convient d'ajuster les crédits inscrits sur le budget parc d'activités de Keriven car certaines études, acquisition de terrains et travaux seront différés à 2020.

Fonctionnement						-1 282 000,00	-1 282 000,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Fonction	Gestionnaire/a ntenne	Libellé	Dépenses	Recettes
011	605	R	90	32-KERIVEN	Achats de matériel, équipements et travaux	-491 000,00	
011	6015	R	90	32-KERIVEN	Terrains à aménager	-100 000,00	
011	6045	R	90	32-KERIVEN	Etudes, prestations de services Terrains à aménager	-50 000,00	
70	7015	R	90	33-KERIVEN	Vente de terrains		-641 000,00
042	71355	O	01	22	Variation stocks de terrains aménagés		-641 000,00
042	71355	O	01	22	Variation stocks de terrains aménagés	-641 000,00	
Investissement						-641 000,00	-641 000,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Fonction	Gestionnaire/a ntenne	Libellé	Dépenses	Recettes
040	3555	O	01	22	Variation stocks de terrains aménagés	-641 000,00	
040	3555	O	01	22	Variation stocks de terrains aménagés		-641 000,00

*Vu l'article L 2312-2 du Code général des collectivités territoriales,*

*Vu les instructions budgétaires et comptables applicables au budget principal (instruction comptable M14) et aux budgets annexes à caractère industriel et commercial (instructions comptables M4, M43 et M49),*

*Vu les crédits ouverts au budget primitif de Morlaix Communauté, adopté par délibération du Conseil de Communauté du 1<sup>er</sup> avril 2019,*

*Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 14 décembre 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver la décision budgétaire modificative n°3,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces concernant ce dossier.**

*Jean-Michel Parcheminal ajoute à la liste des modifications une autre arrivée le matin même : un ajout de 12 000 € en dépenses et donc une diminution de 12000 € des dépenses imprévues, à prendre en compte en séance.*

**Décision du Conseil :** adopté à l'unanimité.

## Délibération D19-219

**Objet : Aide à l'immobilier d'entreprise - VISEO (Morlaix Numérique) à Morlaix**

**Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 9 : " Morlaix communauté, le lieu pour entreprendre "**

**Rapporteur : Yves Moisan**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 43**

**Nombre de pouvoirs : 4**

**Nombre de votants : 47**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Guy Pennec **Morlaix** : Alain Tigréat à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Étaient absents excusés : **Botzorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll Plouigneau : Pierre-Yves Minec

Viséo est une ESN (entreprise de services du numérique) créée en 1999, qui utilise la technologie comme un puissant levier de transformation et d'innovation pour aider ses clients à tirer parti des opportunités du numérique, à adopter les nouveaux usages et affronter la concurrence d'acteurs qui changent les règles du jeu.

Viséo a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 204 millions d'euros, enregistrant ainsi une 19<sup>e</sup> année de hausse de son chiffre d'affaires. La prévision pour 2019 est de 222 millions d'euros.

À fin mai 2018, le groupe comptait 1 975 collaborateurs (sous-traitants exclus) : 1 284 en France, dont 60 à Morlaix. L'agence de Morlaix est le fruit de l'intégration de 17 collaborateurs de la DSI du groupe Unicopa avec la création en avril 2009, d'une filiale spécialement dédiée à cette activité : Viséo AGRO SARL.

Depuis cette date, l'agence a réalisé une véritable mutation avec la montée en compétence progressive des équipes. Cette expertise leur permet de délivrer des prestations pour près de 120 clients partout dans le monde.

À ce jour, le groupe Viséo compte 70 postes encore non pourvus en France, dont 15 à Morlaix. La nécessité s'est donc imposée de créer leurs propres compétences via un mix recrutement de profils plus éloignés en termes de compétences métiers et formations.

C'est dans ce contexte que la société a souhaité créer 50 nouveaux contrats à durée indéterminée à Morlaix sur la période 2018-2020 et ainsi porter l'effectif total de l'établissement à 90 salariés.

L'agence de Morlaix dispose de locaux situés 12 rue Yves Prigent, pour lesquels Viséo est locataire. Ces locaux d'une surface de 500 m<sup>2</sup> sont vétustes, trop étroits et ne correspondent plus à leurs besoins.

La société Orange disposait d'un ensemble immobilier composé de trois bâtiments 5 rue de Poulfanc à Morlaix. Elle a souhaité se séparer des bâtiments 2 et 3 de cet ensemble immobilier. Les fondateurs de Viséo ont constitué une SCI – Morlaix Numérique SCI - pour se porter acquéreur du bâtiment 2, le bâtiment 3 étant lui devenu la propriété de Morlaix Communauté. Les espaces extérieurs ont été acquis en indivision entre les propriétaires de bâtiments 2 et 3. Le découpage est donc devenu le suivant :

- ✓ l'espace extérieur a été acheté à 50/50 par Morlaix Numérique SCI et Morlaix Communauté,
- ✓ le bâtiment 2 est la propriété de Morlaix Numérique SCI,
- ✓ le bâtiment 3 est la propriété de Morlaix Communauté,
- ✓ le bâtiment 1 reste la propriété de la société Orange.

En application du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise validé par le Conseil de Communauté le 3 octobre 2016, il est proposé d'examiner le projet d'entreprise ci-après :

Raison sociale	WISEO SA Morlaix Numérique)
Forme juridique	SA
Date de création ou reprise	Novembre 1999
Adresse	12 rue Yves Prigent à Morlaix (29600)
Nom Interlocuteur	Eric PERRIER
Type de projet	Développement de l'entreprise : transfert, création d'emplois
Activité	Conseils en système et logiciels informatiques (service aux entreprises)
Dernier Effectif	375
Répartition CA(entreprise/collectivité/particuliers)	100 %/0 %/0 %
Catégorie d'entreprise (CE du 06/05/2003)	Grande entreprise
Libellé Projet	Réhabilitation d'une friche dans le quartier de la gare ; investissement foncier, numérique et humain
Lieu du projet	Rue de Poufanc à Morlaix
Travaux portés par	SCI MORLAIX NUMERIQUE
Montant total du projet	2 843 602,74 €
Montant subventionnable	2 181 615,74 €
Type d'Aide/Subvention	MC_AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE
Taux de la subvention	5,00 %
Montant de la subvention demandé	2 181 615,74 € x 5 % = <b>109 080,79 €</b>
Objectif création d'emploi(s)	50 d'ici 2020 (5 à minima selon le dispositif aide immo de Mx com)
Type d'emploi(s)	Emplois liés au numérique/consultants
Début du programme	12/04/2017
Fin du programme	12/04/2020

*Vu les articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne,*

*Vu l'article L 1511-3 du Code général des collectivités territoriales,*

*Vu le décret n° 2016-733 du 2 juin 2016, actualisant le régime des aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises par les collectivités territoriales et leurs groupements,*

*Vu le Schéma de Développement Économique adopté en septembre 2010,*

*Vu le Projet de Territoire Trajectoire 2025 adopté le 29 février 2016, Partie 2,*

*Vu la délibération du Conseil de Communauté D16-213 du 3 octobre 2016, approuvant la mise en œuvre du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise,*

*Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 10 septembre 2019,*

*Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal, section investissement, fonction 90, nature 20422.*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver l'attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise d'un montant de 109 080,79 €, pour le projet d'entreprise détaillé ci-dessus,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer les différentes conventions, définissant les modalités de calcul, de versement et d'utilisation de ladite subvention.**

*Yves Moisan estime qu'il s'agit là d'un très bel exemple de ce qui peut être fait demain, y compris sur d'autres sujets, dans la transformation du modèle économique du territoire.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

#### **Délibération D19-220**

**Objet : Espace Jeunes entreprises (Morlaix) - Fonds de concours de la ville de Morlaix pour les aménagements extérieurs**

**Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 9 : " Morlaix Communauté, le lieu pour entreprendre "**

**Rapporteur : Yves Moisan**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 43**

**Nombre de pouvoirs : 4**

**Nombre de votants : 47**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François



Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Guy Pennec **Morlaix** : Alain Tigréat à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec

L'agence de Morlaix du groupe Viséo connaît un fort développement. L'installation dans leurs nouveaux locaux en cours d'aménagement, situés rue Poulfanc à Morlaix est prévue fin janvier 2020. L'opération immobilière est menée conjointement avec Morlaix Communauté (acquisition et aménagements extérieurs). L'agglomération de Morlaix aménage une partie de l'ensemble immobilier pour recevoir une pépinière d'entreprises et un espace de coworking.

La ville de Morlaix souhaite accompagner l'installation de ce projet économique important. Une étude est en cours pour le réaménagement de la rue Poulfanc en 2020 (sécurisation de l'espace public, accessibilité PMR, liaisons douces, desserte transport en commun, ...).

Le projet d'aménagements extérieurs porté par Morlaix Communauté et Viséo prévoit que l'emprise foncière située au droit du bâtiment en cours de réhabilitation et en limite de voie publique soit intégrée à l'espace public dans son traitement et sa gestion.

Cet aménagement prévoit des travaux pour un coût total estimatif de 50 000 € HT comprenant la démolition, les terrassements, les bordures et les revêtements, l'escalier, le muret, les dalles, la signalétique, les mains courantes, les réseaux et les plantations.

Les entreprises en charge des travaux d'aménagements extérieurs ayant été désignées dans le cadre d'un groupement de commande dont Morlaix Communauté est coordonnateur, il est proposé que la ville de Morlaix participe au financement de l'aménagement sur l'emprise en cours de cession à la ville de Morlaix, à hauteur de 25 000 €, au moyen d'un fonds de concours au bénéfice de Morlaix Communauté.

*Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 16 octobre 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver la convention concernant le fonds de concours de la ville de Morlaix au bénéfice de Morlaix Communauté, à hauteur de 25 000 €, pour les aménagements extérieurs de l'Espace Jeunes Entreprises,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer la convention correspondante, les éventuels avenants et tous les documents concernant ce dossier.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D19-221**

**Objet : Participation complémentaire au financement du projet de R&D collaboratif labellisé HEMDental-Care (Hemarina)**

**Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 9 : " Morlaix communauté, le lieu pour entreprendre "**

**Rapporteur : Yves Moisan**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 43**

**Nombre de pouvoirs : 4**

**Nombre de votants : 47**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Guy Pennec **Morlaix** : Alain Tigréat à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Étaient absents excusés : **Botzorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec

Par délibération D18-227 du 17 décembre 2018, le Conseil de Communauté a approuvé le financement du projet de R&D collaboratif labellisé Hemdental-care (Hemarina) pour un montant de 27 992 €.

Pour mémoire :

Les entreprises Hemarina (Morlaix) et HTL (Javené) ont déposé une demande de financement dans le cadre d'un projet collaboratif de R&D avec le laboratoire NUMECAN à Rennes (INSERM), dans le cadre de l'appel à projets Croisement de Filières, lancé par la Région sur fonds FEDER. Ce projet a été labellisé par les pôles Atlanpole Biothérapies et Pôle Mer Bretagne Atlantique et vise le développement d'un transporteur d'oxygène sous forme de gel comme adjuvant au traitement des parodontites. La parodontite de l'adulte est une maladie infectieuse, causée par des bactéries spécifiques anaérobiques.

Le projet HEMDental-Care aboutira à la mise sur le marché d'un dispositif médical innovant, qui s'affranchit de l'utilisation de molécules antibiotiques, dans le traitement des pathologies parodontales.

Le coût total du projet d'une durée de 36 mois, est de 1 160 000 € dont 414 700 € pour Hemarina.

La Région Bretagne sollicite, au titre de la convention cadre portant sur le financement des projets de R&D collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité, les collectivités susceptibles de financer l'acteur du projet collaboratif situé sur son territoire, aux côtés du FEDER et de la Région, à savoir ;

- ✓ Morlaix Communauté : 27 992 € au bénéfice d'Hemarina,
- ✓ Fougères Agglomération : 13 412 € au bénéfice d'HTL,
- ✓ Rennes Métropole : 18 750 au bénéfice de l'INSERM.

Hemarina est une société créée en 2007 par Franck Zal employant une vingtaine de salariés à Morlaix. La société est spécialisée dans le développement de transporteurs d'oxygène thérapeutiques universels d'origine marine. Hemarina possède une filiale technico commerciale à Boston (Hemarina Inc.), une filiale de production de sa matière première sur l'île de Noirmoutier et des bureaux à Paris.

Hemarina développe plusieurs produits pour des applications médicales et industrielles dont :

- ✓ un additif aux solutions de préservation d'organes HEMO<sub>2</sub>life<sup>®</sup>,
- ✓ un transporteur d'oxygène thérapeutique : HEMOXYCarrier<sup>®</sup>,
- ✓ un pansement oxygénant : HEMHealing<sup>®</sup>,
- ✓ un intrant à la bioproduction industrielle : HEMOXCell<sup>®</sup>/HEMBoost<sup>®</sup>.

Pour mémoire, Morlaix Communauté a soutenu les projets suivants portés par Hemarina :

- ✓ avance remboursable en 2013 de 47 218 € pour le pilote,
- ✓ projet collaboratif labellisé MarBiotech<sup>2</sup> en 2014 pour un montant de 124 144 €,
- ✓ projet collaboratif labellisé HEMLYO en 2017 pour un montant de 50 000 €.

Le partenariat mis en place entre les partenaires entreprises et le partenaire académique n'a pas fonctionné de façon satisfaisante, ce qui s'est traduit par un désengagement du laboratoire dans le projet.

Les deux entreprises HTL et Hemarina souhaitent poursuivre la collaboration et n'ont pas trouvé d'autre partenaire public compétent pour prendre le relais. Hemarina propose de sous-traiter la partie "évaluation in vivo" que devait effectuer le laboratoire public à un CRO (entreprise privée prestataire de l'industrie pharmaceutique spécialisée dans la gestion des essais cliniques) et de prendre en charge la partie non subventionnable. Hemarina sollicite un complément de subvention sur ce projet.

*Vu le Schéma de Développement Économique : orientation stratégique n°2 « Favoriser les filières émergentes dont les biotechnologies », action « soutiens financiers aux activités technologiques et innovantes », adopté en Conseil de Communauté le 20 septembre 2010,*

*Vu la délibération du 9 décembre 2013 approuvant Convention « cadre » de participation des collectivités territoriales à l'aide aux projets collaboratifs labellisés par les Pôles de compétitivité pour la période 2014-2018,*

*Vu le projet de territoire Trajectoire 2025, adopté en février 2016 - Priorités 7, 9 et 11,*

*Vu la convention de partenariat entre La Région Bretagne et Morlaix Communauté – Politiques de développement économique 2017 – 2021,*

*Vu la délibération du Conseil de Communauté du 17 décembre 2018, approuvant la participation financière au projet HEMDental-Care,*

*Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 26 novembre 2019,*

*Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal 2019, section fonctionnement, fonction 90, article 65732,*

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'autoriser l'attribution à la Région Bretagne chargée de la gestion administrative et financière des projets labellisés pour le compte des collectivités partenaires, d'une participation financière complémentaire à hauteur de 10 760 € portant la subvention au montant total de 38 752 € qui sera versée à la société Hemarina dans le cadre du projet HEMDental-Care,
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer l'avenant à la convention d'aide au projet labellisé.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### Délibération D19-222

**Objet : Participation complémentaire au financement du projet de R&D collaboratif labellisé HEMDental-Care (Hemarina)**

**Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 9 : " Morlaix communauté, le lieu pour entreprendre "**

**Rapporteur : Yves Moisan**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 43**

**Nombre de pouvoirs : 4**

**Nombre de votants : 47**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Guy Penneec **Morlaix** : Alain Tigréat à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Étaient absents excusés : **Botzorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec

Préalablement au renouvellement de la marque Qualité Tourisme, Morlaix Communauté et l'Office de tourisme communautaire signent une convention d'objectifs, qui définit la feuille de route pendant la période à venir.

En 2019, la validité de la marque est passée de 3 à 5 ans pour se conformer à celle du classement des offices de tourisme.

Il est proposé de convenir d'une période de cinq années pour la future convention, mais d'acter le principe d'une réflexion stratégique sur le tourisme à mettre en œuvre les deux premières années (2020-2021), qui permette d'intégrer les nouveaux enjeux économiques, la nouvelle organisation de la filière publique et de convenir de la place du tourisme dans le projet communautaire. Les actions envisagées pour les trois années complémentaires seront modifiées en conséquence.

#### Retour sur la convention 2016-2019

La convention en cours, signée en juillet 2016, a été mise en œuvre sur la période de trois ans. Elle a permis d'intervenir sur les axes suivants :

- ✓ le partenariat institutionnel du tourisme, avec l'émergence d'une stratégie commune pour la destination Côte de Granit Rose-Baie de Morlaix, l'implication dans le projet régional "e-Breizh Connexion"... ;
- ✓ la poursuite des missions d'intérêt général, autour de l'information touristique, de l'accueil, de la qualification des acteurs, notamment la gestion du système d'information touristique, une nouvelle stratégie digitale mise en œuvre en 2018, la coédition d'un guide du Routard sur la Baie de Morlaix... ;
- ✓ la définition d'une nouvelle stratégie de commercialisation (2017) et sa mise en œuvre en direction des groupes classiques, groupes affinitaires et clientèles en séjour...
- ✓ l'accompagnement des projets communautaires, notamment autour des enjeux de la randonnée et de l'itinérance "vélo", l'équipement du territoire en dalles tactiles et webcams, l'implication communautaire dans le programme Interreg "Experience", l'interface avec les hébergeurs sur l'évolution de la taxe de séjour...

### Les priorités de la future convention

Outre la réflexion stratégique, l'accent sera mis, notamment sur les points suivants :

- ✓ renouvellement de la marque "Qualité Tourisme" et du classement "Catégorie 1" en 2020,
- ✓ nouvelle organisation interne permettant de faire face aux enjeux actuels,
- ✓ achèvement du programme de modernisation des bureaux d'accueil,
- ✓ mutualisation des actions de promotion et de communication autour de l'attractivité du territoire,
- ✓ proposition d'une approche de concertation avec les acteurs locaux et les habitants,
- ✓ poursuite du déploiement de la stratégie de commercialisation au bénéfice des entreprises locales,
- ✓ développement des services autour des pratiques du vélo (location, aménagements...),
- ✓ déploiement des actions de la stratégie "Côte de Granit Rose-Baie de Morlaix", dont le nautisme et les loisirs de plein air,
- ✓ participation active dans le programme Interreg "Experience",
- ✓ ...

La convention d'objectifs et de financement 2016-2019 avec l'office de tourisme communautaire arrivant à échéance le 30 juin 2019, le Conseil de Communauté du 1<sup>er</sup> juillet 2019 a approuvé la prorogation de six mois, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

*Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 26 novembre 2019,*

### **Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver la convention d'objectifs,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer ladite convention et ses éventuels avenants, avec la Maison du Tourisme.**

*Yves Moisan souligne que le territoire a eu la chance d'avoir dans la Maison du tourisme communautaire des équipes qui ont su prendre de nombreux virages. Il y a eu des évolutions dans les métiers, et cela a su être anticipé. Les personnels ont su se mobiliser pour faire évoluer leurs métiers. Entre le littoral, le pôle urbain et les Monts d'Arrée, on a également la chance, dans un espace restreint, d'avoir beaucoup de capacités à accueillir les gens avec des propositions très diversifiées. Le travail s'effectue notamment à l'échelle du Pays de Morlaix, et le renouvellement du label Pays d'Art et d'Histoire sera également un enjeu important dès l'année prochaine. La collaboration avec la Côte de Granit Rose est devenue efficiente et a défini des priorités autour du nautisme, du patrimoine et sur l'itinérance. Tout un travail est effectué au niveau des services pour faire émerger des projets. La fréquentation touristique est en augmentation. Les moyens ont aussi évolué ces dernières années. La taxe de séjour payée par les visiteurs, qui était en dessous de 190 000 € est aujourd'hui à plus de 400 000 €. Un contrôle a été mis en place pour que les choses soient équitables par rapport aux plateformes. C'est le principe des vases communicants : ces 400 000 € sont autant en moins à Morlaix Communauté pour abonder sur le tourisme. Les attentes et demandes des touristes ont également évolué : la commercialisation a doublé et devrait atteindre dès 2020 un chiffre d'affaires de 400 000 € sur la structure, avec des marges certes minimales, mais qui montrent que l'on est dans des réponses plutôt intéressantes dans les réponses apportées. Tout un travail va être fait entre l'office de tourisme communautaire et Morlaix Communauté : itinérance, transports, modernisation de l'ensemble des offices (Penanault, Locquirec, Plougasnou...). Il reste quelque chose à faire à Carantec, dont la fréquentation augmente aussi de manière significative : il y aura sûrement à repenser l'office dans sa configuration. Le PEM est vraiment une porte d'entrée importante sur les nouveaux modes d'itinérance : GR34, itinéraire Roscoff-Concarneau, Roscoff-Dunkerque par la vélo-maritime ; il y a de nombreux enjeux. Les tracasseries du Brexit auront un impact, mais il y a ici pas mal d'atouts, et des équipes très engagées. Il faut continuer à leur faire confiance pour que les choses aillent en s'améliorant.*

*Thierry Piriou souligne que le tourisme, ce n'est pas que la côte nord du territoire, c'est aussi la partie sud, riche en éléments structurants pour le tourisme.*

*Annie Piriou déclare intervenir en élue communautaire comme elle le fait toujours. Elle félicite Yves Moisan pour ce compte-rendu. Elle a participé de près à tout ce travail et doit reconnaître que c'est une compétence où il y a vraiment l'esprit communautaire et pas d'ambiguïté. Le travail des équipes est en effet à remarquer, il y a une forte professionnalisation : ils ont dû se contraindre à vendre des produits, ce qui n'était pas leur métier qui était un métier d'accueil. Et ils se sont tellement bien formés que l'on voit chaque année le budget alloué à la Maison du tourisme diminuer sensiblement, ce pour quoi on doit les féliciter.*

*Yves Moisan annonce qu'un observatoire communiquera prochainement des données sur l'impact du tourisme sur l'ensemble du territoire, qui est tout sauf neutre. C'est quelque chose d'essentiel aujourd'hui, dans toutes les communes, et pas seulement les deux mois d'été.*

*Solange Creignou revient sur les propos de Thierry Piriou pour insister sur l'importance touristique de l'arrière-pays. Il y a un travail à faire pour essayer de tisser des liens dans le cadre des enclos et du patrimoine. On travaille par communauté, avec du mal à passer à un pays plus large, or les enclos*

mériteraient d'être envisagés en circuit, en complémentarité entre les enclos des différentes communautés. Par ailleurs, on ne peut bien évidemment que se féliciter d'avoir une Maison du tourisme qui fonctionne bien. On voit que l'attractivité du territoire est importante. C'est aussi grâce au travail fait par les personnes à l'accueil dans les offices de tourisme. Les élus sont très attachés à leurs office de tourisme et veilleront à ce qu'ils perdurent.

Yves Moisan confirme ces propos et précise être intervenu à l'échelle du Pays pour dire qu'il était important d'avoir une vision partagée et commune. Il ne faut en effet pas restreindre les périmètres, mais au contraire les définir le plus largement possible. Cela permet de proposer aux gens des chemins plus vastes. Le touriste n'a rien à faire des frontières administratives.

Christian Le Manach approuve les propos de Solange Creignou et remarque qu'il serait intéressant de travailler, comme pour les enclos, sur un circuit à bâtir sur les églises Beaumanoir, sur la partie du Trégor finistérien et costarmoricain.

Yves Moisan assure que c'est quelque chose d'envisagé : au Pays d'Art et d'Histoire, un travail se fait avec la Côte de Granit Rose. Cela va de Tréguier à Morlaix Communauté. Un travail est en cours sur l'architecture Beaumanoir mais pas encore validé.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

### Délibération D19-223

**Objet : Convention-cadre concernant la charte d'attractivité du Finistère**

**Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 7 : " La coopération vers l'économie de demain " - Priorité 12 : " S'ouvrir au monde"**

**Rapporteur : Clotilde Berthemet**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 43**

**Nombre de pouvoirs : 4**

**Nombre de votants : 47**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Guy Pennec **Morlaix** : Alain Tigréat à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Étaient absents excusés : **Botzorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwénolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec

La présente convention pose le nouveau cadre partenarial en faveur du développement de l'attractivité globale du Finistère. Cette charte intervient en remplacement de la Charte d'Internationalisation du Finistère, signée initialement en 1999, et révisée en 2012, 2015 et 2018, selon une évolution décidée par ses membres à l'occasion de son comité de pilotage du 19 octobre 2018. Ce nouveau dispositif recherche un dimensionnement partenarial et territorial étendu et intègre désormais l'Agence départementale d'attractivité Finistère 360 et Brest métropole.

L'objet principal de cette convention est de contribuer à la promotion, à la valorisation et à la consolidation des vecteurs de développement du Finistère par la création d'un espace d'échange et de réflexion sur son attractivité et son ouverture à l'Europe et à l'International. L'attractivité globale est recherchée à travers la valorisation du projet de vie dans le Finistère afin d'englober les dimensions de cadre de vie, d'environnement, de formation, de l'emploi.

Afin d'atteindre cet objectif, deux démarches complémentaires sont proposées aux partenaires :

- ✓ *une convention « Europe et International » (annexe 1)*, cosignée par l'ensemble des partenaires, qui a vocation à favoriser l'échange et la réflexion sur les enjeux d'attractivité, d'ouverture et d'innovation du Finistère et de ses territoires à l'Europe et à l'International. Elle crée notamment une instance de pilotage ainsi qu'une « Team Europe » de dimension plus opérationnelle ;
- ✓ *des conventions bipartites « Relation Presse Attractivité » (annexe 2)*, proposées entre chaque membre et Finistère 360°, qui pose le cadre et les modalités d'intervention d'une stratégie de relations presse, en lien avec les partenaires, au bénéfice des pôles d'excellence du territoire, de la promotion des territoires et de la valorisation des métiers et des savoir-faire finistériens.

La convention, renouvelable par tacite reconduction, est conclue entre le Département du Finistère, Finistère 360°, Brest Métropole, Quimper Bretagne Occidentale, Morlaix Communauté, Concarneau Cornouaille Agglomération, Quimperlé Communauté, Haut-Léon Communauté pour une durée d'un an.

*Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 26 novembre 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver la convention-cadre charte d'attractivité du Finistère,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer ladite convention et ses éventuels avenants.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D19-224**

**Objet : Convention d'occupation temporaire et création d'une servitude de passage pour la société d'exploitation éolienne de Lanmeur ZAE Coat ar Parc – Lanmeur**

**Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 9 : " Morlaix communauté, le lieu pour entreprendre "**

**Rapporteur : Hervé Richard**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 43**

**Nombre de pouvoirs : 4**

**Nombre de votants : 47**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Guy Penneec **Morlaix** : Alain Tigréat à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Étaient absents excusés : **Botzorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec

La société Inersys (groupe Syscom) porte via la société d'exploitation éolienne de Lanmeur, un projet de parc éolien (3 éoliennes de 2,35 MW, soit de 7,05 MW) au lieu dit Kerugou, projet ayant fait l'objet d'une autorisation préfectorale (arrêté n°2017345-001).

La société prévoit l'acheminement des éoliennes par la ZAE de Coat ar Park et souhaite installer une base de vie de chantier pour les travaux du parc éolien.

La création temporaire d'une base de vie de chantier pendant la construction du parc nécessite une surface de 960 m<sup>2</sup>, dont 530 m<sup>2</sup> dédiés aux stationnements, pour une durée d'environ 12 mois, à compter de début 2020. La base de vie doit pouvoir accueillir des conteneurs de stockage, des bennes pour les déchets, des outillages de levage et des bureaux pour les acteurs du chantier. Elle devra être raccordée aux divers réseaux (eau, électricité, Télécom, eaux usées). Une indemnité forfaitaire unique de 3 000 € sera versée au bénéfice de Morlaix Communauté. Une convention d'occupation temporaire du domaine privé pour l'installation de cette base vie est proposée. Elle sera adossée à la déclaration d'ouverture de chantier du projet éolien.

La société réalisera l'ensemble des travaux nécessaires, et notamment l'empierrement.

Par ailleurs, la société d'exploitation éolienne de Lanmeur sollicite la mise en place d'un droit de passage afin d'assurer l'entretien du parc éolien. Ce dernier se concrétise par un pan coupé à l'intérieur d'un virage, d'une superficie d'environ 300 m<sup>2</sup> qui sera aménagé à la charge du bénéficiaire, afin de permettre les travaux d'aménagement, de rénovation d'exploitation et de maintenance des éoliennes. La servitude de passage permet le passage des engins en ligne droite sur une largeur de 6 m ou en courbe sur une largeur de 40 m. La constitution de cette servitude fait l'objet d'une contribution forfaitaire de 1 000 € de la part du propriétaire du fond dominant (Société d'exploitation éolienne de Lanmeur) au profit du propriétaire du fond dominé (Morlaix Communauté). La servitude est adossée au bail emphytéotique réalisé pour l'implantation des éoliennes dont la durée sera de 31 ans.

*Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 26 novembre 2019,*

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la convention d'occupation temporaire sur le terrain cadastré section E n° 895, 899 et 880 d'une superficie totale de 1 200 m<sup>2</sup> situé ZAE de Coat ar Park en Lanmeur ;
- d'autoriser la société d'exploitation éolienne de Lanmeur à réaliser les travaux d'empierrement à sa charge ;
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer la convention d'occupation temporaire avec une indemnité forfaitaire de 3 000 €, et tous les documents concernant ladite convention ;
- d'approuver la constitution de servitudes sur les parcelles cadastrées section E n° 895, 899 et 880, au profit du droit d'emphytéose dont bénéficie la société d'exploitation éolienne de Lanmeur ;
- d'autoriser la constitution de servitudes sur les parcelles cadastrées section E n° 895, 899 et 880, moyennant une indemnité forfaitaire de 1 000 €. Les frais d'acte seront à la charge de la société d'exploitation éolienne de Lanmeur ;
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces et tous les documents relatifs à ce dossier ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à donner procuration à un collaborateur de l'office notarial chargé du dossier, en vue de la signature de ces actes.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

#### Délibération D19-225

**Objet : Attribution d'une subvention à la CCIMBO de Morlaix dans le cadre du forum de la création et de la reprise d'entreprise 2019**

**Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 9 : " Morlaix Communauté, un lieu pour entreprendre "**

**Rapporteur : Yves Moisan**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 43**

**Nombre de pouvoirs : 4**

**Nombre de votants : 47**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Guy Pennec **Morlaix** : Alain Tigréat à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec

La CCIMBO de Morlaix a organisé, en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Finistère, la 6<sup>e</sup> édition du Forum de la création et de la reprise d'entreprise à Morlaix, le 7 octobre 2019. Le forum est destiné aux porteurs de projet, en création ou reprise, jeunes dirigeants d'entreprise et se déroule tous les deux ans sur le territoire morlaisien.

Ce forum a pour objectifs :

- ✓ d'informer pour favoriser la création, la reprise et le développement de l'entreprise
- ✓ de favoriser les échanges avec les partenaires professionnels,
- ✓ de mieux connaître les services d'appui de la CCI, de la CMA et des autres organismes partenaires.

Le programme du forum est le suivant :

- ✓ un espace d'exposants intervenant sur les thématiques suivantes : gestion, juridique, fiscal, financement, réseaux, accompagnement création et reprise...
- ✓ des ateliers thématiques pour s'informer : « Les indispensables de la création et de la reprise d'entreprise », « de l'étude de marché au CA prévisionnel », « le prévisionnel d'activité, un outil pour convaincre », « communiquer via internet et réseau sociaux ».
- ✓ des entretiens de simulation (18)
- ✓ un speed meeting du financement participatif (10).

Le forum a réuni 180 participants et 34 professionnels exposants.

Le budget prévisionnel de ce forum était d'environ 14 000 € (hors frais de personnel) comprenant les frais de communication et des prestations diverses.

Pour cette 6<sup>e</sup> édition, la CCI de Morlaix propose aux EPCI de sa circonscription un partenariat, qui se définit comme suit :

La CCI de Morlaix s'engage :

- ✓ à mettre à disposition un espace d'exposition pour présenter l'offre territoriale des EPCI dans une zone dédiée aux collectivités,
- ✓ à valoriser le partenariat dans les différents outils de communication du forum,
- ✓ à autoriser le partenaire à utiliser la mention « Partenaire 2019 du Forum... » ;

L'EPCI s'engage :

- ✓ à présenter son offre territoriale dans l'espace mis à disposition,
- ✓ à relayer ce partenariat dans ses différents supports d'information (affiche abribus, ..),
- ✓ à participer financièrement à l'organisation du forum.

*Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 26 novembre 2019,  
Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal, section de fonctionnement, fonction 90,  
nature 65738,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver l'attribution d'une subvention de 553 € à la CCIMBO de Morlaix pour l'organisation du Forum de la création et de la reprise d'entreprise 2019.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité

---

#### Délibération D19-226

**Objet : Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022**

**Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 4" Un accès aux services pour tous " - Priorité 6 "**  
**Vive ensemble dans un environnement de qualité "**

**Rapporteur : Maryse Tocquer**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 43**

**Nombre de pouvoirs : 4**

**Nombre de votants : 47**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Guy Penneç **Morlaix** : Alain Tigréat à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec

#### Contexte

En 2015, 7 590 familles (uniquement avec enfants de moins de 25 ans) sont recensés à Morlaix Communauté<sup>1</sup>, dont 6 630 familles avec 1 ou 2 enfants (84 %) et 16 % de familles nombreuses. On recense 1 670 familles monoparentales en 2015 soit 21 % des familles.

Par ailleurs, 570 naissances sont dénombrées en 2016 à Morlaix Communauté. Avec 590 naissances par an en moyenne entre 2014 et 2016, le taux estimé de fécondité à Morlaix Communauté est de 6 enfants pour 100 femmes en âge d'avoir des enfants.

En 2015, Morlaix Communauté compte 7 680 enfants de moins de 11 ans, soit 1 880 enfants de moins de 3 ans, 2 090 de 3-5 ans et 3 710 de 6-10 ans.

Fin 2016, le choix par les parents d'une cessation ou d'une réduction d'activité pour s'occuper de leur(s) enfant(s) concerne 400 foyers allocataires. Parallèlement, le recours des familles à la garde de l'enfant par une assistante maternelle concerne 740 foyers allocataires.



Pour les jeunes : Sur Morlaix Communauté, entre 1990 et 2015, le nombre de 11-14 ans a peu évolué (-50 jeunes), celui des 15-17 ans a baissé de 2 860 à 2 150, et les 18-24 ans ont diminué, passant de 5 340 à 3 680. La part des 11-17 ans dans la population est passée de 10 % en 1990 à 8 % en 2015 sur Morlaix Communauté, et celle de 18-24 ans a évolué de 8 % à 6 % sur la période.

### **Le CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) un partenariat renouvelé :**

Le CEJ lie par convention, la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère, Morlaix Communauté et les communes du territoire pour le cofinancement des actions relevant de l'enfance et de la jeunesse. Arrivé à échéance le 31 décembre 2018, il s'agit d'établir un nouveau Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2019-2022.

Le CEJ repose sur une analyse circonstanciée de la réalité sociale du territoire afin de faire émerger un projet global prioritaire, adapté aux besoins des enfants et des jeunes.

Le CEJ est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :

- une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits dans la convention,
- la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants,
- la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions,
- une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles à revenus modestes,
- une recherche de l'épanouissement et de l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Les actions inscrites dans le contrat pour Morlaix Communauté correspondent aux cofinancements suivants :

- 20 formations BAFA Citoyen ;
- poste de coordination du Projet Territorial de Cohésion sociale qui lie Morlaix Communauté, le Département du Finistère, la Caisse d'Allocations Familiales, la ville de Morlaix et le C.C.A.S. de Morlaix ;
- poste de coordination Jeunesse ;
- poste de coordination du projet Petite enfance (à venir en cas de prise de compétence partielle de la petite enfance) ;
- service Relais Parents Assistantes Maternelles ;
- la halte garderie itinérante Loustic Bian.

*Tableau prévisionnel des montants versés par la CAF du Finistère :*

Nom Action	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Total prév. CEJ 2019-2022 (sous réserve de validation comptable CAF29)	Total versé CEJ 2015-2018
RPAM Territoire Morlaix Communauté	28 891,69 €	28 891,69 €	39 070,50 €	38 841,59 €	135 695,47 €	125 042,00 €
Coordination Convention Territoriale Globale	24 327,20 €	24 327,20 €	24 327,20 €	24 327,20 €	97 308,80 €	43 371,00 €
Formation BAFA - BAFD	11 240,63 €	11 240,63 €	11 240,63 €	11 240,63 €	44 962,52 €	30 475,00 €
Coordination jeunesse Morlaix Communauté	18 142,37 €	18 142,37 €	18 142,37 €	18 142,37 €	72 569,48 €	52 456,00 €
Coordination petite enfance Morlaix Communauté *		12 775,72 €	19 546,85 €	19 694,07 €	52 016,64 €	
Halte Garderie Morlaix Communauté *			21 528,19 €	21 185,10 €	42 713,29 €	
<b>Total</b>	<b>82 601,89 €</b>	<b>95 377,61 €</b>	<b>133 855,74 €</b>	<b>133 430,96 €</b>	<b>445 266,20 €</b>	<b>251 344,00 €</b>

\* Sous réserve d'une délibération du Conseil de Communauté courant second semestre 2020, actant de la prise de compétence partielle Petite enfance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

*Vu l'avis favorable de la commission Cohésion sociale du 15 octobre 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- d'approuver le Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022,
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer le Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022 et tous les documents concernant ce dossier.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

## Délibération D19-227

**Objet : Avenant à la convention En Jeux d'Enfance**

**Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 4 " Un accès aux services pour tous " - Priorité 6 " Vive ensemble dans un environnement de qualité "**

**Rapporteur : Maryse Tocquer**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 43**

**Nombre de pouvoirs : 4**

**Nombre de votants : 47**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Guy Pennec **Morlaix** : Alain Tigréat à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Étaient absents excusés : **Botzorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec

La SCIC En Jeux d'enfance gère la halte garderie itinérante Loustic Bian et le RPAM (relais parents assistants maternelles) depuis janvier 2013.

La halte-garderie fonctionne cinq jours par semaine et est agréée pour l'accueil de 12 enfants de 3 mois à 6 ans.

Le RPAM a pour mission d'informer, d'orienter et de faciliter l'accès aux droits des parents. Il conseille les professionnels de la petite enfance et les candidats à l'agrément d'assistante maternelle.

Le Conseil de Communauté du 11 février 2019 a souhaité engager une réflexion sur le devenir de la Petite enfance sur le territoire. Ainsi, Morlaix Communauté travaille en lien avec ses partenaires que sont le Conseil département du Finistère, la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère et l'actuel gestionnaire sur le devenir du RPAM et de la halte garderie itinérante Loustic Bian dans la perspective d'une prise de compétence partielle en 2021. C'est dans ce cadre qu'il est proposé de prolonger d'un an dans les mêmes conditions la convention pluriannuelle 2017-2019 qui lie Morlaix Communauté et la SCIC En jeux d'Enfance.

Il est proposé de maintenir le montant de la subvention 2020 au même titre que celui attribué en 2019, soit 126 000 €.

*Vu l'avis favorable de la commission Cohésion Sociale du 19 novembre 2019,*

*Considérant que les crédits seront proposés au budget principal, Cohésion sociale 2020, fonction 524, nature 6574,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver la prolongation de la convention 2017-2019 d'une année,**
- **d'autoriser le président à signer l'avenant n°2 à la convention,**
- **d'approuver la participation 2020 à hauteur de 126 000 €.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

## Délibération D19-228

**Objet : Syndicat de la Penzé -Convention d'entente intercommunale avec la commune de Guiclan**

**Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 6 : " Vivre ensemble dans un environnement de qualité "**

**Rapporteur : Guy Pennec**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 43**

**Nombre de pouvoirs : 4**

**Nombre de votants : 47**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun,

Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Eguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Guy Pennec **Morlaix** : Alain Tigréat à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec

Le syndicat des Eaux de la Penzé est situé sur le territoire de deux EPCI, à savoir Morlaix Communauté et la communauté de Communes du Pays de Landivisiau.

Le Syndicat porte les compétences suivantes :

- ✓ production d'eau potable (Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, Sainte-Sève, Pleyber-Christ et Guiclan)
- ✓ distribution d'eau potable (Saint-Thégonnec Loc-Eguiner et Guiclan)
- ✓ collecte et traitement des eaux usées (Saint-Thégonnec Loc-Eguiner et Guiclan *pour les constructions raccordables à la station d'épuration*)

Par délibération du 23 octobre 2019, le syndicat des Eaux de la Penzé a acté de sa dissolution au 31 décembre 2019.

La commune de Guiclan dépend de la communauté de communes de Landivisiau, qui fait le choix de différer la prise de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2026. De ce fait, la commune de Guiclan n'étant pas membre de Morlaix Communauté, il n'est pas envisageable d'opérer un transfert de compétences au profit de Morlaix Communauté.

En conséquence, Morlaix Communauté et la commune de Guiclan ont décidé de s'engager dans la contractualisation d'une convention par voie d'entente intercommunale pour l'exploitation par Morlaix Communauté des services publics de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées sur le territoire de la commune de Guiclan.

Ce projet de coopération permet de garantir, à l'échelle du territoire, une meilleure péréquation des coûts pour les usagers et de performance du service par le biais d'une mutualisation des moyens humains et des compétences techniques répondant aux exigences relatives à la qualité de l'eau et à la pérennité de sa distribution.

Au plan administratif, les collectivités parties prenantes à la convention s'engagent par la voie de *l'entente intercommunale* instituée par le Code Général des Collectivités Territoriales dans ses articles L-5221-1 et 2. Elles sont représentées au sein d'une conférence intercommunale constituée par les commissions spéciales dédiées à l'entente.

*Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation Eau et Assainissement du 2 décembre 2019,*

*Vu l'avis de la Commission Eau du 2 décembre 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver la convention d'entente intercommunale entre Morlaix Communauté et la commune de Guiclan pour la réalisation des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif**
- **d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tous les documents concernant ce dossier**
- **de désigner par vote à scrutin secret, les trois membres de la commission spéciale dédiée à l'entente.**

Le Président fait appel de candidatures.

Solange Creignou se porte candidate au poste de 1<sup>er</sup> membre.

Guy Pennec se porte candidat au poste de 2<sup>e</sup> membre.

Bernard Guilcher se porte candidat au poste de 3<sup>e</sup> membre.

Aucun autre candidat ne faisant acte de candidature, il est procédé au vote.

1<sup>er</sup> membre - Résultat du vote :

Nombre de bulletins dans l'urne : .....46

À déduire (bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et 66 du Code électoral).....1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : .....45

Madame Solange Creignou ayant obtenu 39 voix, et donc la majorité absolue, a été proclamée 1<sup>er</sup> membre de la commission spéciale dédiée à l'entente avec la commune de Guiclan.

2<sup>e</sup> membre - Résultat du vote :

Nombre de bulletins dans l'urne : ..... 46  
À déduire (bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et 66 du Code électoral) ... 2  
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : ..... 44  
Monsieur Guy Pennec ayant obtenu 39 voix, et donc la majorité absolue, a été proclamé 2<sup>e</sup> membre de la commission spéciale dédiée à l'entente avec la commune de Guiclan.

3<sup>e</sup> membre - Résultat du vote :

Nombre de bulletins dans l'urne : ..... 46  
À déduire (bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et 66 du Code électoral) ... 0  
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : ..... 46  
Monsieur Bernard Guilcher ayant obtenu 39 voix, et donc la majorité absolue, a été proclamé 3<sup>e</sup> membre de la commission spéciale dédiée à l'entente avec la commune de Guiclan.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

**Délibération D19-229**

**Objet : Espace des sciences – Convention de partenariat 2020**

**Projet de territoire Trajectoire 2025**

- **Priorité 3 « Morlaix Communauté, terre de culture »**
- **Priorité 5 « Les associations : des partenaires pour imaginer l'avenir »**
- **Priorité 8 « Étudier, travailler, vivre sur le territoire »**
- **Priorité 10 « Patrimoine, mer et nature : un territoire pour tous les goûts »**
- **Priorité 11 « Inventer de nouvelles économies »**

**Rapporteur : Françoise Raoult**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 40**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 47**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Guy Pennec **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Anne-Catherine Lucas **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Georges Aurégan, Alain Tigréat à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec

Depuis 2005, l'Espace des sciences contribue, en partenariat avec la ville de Morlaix, à la promotion de la culture scientifique dans le Pays de Morlaix. L'association souhaitant intensifier son implantation sur le territoire et Morlaix Communauté souhaitant promouvoir fortement la culture scientifique en lien avec la valorisation du patrimoine historique présent sur le site de la Manufacture des tabacs, il a été envisagé d'héberger l'Espace des sciences dans ce lieu d'exception qui sera la première antenne territorialisée de l'établissement rennais. Eu égard à ses compétences statutaires, Morlaix Communauté souhaite affirmer que les sciences et l'histoire des techniques font partie intégrale de la politique culturelle de l'agglomération.

Ainsi, par délibération D16-004 du 11 avril 2016, le Conseil de Communauté a autorisé le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens 2016-2018 avec l'Espace des sciences de Rennes.

Par délibération D19-028 du 11 février 2019, le Conseil de Communauté a autorisé le Président à signer l'avenant n°3 à la convention d'objectifs et de moyens 2016-2018, pour une reconduction d'un an, portant notamment sur la subvention versée par Morlaix Communauté à l'Espace des sciences en 2019.

Une nouvelle convention d'objectifs et de moyens est proposée au titre de l'année 2020.

Le montant de la subvention annuelle est arrêté chaque année par l'assemblée délibérante. Par ailleurs, Morlaix Communauté met à disposition de l'Espace des sciences au sein des locaux communautaires, des bureaux équipés, chauffés, valorisés à hauteur de 18 900 €.

Les missions définies pour l'année 2019 se poursuivent en 2020, à savoir :

- 1) préparer les conditions d'ouverture de cet équipement ;
- 2) suivre l'avancement du programme de travaux tant du point de vue administratif que technique en coordination avec les autres programmes prévus sur le site de la Manufacture des tabacs ;
- 3) réaliser des médiations scientifiques sur le territoire de Morlaix Communauté.

Les missions d'assistance de l'Espace des sciences pour la conduite et la mise en œuvre du programme sont les suivants :

- ✓ suivre les tâches administratives et techniques liées aux travaux, à l'urbanisme ainsi qu'aux dossiers de subvention des divers financeurs ;
- ✓ coordonner la mise en œuvre des contenus intellectuels, scientifiques, historiques, patrimoniaux et pédagogiques du programme ;
- ✓ organiser les missions d'expertises ponctuelles ;
- ✓ réaliser des opérations de communication autour du projet (milieux institutionnels, scientifiques, scolaires, universitaires et économiques) en lien avec la stratégie d'attractivité de l'agglomération ;
- ✓ participer à la vie du Pôle Bretagne Culture Scientifique créé par la Région pour coordonner les actions portées par les centres de culture scientifique bretons ;
- ✓ réaliser des actions de médiation scientifique hors les murs, préfigurant l'ouverture de l'Espace des sciences.

Aux termes de la convention avec Morlaix Communauté, le directeur et les équipes spécialisées de l'Espace des sciences de Rennes apportent également un soutien logistique au projet de Morlaix.

En 2019, la subvention à l'association s'élevait à 305 300 €. Au regard de la poursuite des actions et de l'ouverture prévue au printemps 2021, il est proposé de reconduire le même montant de subvention en 2020

*Vu l'avis favorable de la commission Culture du 27 novembre 2019,*

*Considérant que dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2020, les crédits seront proposés à la section d'investissement, nature 20422, antenne 414001, fonction 322,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver la convention d'objectifs et de moyens 2020,**
- **d'approuver l'attribution d'une subvention de 305 300 € à l'Espace des sciences de Rennes, au titre de l'année 2020, selon les modalités prévues par la convention 2020,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer la convention et tous les documents concernant ce dossier.**

*Agnès Le Brun signale que dans le cadre du programme « Action cœur de ville » il y a eu une subvention de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement public local), spécifiquement pour l'Espace des sciences.*

*350 000 € dédiés à la scénographie, précise Thierry Piriou.*

*Françoise Raoult confirme que la ville de Morlaix s'est toujours engagée dans ce projet et continue à s'engager.*

*Ismaël Dupont considère que la subvention de fonctionnement votée aujourd'hui est assez importante pour un équipement qui n'est pas encore opérationnel à Morlaix et aimerait savoir en détail à quoi elle correspond. Il imagine que cela doit payer du personnel de l'Espace des sciences de Rennes, mais combien de personnel, quelles catégories, et comment se justifie le fait que le personnel pas encore employé soit payé pour ce montant là ? Car trois, quatre ou cinq personnes emploieraient théoriquement la totalité ou une grande partie de leur temps à préparer l'Espace des sciences de Morlaix.*

*Aujourd'hui, trois personnes présentes à Morlaix Communauté travaillent pour l'ouverture, répond Françoise Raoult. Il y a aussi, au prorata temporis, des personnes à l'Espace des sciences de Rennes qui aident, par exemple Michel Cabaret, le directeur de l'Espace des sciences, mais aussi des personnes qui aident à la scénographie, du personnel technique, et aussi des choses qui se passent sur le territoire, ce pourquoi Françoise Raoult souligne le rôle de la ville de Morlaix sur la façon de travailler avec les professeurs relais. Demain, l'équipement sera en place, et permettra à la fois aux enseignants, au jeune public, aux familles, aux personnes âgées de venir à l'Espace des sciences de Morlaix. Les annexes précisent qui fait quoi et comment. Le projet bénéficie d'un suivi très précis, c'est pourquoi le montant a été calculé au plus juste sur ce qui se passe ici, à Morlaix.*

*Le coût de fonctionnement de l'Espace des sciences, quand il fonctionnera à plein régime, a-t-il été évalué, demande Ismaël Dupont.*

*À ce jour, il y a une estimation et lors de la récente présentation aux élus, où certes tout le monde ne pouvait être présent, ce que sera le fonctionnement a été esquissé, répond Françoise Raoult. Plus qu'esquissé. On sait aujourd'hui ce que sera le fonctionnement et ce que ça va coûter. Ce travail d'aujourd'hui, qui sera affiné encore plus par les nouveaux élus, consiste à être à la fois au plus juste et répondre à la demande du territoire.*

*Ismaël Dupont remarque que Françoise Raoult n'a pas répondu sur le montant.  
Le montant est estimé à 500 000 € en fonctionnement, précise Françoise Raoult.*

Décision du Conseil : adopté à la majorité des suffrages exprimés (Françoise Raoult ne participe pas au vote).

---

#### Délibération D19-230

**Objet : Espace des sciences – Avenants aux conventions de financements**

**Projet de territoire Trajectoire 2025**

- **Priorité 3 « Morlaix Communauté, terre de culture »**
- **Priorité 5 « Les associations : des partenaires pour imaginer l'avenir »**
- **Priorité 8 « Étudier, travailler, vivre sur le territoire »**
- **Priorité 10 « Patrimoine, mer et nature : un territoire pour tous les goûts »**
- **Priorité 11 « Inventer de nouvelles économies »**

**Rapporteur : Françoise Raoult**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 40**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 47**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéno** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Auréan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Guy Penneec **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Anne-Catherine Lucas **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Georges Auréan, Alain Tigréat à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec

Le projet de l'Espace des sciences à la Manufacture est aujourd'hui dans sa phase opérationnelle, le chantier ayant démarré en septembre 2018.

L'opération est subventionnée par l'ANRU, la DRAC Bretagne, la Préfecture de Région Bretagne (contrat de ruralité), la Région Bretagne, le Département du Finistère et la Fondation du Patrimoine.

Initialement prévu sur 18 mois, la SAMOP, mandataire de Morlaix Communauté a rendu son rapport, stipulant que la phase de travaux devrait être prolongée de quatre mois supplémentaires, portant la fin de chantier pour la maîtrise d'œuvre architectural au mois d'août 2020 (causes de ce retard : aléas techniques et lots infructueux, rallongeant la période préparatoire de chantier de quatre mois). Cette phase de gros œuvre sera suivie ensuite de la mise en place de la scénographie. Le nouveau calendrier se traduit par l'ouverture prévisionnelle de l'équipement au public au printemps 2021.

*Vu l'avis favorable de la commission Culture du 27 novembre 2019,*

*Considérant que dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2020, les crédits seront inscrits à la section d'investissement, nature 20422, antenne 414001, fonction 322,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'autoriser le Président ou son représentant, à signer les avenants aux conventions ou arrêtés portant attribution de subvention.**

Décision du Conseil : adopté à la majorité des suffrages exprimés (Françoise Raoult ne participe pas au vote).

---

#### Délibération D19-231

**Objet : Fondation du patrimoine – Convention de partenariat 2020**

**Projet de territoire Trajectoire 2025**

- **Priorité 6 « Vivre ensemble dans un environnement de qualité »**
- **Priorité 10 « Patrimoine, mer et nature : un territoire pour tous les goûts »**

**Rapporteur : Françoise Raoult**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 40**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 47**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Guy Pennec **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Anne-Catherine Lucas **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Georges Aurégan, Alain Tigréat à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec

La Fondation du Patrimoine Bretagne, organisme indépendant à but non lucratif et reconnu d'utilité publique, a été créée en 2000. Elle calque son organisation et ses actions sur le principe de sauvegarde du patrimoine régional.

C'est le seul organisme national habilité par le ministère de l'Économie et des Finances pour valider des exonérations fiscales accordées aux propriétaires privés, et redistribuer des fonds publics pour aider les collectivités locales dans des projets de restauration du patrimoine.

C'est un partenaire des collectivités locales, des associations, des entreprises et des particuliers.

Elle met à disposition de ses adhérents, ses compétences techniques pour conseiller et orienter les porteurs de projets, ainsi que trois outils financiers distincts :

- ✓ **le label fiscal** qui s'adresse :
  - aux propriétaires privés imposables sur le revenu : l'obtention du label fiscal pour la réalisation des travaux permet de défiscaliser de 50 % à 100 % des travaux extérieurs d'entretien et de réparation si l'immeuble est visible depuis la voie publique ;
  - aux propriétaires privés non-imposables sur le revenu ou faiblement imposables (inférieur à 1 300 € par/an) : attribution de subventions dans la limite des crédits disponibles ;
- ✓ **la souscription publique** qui s'adresse aux propriétaires publics (collectivités, associations, congrégations). C'est une campagne de dons et un appel au mécénat populaire et d'entreprise pour collecter le montant restant à la charge du porteur de projet. Si la souscription publique permet de collecter au moins 5 % du montant des travaux, une subvention complémentaire sur nos fonds propres peut être octroyée en plus des dons collectés ;
- ✓ **le mécénat d'entreprise** : la Fondation du Patrimoine a conclu des partenariats avec des entreprises au niveau national et possède également un club d'entreprises régionales. Elle peut leur soumettre des projets qui peuvent bénéficier de mécénats. Les entreprises mécènes choisissent chaque année les projets qu'elles souhaitent soutenir en Bretagne.

En 2017, Morlaix Communauté a signé une convention triennale (2017-2019) avec la Fondation du Patrimoine afin de faire bénéficier les particuliers et les communes de la communauté de conseils techniques et d'aides financières pour des projets de restauration du patrimoine sur le territoire.

Au cours de la convention, cinq labels ont été accordés par la Fondation du Patrimoine :

*Vu l'avis favorable de la commission Culture du 27 novembre 2019,*

*Considérant que dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2020, les crédits seront proposés comme suit :*

- *pour l'adhésion : section de fonctionnement, nature 6281, fonction 30,*
- *pour les labels : section d'investissement, nature 20422, fonction 30*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver l'adhésion 2020 de Morlaix Communauté à la Fondation du Patrimoine Bretagne pour un montant de 1 100 €,**
- **d'approuver la convention de partenariat pour l'année 2020,**
- **d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention et tout éventuel avenant à intervenir.**

*La Fondation du patrimoine est un partenaire important tant pour les collectivités que pour les particuliers, ajoute Françoise Raoult à la fin de sa présentation, ce que confirme Thierry Piriou qui estime cette adhésion nécessaire.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

## Délibération D19-232

**Objet : Parcours culturel de l'élève**

**Projet de territoire Trajectoire 2025**

- **Priorité 3 « Morlaix Communauté, terre de culture »**
- **Priorité 5 « Les associations : des partenaires pour imaginer l'avenir »**
- **Priorité 10 « Patrimoine, mer et nature : un territoire pour tous les goûts »**

**Rapporteur : Françoise Raoult**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 40**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 47**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Guy Penneç **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Anne-Catherine Lucas **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Georges Aurégan, Alain Tigréat à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Étaient absents excusés : **Botzorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec

Un programme de financement de transports scolaires des écoles vers des équipements culturels (musées, théâtres, cinémas, etc.), a été mis en place dès 2009 dans le cadre d'actions inscrites dans les programmes scolaires (« parcours artistique et culturel de l'élève ») et validées par l'IEN (inspection de l'Éducation nationale). Ce parcours s'adresse aux écoliers de la petite section au CM2.

Les objectifs sont les suivants:

- ✓ réduire les inégalités d'accès à l'éducation artistique et culturelle liées aux disparités géographiques en prenant en compte le parcours culturel de l'enfant, en lien avec le projet d'école ;
- ✓ ouvrir l'école à une offre culturelle de qualité ;
- ✓ favoriser, développer et renforcer les échanges entre les écoles et les structures culturelles.

Ces objectifs ont été rappelés dans le schéma culturel de territoire adopté en décembre 2018.

La conception du projet est confiée à l'équipe enseignante en collaboration avec les structures culturelles et les intervenants extérieurs. Le projet est ensuite adressé à l'IEN pour examen et validation sur son intérêt pédagogique par la conseillère pédagogique, avant d'être instruit en comité de pilotage qui procède à l'attribution des subventions. Ce comité de pilotage est composé à ce jour de représentants de l'IEN, du Conseil de Développement du Pays de Morlaix et de Morlaix Communauté, financeur de l'opération.

Le 25 juin 2019, s'est tenue une rencontre des directeurs d'école. Grâce au partenariat entre l'IEN-Circonscription Morlaix et Morlaix Communauté, les enseignants ont pu rencontrer les médiateurs culturels du territoire, visiter la plate-forme culturelle SE/cW en cours de chantier, et découvrir le futur Espace des sciences à la Manufacture.

Sur la période 2018-2019, il a été demandé aux écoles de transmettre un compte rendu de leurs actions pour lesquelles les transports ont été financés. La prise en charge par Morlaix Communauté au titre de l'année scolaire 2018-2019 s'élève à 13 250,10 €. Il est proposé de maintenir l'enveloppe à 15 000 €.

*Vu l'avis favorable de la commission Culture du 27 novembre 2019,*

*Considérant que dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2020, les crédits seront proposés à la section de fonctionnement, nature 6574, fonction 30,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le financement par Morlaix Communauté du programme de transport gratuit pour les écoles publiques du territoire (l'utilisation des lignes régulières devant être privilégiée) vers des équipements culturels à hauteur de 15 000 € pour l'année 2020.**

*Françoise Raoult précise qu'aujourd'hui le dispositif s'adresse aux écoles publiques du territoire. L'ouverture aux écoles privées sera probablement débattu bientôt.*



Thierry Piriou suppose que l'enveloppe a été reconduite au même montant que l'an dernier, sachant que 4 250 € ont été consommés en 2018-2019.

Jean-Guy Guéguen estime que c'est très bien pour les équipements culturels et que ce serait très bien aussi pour les équipements sportifs. Bémol : ce n'est pas normal qu'il y ait des enfants à deux vitesses sur le territoire, selon qu'ils soient dans une école publique ou privée. Il y a des communes qui n'ont que l'une ou l'autre. Il serait plus logique que tous les enfants d'une même tranche d'âge, dont les familles sont contribuables, puissent bénéficier du même service. À Carantec en tout cas, il n'a jamais été fait de distingo sur ce sujet. S'il n'y a pas la possibilité de solutionner tout de suite, Jean-Guy Guéguen s'abstiendra, alors que le sujet est particulièrement intéressant et porteur d'avenir.

Françoise Raoult rappelle qu'à l'origine, le dispositif était régional. Morlaix Communauté s'était rattachée à ce dispositif. Pendant ce mandat-ci, la discussion n'est pas vraiment venue. Mais cette année, dans le cadre du patrimoine, autre volet, des représentants de l'éducation privée ont interrogé les élus sur le sujet. Arrivant en fin de mandat, la question est intéressante mais un peu délicate, car il faut un vrai travail de fond et un vrai débat. Mais sur le principe, puisque cela a été abordé dans la commission Culture, c'est intéressant et Jean-Guy Guéguen a raison de souligner que dans beaucoup de collectivités, il n'y a pas de distingo.

Thierry Piriou remercie Françoise Raoult pour cette précision qui ouvre des perspectives pour l'ensemble des enfants du territoire, estimant également que l'activité sport est aussi nécessaire.

Ismaël Dupont pense qu'il ne faut pas préjuger de la décision qui sera prise. On se retrouve déjà avec le dispositif Blanquer avec une école obligatoire à trois ans avec des collectivités qui payent des milliers d'euros, des dizaines, voire des centaines de milliers d'euros pour les grosses écoles privées pour assurer les charges de personnel pour le périscolaire, les cantines, les garderies. Il y a en France un système public-privé où le privé vit en grande partie sur fonds publics, ce qui pose question. Car la diversité public-privé, c'est aussi une mise en concurrence des établissements, moins de mixité sociale pour l'école privée, et un système bien souvent à deux vitesses quant au recrutement social, et les contraintes que cela génère, car l'enseignement privé n'a pas les mêmes contraintes que l'enseignement public. Pour sa part, Ismaël Dupont préfère que les fonds publics soient affectés à l'enseignement public.

Thierry Piriou imagine que certains partagent cette analyse.

Jean-Charles Pouliquen rejoint l'analyse de Jean-Guy Guéguen. C'est l'enseignement privé confessionnel, mais aussi l'enseignement privé sous contrat d'association, et également l'école libre, dont une école sur le territoire qui a connu des difficultés financières. Il faut se poser la question du financement de cette école, du financement de l'action culturelle et donc du parcours culturel des élèves de cette école. C'est un sujet dont il faudra débattre en Conseil de Communauté.

Thierry Piriou rappelle qu'en effet l'école Diwan avait eu des difficultés l'année dernière. Certaines communes l'avaient aidée, d'autres pas. C'est un choix. Thierry Piriou estime également que le débat doit avoir lieu en Conseil de Communauté.

Décision du Conseil : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 abstention).

---

### Délibération D19-233

**Objet** : Attribution d'une subvention d'investissement Petit patrimoine non-classé à la commune de Plouégat-Moysan pour l'année 2020, dans le cadre de la restauration de la chapelle Saint-Méen

**Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 10** : « Patrimoine, mer et nature : un territoire pour tous les goûts »

**Rapporteur** : Françoise Raoult

**Nombre de membres en exercice** : 52

**Nombre de membres titulaires présents** : 40

**Nombre de pouvoirs** : 7

**Nombre de votants** : 47

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Guy Penneec **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Anne-Catherine Lucas **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Georges Aurégan, Alain Tigréat à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise

Fer à François Hamon **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec

La chapelle Saint-Méen et Saint-Judicaël de Plouégat-Moysan fait partie de ces édifices communautaires propres à chaque quartier des paroisses bretonnes à la fin du Moyen-Age. Si la chapelle n'a pas disparue, ni son quartier, seuls ses murs subsistent et le souvenir de son histoire, une histoire de lien social que les habitants de Plouégat-Moysan souhaitent réactiver.

Édifiée en 1468, la chapelle est remontée en 1830 sous l'impulsion de l'Abbé Teurnier. La chapelle, sa fontaine et son puits attirent les pèlerins victimes de maladies de peau : peste, gale, teigne et lèpre contre lesquelles on demande l'intercession du saint guérisseur.

La chapelle est désacralisée. Depuis quelques années, le Conseil municipal a décidé de sa nouvelle vie : reconverter la chapelle en une salle culturelle. Aujourd'hui, au fil des actions, le site fait l'objet d'une réelle appropriation par les Plouégatais, convaincus de l'importance d'une restauration, aux portes du Pays d'art et d'Histoire de Morlaix, sur le tracé d'un circuit de grande randonnée (GR34). Sauvegarder ce petit patrimoine et à terme, le valoriser en y créant un lieu d'expression culturelle ouvert à tous est l'enjeu même de cette restauration.

L'Association « Pour la Sauvegarde de la Chapelle du XV<sup>e</sup> siècle de Saint-Méen » a vu ainsi le jour en fin d'année 2014. Sa volonté est de faire se rencontrer d'abord les plouégatais, puis tout le public environnant au travers de diverses manifestations, telle « la soirée irlandaise », un marché de Noël, etc. Quand cette chapelle sera correctement équipée et meublée pour ses futures missions, l'association actuelle laissera sa place à une autre qui y fera vivre la culture au sens le plus large, et transmettra ce bien aux générations à venir.

La chapelle peut être conservée dans ses dispositions actuelles, elle présente un état sanitaire satisfaisant pour les maçonneries encore en place. Les quatre murs sont complets, y compris les hauts de pignon, la maçonnerie présente un état sain sans manque ni fissure apparente. Il est cependant nécessaire de redonner une charpente et une couverture à la chapelle. Des menuiseries devront également être installées pour rendre l'espace clos et couvert.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet morlaisien CALC.

L'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine - service de l'ABF) et le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'environnement) ont également été approchés pour juger de la pertinence du projet. C'est une appréciation favorable sur la nature du projet dont la qualité du bâti existant a été remarquée et l'environnement particulièrement adapté à la mise en valeur du site.

La commune a fait appel au lycée d'apprentissage de Pleyben pour participer aux travaux de charpente et de menuiserie de la chapelle (chantier école).

Afin de valoriser ce patrimoine, il est prévu de présenter des expositions permanentes et temporaires. Les événements et les activités seront diversifiés :

- ✓ avec des projets intergénérationnels d'actions citoyennes où les enfants de l'école primaire publique travailleront en partenariat avec d'autres écoles et le club du 3<sup>e</sup> âge, en fonction des programmes et des projets éducatifs définis par les enseignants ;
- ✓ avec des événements autour de la chapelle, déjà en place depuis trois ans, pérennisés avec notamment « un dimanche au jardin » avec la présentation de l'histoire du lieu, la vente de fleurs et de produits d'ornement créés localement, repas champêtre et diverses animations. En quelque sorte ces journées s'apparenteront au « pardon » jadis fêtés dans chaque village ;
- ✓ avec l'accueil toute l'année des conférenciers, des artistes de tous les horizons (peintres, danseurs, interprètes, sculpteurs, écrivains, etc.) ;
- ✓ avec l'ouverture de la chapelle lors des Journées Européennes du Patrimoine.

La chapelle sera aussi associée à d'autres bâtiments religieux du même type au sein d'un circuit des chapelles des Côtes d'Armor. L'aménagement d'espaces publics permettra de créer un parvis et un parking. Un espace vert adjacent au parking est envisagé pour recevoir des tables de pique-nique et une aire de repos. Une communication sera ensuite déployée (site internet de la commune, journal municipal, livre d'or, etc.). Enfin, des panneaux pédagogiques seront installés. A noter que l'école publique communale sera associée pour développer un projet éducatif sur la thématique de la préservation et la mise en valeur du patrimoine et que le lycée professionnel de Pleyben participera aux travaux de charpente.

Les travaux de la première tranche de travaux à savoir de mise hors d'air et hors d'eau du bâtiment (gros œuvre, maçonnerie, couverture et charpente) sont estimés à 101 004,88 € HT. Une convention d'appel à don a été signée avec la Fondation du patrimoine. La Région, via son enveloppe « Contrat de partenariat », finance également le projet.

La commune sollicite de Morlaix Communauté une subvention de 10 000 €.

*Vu la délibération D16-278 du 19 décembre 2016, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé les nouvelles modalités du dispositif du petit patrimoine non-classé,*

*Vu l'avis favorable de la commission Culture du 27 novembre 2019,*

*Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal 2019, nature 2041412, fonction 324,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver l'attribution d'une subvention d'investissement de 10 000 € (subvention plafond encadrée) à la commune de Plouégat-Moysan dans le cadre de son effort de valorisation du patrimoine communal.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

#### **Délibération D19-234**

**Objet : Attribution d'une subvention d'investissement Petit patrimoine non-classé à la commune de Plouigneau pour l'année 2020, dans le cadre de la pose d'une cloche neuve à l'église Saint-Barthélémy, Le Ponthou**

**Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 10 : « Patrimoine, mer et nature : un territoire pour tous les goûts »**

**Rapporteur : Françoise Raoult**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 40**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 47**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéno** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Guy Penneec **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Anne-Catherine Lucas **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Georges Aurégan, Alain Tigréat à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec

L'église Saint-Barthélemy édifée en 1845, non-classée au titre des Monuments Historiques, est située dans le quartier du Ponthou.

Le remplacement de la cloche principale fondue en 1952, s'avère nécessaire pour la poursuite de son utilisation. En effet, dans le cadre de l'entretien annuel, le prestataire a constaté une corrosion importante de la tête de bélière (crochet permettant au battant d'être fixé à l'intérieur de la cloche) entraînant un éclatement de l'anse principal. Cette corrosion fragilise donc la cloche et plus globalement le clocher de l'église.

La cloche neuve qui sera réalisée par la seule fonderie française, la Fonderie Cornille Havard à Villedieu les Poèles (50), aura un profil identique à l'existante. Aucune modification au clocher du monument ne sera apportée. La durée de vie des cloches Cornille Havard est de l'ordre de 200 à 300 ans.

La pose de cette cloche sera réalisée par l'entreprise de campanologie Alain Macé, membre fondateur du GIHEC (Groupement des Installateurs d'Horlogerie d'Édifices et d'Équipements Companaires), et est estimée à 8 235 € HT.

Une cérémonie de baptême est prévue. L'ancienne cloche sera conservée et exposée dans l'édifice avec un support photographique (méthode de fabrication de la cloche). Un livre d'or sera également mis à disposition.

La commune sollicite Morlaix Communauté pour une subvention de 2 058,75 €, soit 25 % du montant des travaux.

*Vu la délibération D16-278 du 19 décembre 2016, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé les nouvelles modalités du dispositif du petit patrimoine non-classé,  
Vu l'avis favorable de la commission Culture du 27 novembre 2019,  
Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal 2019, nature 2041412, fonction 324,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver l'attribution d'une subvention d'investissement de 2 058,75 € à la commune de Plouigneau dans le cadre de son effort de valorisation du patrimoine communal.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

## Délibération D19-235

**Objet : Attribution d'une subvention d'investissement Patrimoine au Comité de la Maison du Peuple - 3e tranche de travaux de restauration et de valorisation patrimoniale**

**Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 6 « Vivre ensemble dans un environnement de qualité » - Priorité 10 « Patrimoine, mer et nature : un territoire pour tous les goûts »**

**Rapporteur : Françoise Raoult**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 40**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 47**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Guy Pennec **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Anne-Catherine Lucas **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Georges Aurégan, Alain Tigréat à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec

Le Comité de la Maison du Peuple sis 1 impasse de Tréguier à Morlaix et présidé par Monsieur Guy Tandé, a été créé en 1923.

Depuis une vingtaine d'années, l'association consacre la quasi-totalité de ses ressources à l'entretien et à la rénovation des bâtiments de la Maison du Peuple, haut lieu de l'histoire ouvrière du Pays de Morlaix. Par ailleurs, les bénévoles ont entrepris un classement des archives, en lien avec les archives départementales du Finistère. Les bénévoles ouvrent fréquemment la maison au public, notamment à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine et dans le cadre de visites estivales de sites historiques de la ville de Morlaix (partenariat avec l'Office de tourisme).

D'importants travaux de sauvegarde des bâtiments s'imposaient et les collectivités ont été sollicitées pour aider l'association pour ce programme de travaux (rénovation des façades et toitures).

En accord avec le Département, le programme de travaux a été intégré dans le Contrat de territoire 2010-2016 conclu avec Morlaix Communauté.

Cependant, pour que le projet puisse l'intégrer, il a été nécessaire de réaliser une pré-étude architecturale pour identifier avec précision le travail à réaliser. Le coût de cette dernière était évalué à 19 997,12 € TTC.

Le Comité de la Maison du Peuple a ainsi reçu une aide à l'investissement de 9 998,56 € pour financer l'étude de programmation des travaux de clos et couvert de la Maison du Peuple (50 % du montant global pris en charge par le Département, l'autre moitié par Morlaix Communauté).

À la suite à cette phase d'étude, le Comité de la Maison du Peuple a engagé deux phases de travaux de restauration et de valorisation patrimoniale de la Maison du Peuple :

- ✓ **1<sup>re</sup> tranche de travaux** (*enduits et mortiers à la chaux pour l'ensemble des maçonneries ; restauration des pans de bois XIX<sup>e</sup> et remplissage au schiste recouvert d'enduits à la chaux ; restauration des pans de bois et briques pleines de structures du début du XX<sup>e</sup> – enduits au mortier bâtard ; menuiseries extérieures en bois ; conservation ou reconstitution des décors intérieurs*). Dans le cadre de cette opération chiffrée à 65 500 €, le Comité de la Maison du Peuple a reçu une subvention d'investissement de 15 000 € pour la première phase de restauration et de valorisation patrimoniale de la Maison du Peuple.
- ✓ **2<sup>e</sup> tranche de travaux** (*travaux de maçonnerie (façade cour, tour, salle des fêtes), couverture (tour, salle des fêtes, descentes), menuiserie (remise en ordre, réparations, remplacement), peinture (façades, menuiseries), traitement des bois (salle des fêtes, tour, charpente et maîtrise d'œuvre)*). Dans le cadre de cette opération chiffrée à 145 000 €, le Comité de la Maison du Peuple a reçu une subvention d'investissement de 25 000 € pour la deuxième tranche de restauration et de valorisation patrimoniale de la Maison du Peuple.

Le Comité de la Maison du Peuple souhaite désormais compléter la restauration de son patrimoine par quelques aménagements parachevant les travaux réalisés depuis 2014 et suivis par le cabinet CALC.

- ✓ espace salle des fêtes et jardin en terrasse :
  - après démolition, reconduction à l'identique de la cabine de projection de cinéma dans un état conforme à l'origine ;
  - restauration du pignon et de la salle des fêtes ;
  - remise en état d'origine des anciens sanitaires extérieurs ;
  - alimentation électrique de la salle des fêtes (éclairage et branchements) ;
  - fontaine du XVII<sup>e</sup> siècle dans la salle des fêtes : nettoyage du sol, rejointoiement en chaux des murs de la fontaine, pose d'une grille de protection, éclairage de la fontaine ;
  - conduite d'alimentation en eau et pose d'une grille métallique à barreau de protection sur mur maçonné (grille à l'identique de la clôture du jardin de l'ancienne Banque de France, à la demande de l'architecte des bâtiments de France).
- ✓ tour et monte-charge :
  - réfection des trappes du monte-charge et installation d'un mécanisme de treuil mécanique fonctionnel, comme à l'origine ;
  - éclairage de la tour.
- ✓ amélioration du parcours de visite :
  - acquisition de matériels vidéos et sonos ;
  - acquisition de matériels nécessaires à la mise en place d'une exposition permanente sur l'histoire de la Maison du Peuple.

Le montant prévisionnel de cette opération est de l'ordre de 37 091,36 € TTC. L'association sollicite Morlaix Communauté à hauteur de 12 000 €. La Région Bretagne est sollicitée à hauteur de 3 000 €, le Département à hauteur de 4 000 € et la ville de Morlaix à hauteur de 6 000 €.

*Vu l'avis favorable de la commission Culture du 27 novembre 2019,  
Considérant que les crédits sont inscrits au budget 2019, nature 20422, fonction 30,*

#### **Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver l'attribution d'une subvention d'investissement de 11 500 € au Comité de la Maison du Peuple afin de permettre de compléter la restauration de la Maison du Peuple par quelques aménagements parachevant les travaux réalisés depuis 2014,**
- **d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention et tout éventuel avenant à intervenir.**

*En réponse à une question de Thierry Piriou, Françoise Raoult précise qu'il s'agit pour l'instant de la dernière tranche de travaux. Il y aura peut-être encore quelque chose après.*

*Ismaël Dupont accueille avec enthousiasme cette délibération, sachant que la Maison du peuple est à la fois un édifice patrimonial de valeur importante. C'était autrefois une maison aristocratique, sur le port de Morlaix. Cela a été aussi la première épicerie sociale de Morlaix. Elle a accueilli différentes formations politiques, la CGT, les républicains espagnols... C'est aussi une entreprise d'éducation populaire puisque le comité de la Maison du peuple organise des conférences, tient portes ouvertes, organise des manifestations culturelles et artistiques. C'est un projet soutenu par la mairie de Morlaix dans le cadre d'une continuité de parcours entre Saint-Matthieu et le port. C'est un édifice qui mérite d'accueillir du public dans les meilleures conditions et c'est très bien d'aider à sa rénovation. Le chantier a été mené en partenariat avec l'AFPA, ce qui garantit une continuité à ce lieu, alors qu'ailleurs, comme à Saint-Brieuc, la Maison du peuple a été abandonnée alors qu'elle avait accueilli Louis Guilloux et aussi une histoire sociale importante et glorieuse.*

*Agnès Le Brun partage l'enthousiasme d'Ismaël Dupont, estime très important qu'il y ait ce genre de lieu pour la respiration démocratique et l'invite à plonger dans les archives, puisqu'il est documentaliste, pour voir la première délibération du conseil municipal de Morlaix sur la réfection de la toiture et qu'il examine bien les votes, pour savoir qui a voté pour, qui a voté contre, et parie qu'il en tirera quelque enseignement, en tout cas le lui souhaite.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

#### **Délibération D19-236**

**Objet : Syndicat de la Penzé - Intégration des agents au 1er janvier 2020**

**Rapporteur : Guy Pennec**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 40**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 47**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéno** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le

Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Guy Penneec **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Anne-Catherine Lucas **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Georges Aurégan, Alain Tigréat à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec

## Contexte

Lors de la prise de compétences Eau et Assainissement par Morlaix Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2017, et conformément aux dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015, Morlaix Communauté a pris pour postulat le maintien du syndicat des eaux de la Penzé jusqu'en 2020 avec un mécanisme de représentation/substitution.

Des évolutions législatives sont intervenues avec l'introduction de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018, permettant le report de prise de compétences par les communautés de communes et la possibilité de maintien des syndicats à cheval sur "des" EPCI et non plus sur "trois" EPCI.

Néanmoins, Morlaix Communauté en qualité de communauté d'agglomération a souhaité conserver la trajectoire établie au moment du transfert et exercer pleinement les compétences Eau et Assainissement sur l'ensemble du territoire au 1<sup>er</sup> janvier 2020, incluant également les eaux pluviales.

Il a ainsi été décidé la prise en compte de la dissolution du syndicat des eaux de la Penzé au 31 décembre 2019 avec reprise par Morlaix Communauté du personnel, des réseaux et ouvrages (usine d'eau potable, station d'épuration) situés sur son territoire soit trois agents (1 agent de la filière administrative de catégorie B et 2 agents de la filière technique de catégorie C).

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,*

*Vu l'avis favorable de la CAP du 22 novembre 2019,*

*Vu l'avis du Comité Technique du 4 décembre 2019,*

*Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 4 décembre 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le transfert des trois agents du syndicat des eaux de la Penzé au sein de Morlaix Communauté.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

## Délibération D19-237

**Objet : Syndicat de la Penzé - Transferts des contrats d'emprunts dans le cadre du transfert de la compétence Assainissement**

**Rapporteur : Jean-Michel Parcheminal**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 40**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 47**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Guy Penneec **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Anne-Catherine Lucas **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Georges Aurégan, Alain Tigréat à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec

Par la délibération du 23 octobre 2019, le conseil syndical du syndicat des eaux de la Penzé a acté le principe de sa dissolution au 31 décembre 2019.

Compte tenu de la reprise des compétences Eau et Assainissement exercées par le syndicat de la Penzé, par Morlaix Communauté, il convient de reprendre les deux emprunts en cours.

L'état ci-joint, liste l'ensemble des contrats d'emprunts transférés au budget Assainissement Régie de Morlaix Communauté.

**Budget Assainissement Régie : Encours transféré au 01/01/2020 : 87 640,40 €**

SYNDICAT DES EAUX DE LA PENZE				
Budget	Organisme prêteur	N° du contrat	N° interne	Capital restant dû au 01/01/2020
BUDGET ASSAINISSEMENT REGIE	Agence de L'Eau	N° 92002005401	0091ASSRE2020	2 640,40 €
<b>Total de l'encours Agence de l'Eau au 01/01/2020</b>				<b>2 640,40 €</b>
BUDGET ASSAINISSEMENT REGIE	Crédit Agricole	N° 7022662821	0092ASSRE2020	85 000,00 €
<b>Total de l'encours Crédit Agricole au 01/01/2020</b>				<b>85 000,00 €</b>
<b>TOTAL DE L'ENCOURS SYNDICAT TRANSFERE AU 01/01/2020</b>				<b>87 640,40 €</b>

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article 5211-5,  
Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019, portant modification des statuts de Morlaix Communauté,  
Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 4 décembre 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver l'intégration des deux emprunts émanant du syndicat des eaux de la Penzé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer tous les documents concernant ce dossier.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

**Délibération D19-238**

**Objet : Reprise des commandes et des engagements effectués en 2019 dans le cadre des compétences Eau et Assainissement par le syndicat des eaux de la Penzé**

**Rapporteur : Jean-Michel Parcheminal**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 40**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 47**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard  
Avait donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Guy Penneec **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Anne-Catherine Lucas **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Georges Aurégan, Alain Tigréat à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Étaient absents excusés : **Botzorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1321-1 à L1321-5 ,  
Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019, portant modification des statuts de Morlaix Communauté,  
Considérant la dissolution du syndicat des eaux de la Penzé au 31 décembre 2019 ;  
Considérant que la loi prévoit « la continuité des contrats, des biens et services » ;  
Considérant que toutes les commandes et engagements effectués en 2019, n'ont pas donné lieu à facturation, compte tenu de l'arrêté des comptes au mois de décembre 2019 ;*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'autoriser la Trésorerie de Morlaix Communauté à procéder au règlement de toutes les commandes et engagements passés en 2019 et non mandatés y compris les factures libellées au nom du syndicat des eaux de la Penzé.**  
**Il est précisé que les paiements seront réalisés au cours de l'année 2020, dans les différents budgets concernés de Morlaix Communauté.**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer tous les documents concernant ce dossier.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité

---

#### **Délibération D19-239**

**Objet : Retrait du syndicat de Commana - Conventions pour l'achat d'eau et le traitement des eaux usées**

**Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 6 : " Vivre ensemble dans un environnement de qualité "**

**Rapporteur : Guy Pennec**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 40**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 47**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Guy Pennec **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Anne-Catherine Lucas **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Georges Aurégan, Alain Tigréat à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Étaient absents excusés : **Botserhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec

Le SIEAC (syndicat intercommunal des eaux et d'assainissement de Commana) assure les compétences de production, de distribution d'eau potable ainsi que de la collecte et le traitement des eaux usées sur les communes de Commana et Guimiliau (situées sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Landivisiau) et sur la commune de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner (située sur le territoire de Morlaix Communauté).

Lors de la prise de compétences Eau et Assainissement par Morlaix Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2017, et conformément aux dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015, la décision a été prise de maintenir l'adhésion au SIEAC jusqu'en 2020, avec un mécanisme de représentation/substitution.

Morlaix Communauté, en qualité d'autorité organisatrice et ayant le statut de communauté d'agglomération, souhaite exercer les compétences Eau potable et Assainissement sur l'ensemble de son périmètre au 1<sup>er</sup> janvier 2020, et ainsi se retirer du syndicat.

Néanmoins, les ouvrages de production d'eau étant situés sur le territoire de Commana et Morlaix Communauté ne disposant d'une autre ressource pour alimenter la commune de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, il est proposé d'établir une convention de vente d'eau en gros entre le SIEAC et Morlaix Communauté.

D'autre part, les eaux usées collectées sur la commune de Saint-Thégonnec Loc Éguiner sont traitées par la station d'épuration de Guimiliau. Il est proposé d'établir une convention fixant les conditions techniques, administratives et financières de la réception et du traitement des effluents de Morlaix Communauté par le SIEAC, à la station d'épuration de Guimiliau.

*Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation Eau et Assainissement du 2 décembre 2019,*

*Vu l'avis de la Commission Eau du 2 décembre 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver :**

- **le retrait de Morlaix Communauté du syndicat intercommunal des eaux et d'assainissement de Commana au 1<sup>er</sup> janvier 2020,**



- la convention d'achat d'eau avec le syndicat intercommunal des eaux et d'assainissement de Commana et d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tous les documents concernant ce dossier,
- la convention de réception et de traitement des eaux usées avec le syndicat intercommunal des eaux et d'assainissement de Commana et d'autoriser le président à signer ladite convention ainsi que tous les documents concernant ce dossier.

*Jean-Michel Parcheminal demande si les trois ou quatre hameaux de sa commune ont été intégrés, qui comme Loc-Eguiner bénéficient de l'eau de Commana.*

*Oui, répond Guy Pennec, c'est très bien identifié dans la convention.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

#### **Délibération D19-240**

**Objet : Aménagement de la forêt de Pen-ar-Stang**

**Projet de territoire Trajectoire 2025 6 Priorité 6 : " Vivre ensemble dans un environnement de qualité "**

**Rapporteur : Guy Pennec**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 40**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 47**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Guy Pennec **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Anne-Catherine Lucas **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Georges Aurégan, Alain Tigréat à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec

Le Président invite le conseil à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.212-3 du Code forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

#### 1) un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement

Le boisement représente une surface de 149 hectares sur la commune de Plougonven, dont 107 hectares sont situés en périmètres immédiats ou rapprochés des captages d'eau potable.

Les plantations réalisées entre 2012 et 2014 sur les surfaces de protection des captages sont intégralement incluses dans ce projet (45 hectares) et sont complétées par des boisements naturels (58 hectares). Le reste de la surface comprend des terres agricoles actives ou abandonnées, des milieux de landes humides et des zones techniques de captages d'eau.

L'ensemble des surfaces concernées bénéficie du régime forestier, par arrêté préfectoral n°2016112-0005 du 21 avril 2016.

La totalité du site est intégrée au Parc Naturel Régional d'Armorique. Cette surface de 149 hectares d'enjeu reconnu pour les fonctions écologiques et sociales comprend également 38 hectares intégrés au site inscrit des Monts d'Arrée, 38 hectares dans un site Natura 2000 et 36 hectares d'une ZNIEFF de type 1.

#### 2) la définition des objectifs assignés à cette forêt

Compte-tenu des différents éléments définissant le contexte de la forêt, l'objectif principal de cet aménagement et de la gestion proposée sera **la préservation de l'état boisé pour la protection de la ressource en eau.**

La préservation du paysage, de la diversité et du milieu, et la production de bois y seront intégrées comme objectifs associés.

La durée de cet aménagement est fixée à 20 ans.

#### 3) un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme

Des travaux de dégagements et de regarnis de plantations sur les jeunes boisements, sur une surface de 45 hectares sont proposés pour un coût total indicatif de 68 000 €, soit 3 400 € par an en moyenne.

Le matérialisation du périmètre de la forêt est également proposée, pour un coût total indicatif de 1 500 €.

*Vu le Code forestier, notamment le 2° de l'article L.122-7,*

*Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation Eau et Assainissement du 2 décembre 2019,*

*Vu l'avis de la commission Eau du 2 décembre 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'émettre un avis favorable au projet d'aménagement présenté,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer tous les documents concernant ce dossier.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

### **Délibération D19-241**

**Objet : Prise de compétence "Gestion des eaux pluviales "**

**Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 6 : " Vivre ensemble dans un environnement de qualité "**

**Rapporteur : Bernard Guilcher**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 40**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 47**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard  
Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Guy Pennec **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Anne-Catherine Lucas **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Georges Aurégan, Alain Tigréat à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec

### **1 – Préambule et cadre de la compétence**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, Morlaix Communauté exerce les compétences Eau et Assainissement des eaux usées.

Conformément aux dispositions des lois NOTRe et Ferrand, Morlaix Communauté va intégrer la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les statuts de la collectivité, modifiés par arrêté préfectoral AP 2019 301-0001 du 28 octobre 2019, ont intégré cette compétence obligatoire avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

L'article L2226-1 du CGCT (code général des collectivités territoriales), introduit par la loi du 29 décembre 2014 définit la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » comme la collecte, le transport, le stockage et le traitement des eaux pluviales des aires urbaines.

Dans cette perspective, il a été décidé de lancer une étude afin de dresser un état des lieux de la situation existante, de préciser le cadre du périmètre des ouvrages à transférer, de définir l'organisation et les modalités d'exercice de cette compétence ainsi que les impacts financiers pour l'EPCI et les communes, s'agissant d'un service public administratif financé par le budget général.

### **2 – La méthodologie retenue – un travail partenarial nécessaire:**

Une étude a été engagée par un cabinet de prestataires pluridisciplinaire. Cette étude porte sur les dimensions techniques, juridiques et financières pour préparer les conditions de transfert de compétence. Cette étude s'inscrit autour de deux axes structurants :

- ✓ axe 1 - Étude de la gestion des eaux pluviales urbaines :
  - réaliser un état des lieux de la connaissance patrimoniale en assainissement eaux pluviales sur l'ensemble du territoire (réseaux et ouvrages),
  - élaborer un zonage d'assainissement sur la base du PLUi-H, pour se mettre en conformité avec le code général des collectivités territoriales et avoir une gestion cohérente des eaux pluviales à l'échelle de l'intercommunalité ;
- ✓ axe 2 - Étude du transfert de la compétence :
  - réaliser un état des lieux de la gestion administrative, technique et juridique des eaux pluviales,

- étudier les modalités de transfert de la compétence assainissement eaux pluviales urbaines, en termes organisationnels et financiers.

Cette étude a démarré en mars 2019 et s'est poursuivie par une phase de collecte des données auprès des communes et de recensement sur le terrain, étape jugée essentielle dans la connaissance financière et technique du patrimoine à transférer.

Cette étude a donné lieu à différentes étapes formelles de prise de décisions des élus (comités de pilotage du 20 mai et du 18 novembre) et à une démarche continue d'échange avec les communes/Syndicat pour recenser le patrimoine des ouvrages à transférer, les moyens financiers et humains affectés à cette compétence.

Le prestataire a rencontré des difficultés dans la récupération des données techniques et surtout financières, dans la mesure où ce service est financé par le budget général, sans traçabilité particulière à défaut d'une comptabilité analytique.

### 3 – Périmètre de compétences

Pour faire suite aux différents échanges entre les communes et Morlaix Communauté, le périmètre d'intervention de Morlaix Communauté en matière de gestion des eaux pluviales urbaines porte sur le périmètre géographique délimité aux zones urbanisées ou à urbaniser (U et AU) du PLUiH.

Concernant la nature des ouvrages, réseaux ou équipements publics, Morlaix Communauté retient au titre de la compétence eaux pluviales urbaines aux ouvrages suivants, ayant un caractère public :

Ouvrages de collecte enterrés	Ouvrages de rétention/régulation	Ouvrages d'infiltration	Ouvrages de prétraitement
- réseaux eaux pluviales - branchements - drains - ouvrages de décantation sous grille et avaloirs	- bassins de rétention enterrés/à ciel ouvert - chaussées à structure réservoir - déversoirs d'orage	- puits d'infiltration (puisards) - tranchées d'infiltration - bassins d'infiltration	- désableurs, décanteurs - séparateurs hydrocarbures, - débourbeurs, déshuileurs - clapets anti-retour

Le périmètre de compétence et la nature détaillée des ouvrages sont précisés en annexe au moyen d'un schéma et d'un tableau synthétique.

### 4 – Organisation de la compétence

Pour un exercice optimal de la compétence de l'EPCI, dans une logique de bonne organisation des services sur le territoire, Morlaix communauté souhaite confier par voie de convention de gestion aux communes, selon la convention-type jointe, l'entretien des ouvrages.

Ces conventions sont conclues pour une année, renouvelables deux fois et rémunérées par Morlaix Communauté.

En qualité de gestionnaire du service Eau pluviale urbaine, Morlaix Communauté portera l'investissement du patrimoine, en relation concertée avec les communes membres et dans un esprit de dialogue permanent.

### 5 – Modalités de transfert

Pour déterminer le périmètre des ouvrages transférés à Morlaix Communauté, un inventaire patrimonial a été établi pour chaque commune qualifiant ainsi le linéaire de réseaux d'eau pluviale et les ouvrages affectés à la compétence.

Dans un souci de traitement équitable des communes et de neutralité des charges transférées, s'agissant d'un service public administratif financé par le budget général et impactant les attributions de compensation pour les communes membres, il est proposé lors d'une prochaine CLECT de retenir la méthode dérogatoire, au droit commun, fondée sur l'application de coûts standards. En effet, la prise en compte des charges de fonctionnement et des charges d'entretien, à partir de la comptabilité des budgets communaux, montrent des écarts très importants ne traduisant pas un niveau de service homogène. Les charges financières, tracées dans les comptes administratifs, ne permettent pas d'assurer les ressources à la Collectivité pour financer de manière pérenne la compétence transférée. La CLECT, fixera les modalités d'application de la méthode dérogatoire, en déterminant un coût standard adapté aux réalités du territoire, sur la base d'une valeur patrimoniale des ouvrages (durée de vie) et d'un niveau de service (fréquence d'entretien).

*Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dite MAPTAM,*

*Vu loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 - art 20, définissant la compétence Gestion des eaux pluviales urbaines,*

*Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe,*

*Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,*

*Vu l'article 521665 du Code général des collectivités territoriales,*

*Vu l'arrêté préfectoral n° 2019 301-0001 du 28 octobre 2019, modifiant les statuts de Morlaix Communauté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,*

*Vu l'avis favorable de la commission Eau du 2 décembre 2019,*

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver le périmètre de compétence Eaux pluviales urbaines,
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer :
  - ✓ tout acte ou document permettant la mise à disposition du patrimoine affecté à l'exercice de la compétence transférée et les pouvoirs de gestion du service public de l'eau pluviale,
  - ✓ les conventions de gestion avec les communes et leurs éventuels avenants

Thierry Piriou reconnaît la complexité du sujet. Confirmée par le nombre de réunions faites dans tous les secteurs, ajoute Bernard Guilcher. Thierry Piriou souligne que des principes ont été arrêtés : zones concernées, ouvrages concernés, modalités d'entretien de ces ouvrages, capacité pour les communes à transférer cet entretien, ou le conserver pour maintenir l'emploi local, tarifs dérogatoires.

Il a aussi été prévu de se rencontrer s'il y avait des difficultés, ajoute Bernard Guilcher.

Toutes les communes ont aujourd'hui des difficultés, remarque Thierry Piriou. Il va falloir les dépasser et reprendre les éléments manquants à partir d'un plan mis à disposition par Morlaix Communauté et assurer avec le cabinet EGIS et Morlaix Communauté le temps contradictoire qui peut conduire à l'arrêt des décisions entre communes et communauté, sur l'ensemble du patrimoine concerné par le transfert. Quand cela sera fait, les éléments seront réunis pour arrêter une première CLECT afin de valider le premier impact sur les attributions de compensation. Cela ne rassure peut-être personne mais c'est cela l'état des lieux. Les services de l'ensemble des communes ont été conviés à rencontrer Morlaix Communauté et rencontrer les deux bureaux d'études : EGIS pour la question technique, KPMG pour la question financière, afin d'au moins échanger entre services, et que les agents des communes soient concernés et déjà imprégnés par la question, qui n'est pas sans impacts sur les attributions de compensation. À un moment il faut prendre le bon chemin.

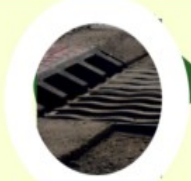





Il est bien entendu qu'il y aura une déduction sur les attributions de compensation et travaux engagés, affirme Bernard Guilcher.

C'est pour cela que le régime dérogatoire est prévu et qu'il est proposé des conventions avec les communes, poursuit Guy Pennec. Un modèle de convention est prévu sur l'exemple de ce qui se fait pour les ZAE. Petite subtilité : si cela impacte les attributions de compensation, c'est que le budget pluvial relève du budget principal de la communauté.

À noter que la rencontre avec les services est prévu le 19 à 14h précise Thierry Piriou.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

### Annexe 1 – la compétence eaux pluviales

Accessoires de voirie	Ouvrages de collecte des EP à ciel ouvert	Ouvrages de collecte enterrés	Ouvrages de rétention / régulation	Ouvrages d'infiltration	Ouvrage de prétraitement / autre
 <p>Grilles, avaloirs, renvois d'eau (passages routes), caniveaux, regards</p> <p>Curage des équipements (sous la voirie)      Nettoyage des équipements et remplacement (en surface)</p>	 <p>Fossés, noues (stockage des EP) en zone urbanisée</p>	 <p>Réseaux Eaux pluviales, les branchements, les regards, drains</p>	 <p>Bassins de rétention enterrés / à ciel ouvert ; les chaussées à structure réservoir ; déversoirs d'orage</p>	 <p>Puits d'infiltration (puisards), tranchées d'infiltration, bassins d'infiltration</p>	 <p>Dessableurs, décanteur, séparateurs hydrocarbures, pompes, clapets anti retour, déshuileurs</p>
OUI	NON (voirie)	Fossés NON Noues NON	OUI	OUI	OUI (si ouvrage public)

**OUI** : ouvrages relevant de la compétence communautaire

**NON** : ouvrages ne relevant pas de la compétence communautaire

<b>Exploitation des ouvrages de collecte et d'évacuation des eaux pluviales urbaines</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>  Opérations de curage des réseaux, avaloirs, chambres à sable ou de vidange des dépollueurs et déshuileurs ;</li> <li>  Les réhabilitations ponctuelles et changements de pièces accessoires ;</li> <li>  Entretien des équipements électromécaniques et contrôles de sécurité;</li> <li>  Entretien des ouvrages de collecte des EP à ciel ouvert</li> </ul>
<b>Etudes et travaux - gestion des investissements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>  Inspections ITV et diagnostics divers, inventaires et suivi des rejets EP dans le milieu ;</li> <li>  Amélioration / mise à jour de la connaissance du patrimoine (SIG)</li> <li>  Instruction des DICT (déclaration d'intention de commencement des travaux)</li> <li>  Programme de renouvellement annuel du patrimoine eau pluviale strict</li> <li>  Programme d'actions solutions structurelles face aux désordres constatés</li> <li>  Travaux liés aux extensions urbaines</li> </ul>
<b>Suivi des projets privés / gestion des eaux pluviales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>  Enquêtes de contrôle des branchements et installations privatives et conseil techniques aux usagers, en particulier à travers l'accompagnement en phase permis de construire qui est un vecteur important pour décliner la rétention à la source</li> </ul>
<b>Accompagnement des acteurs de la gestion des eaux pluviales urbaines (animation et coordination)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>  Elaboration et mises à jour des règlements, zonages pluviaux et schémas directeurs ;</li> <li>  Communication de sensibilisation aux techniques alternatives</li> </ul>

## Délibération D19-242

**Objet : SIVOM Morlaix – Saint-Martin-des-Champs – Transfert des emprunts**

**Rapporteur : Jean-Michel Parcheminal**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 39**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 46**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Guy Pennec **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Anne-Catherine Lucas **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Georges Aurégan, Alain Tigréat à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Étaient absents excusés : **Botzorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marlène Tilly, Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec

Par la délibération D19-241 du 16 décembre 2019, le Conseil de Communauté a validé le principe du transfert de la compétence « eaux pluviales urbaines » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

L'état, ci-joint, liste l'ensemble des contrats d'emprunts transférés au budget principal de Morlaix Communauté.

**Budget Principal : Encours transféré au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : 344 777,89 €**

SIVOM DE MORLAIX & SAINT-MARTIN				
Budget	Organisme prêteur	N° du contrat	N° interne	Capital restant dû au 01/01/2020
BUDGET PRINCIPAL	ARKEA	N° 0711 2146650 01	0004PRINC2020	320 000,00 €
<b>Total de l'encours ARKEA au 01/01/2020</b>				<b>320 000,00 €</b>
BUDGET PRINCIPAL	Société Générale	N° 20073	0005PRINC2020	18 984,05 €
<b>Total de l'encours SG au 01/01/2020</b>				<b>18 984,05 €</b>
<b>TOTAL DE L'ENCOURS SIVOM TRANSFERE AU 01/01/2020</b>				<b>338 984,05 €</b>

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article 5211-5,  
Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019, portant modification des statuts de Morlaix Communauté,  
Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 4 décembre 2019,*

**Il sera proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver le transfert des deux emprunts émanant du SIVOM de Morlaix – Saint-Martin-des-Champs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer tous les documents concernant ce dossier.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D19-243**

**Objet : Reprise des commandes et engagements effectués en 2019 dans le cadre du transfert de la compétence Eaux pluviales urbaines**

**Rapporteur : Jean-Michel Parcheminal**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 39**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 46**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Auréan, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Guy Pennec **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Anne-Catherine Lucas **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Georges Auréan, Alain Tigréat à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marlène Tilly, Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1321-1 à L1321-5 ,  
Vu la délibération du 16 décembre 2019 par laquelle le Conseil de Communauté a acté le transfert de la compétence Eaux pluviales,  
Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019, portant modification des statuts de Morlaix Communauté,  
Considérant le transfert de la compétence «eaux pluviales urbaines» à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,  
Considérant que la loi prévoit « la continuité des contrats, des biens et services »,  
Considérant que toutes les commandes et engagements effectués en 2019, n'ont pas donné lieu à facturation, compte tenu de l'arrêté des comptes au mois de décembre 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'autoriser la Trésorerie de Morlaix Communauté à procéder au règlement de toutes les commandes et engagements passés en 2019 et non mandatés y compris les factures libellées au nom des différentes communes membres de Morlaix Communauté et du SIVOM de Morlaix – Saint-Martin-des-Champs.**  
**Il est précisé que les paiements seront réalisés au cours de l'année 2020, dans le budget principal de Morlaix Communauté ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer tous les documents concernant ce dossier.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D19-244**

**Objet : Harmonisation des tarifs Eau et Assainissement**

**Rapporteur : Guy Pennec**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 39**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 46**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Henvic** : Christophe Micheau **Landmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Guy Pennec **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Anne-Catherine Lucas **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Georges Aurégan, Alain Tigréat à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marlène Tilly, Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec

## 1 – Contexte

La délibération cadre D16-112 du 9 mai 2016, relative au transfert des compétences Eau et Assainissement des eaux usées à Morlaix Communauté a placé l'eau au centre de la politique de développement du territoire, au même titre que l'aménagement de l'espace et le développement économique.

L'Eau et l'Assainissement sont des services de base essentiels à la vie des habitants et au développement de l'économie La politique tarifaire qui leur est associée, au-delà des équilibres budgétaires, doit traduire deux priorités politiques :

- ✓ promouvoir l'équité dans l'accès aux services d'eau et d'assainissement pour garantir la cohésion sociale à l'échelle du territoire et un service public de qualité,
- ✓ développer l'esprit communautaire par la mise en œuvre progressive d'une gestion unifiée des tarifs à l'échelle intercommunale.

Lors du Conseil de Communauté du 9 mai 2016, six engagements ont été fixés parmi lesquels le principe d'équité de traitement des usagers vis à vis du prix de l'eau et de l'assainissement en organisant une convergence tarifaire à l'échelle du territoire communautaire à partir de 2020, avec une durée de lissage restant à déterminer (de l'ordre de huit ans).

Cette convergence tarifaire visant à terme un prix unique de l'eau sur le territoire sera soumise à un débat communautaire en 2022, pour un début d'application à compter de 2023.

Pour aboutir à la convergence tarifaire (prix unique de l'eau) et compte tenu de la grande disparité des structures tarifaires actuelles, **la première étape** ici proposée est donc bien celle de **l'harmonisation tarifaire**, préalable indispensable.

## 2 - La stratégie politique et la méthodologie adoptée pour une harmonisation tarifaire

Pour mémoire, l'organisation territoriale de la politique de l'eau en amont du vote actant de la prise de compétence Eau potable et Assainissement des eaux usées par Morlaix Communauté était la suivante :

- ✓ 19 structures détenaient la compétence production transport et distribution eau potable (13 communes et 6 syndicats),
- ✓ 25 structures détenaient la compétence assainissement collectif (21 communes et Cette organisation territoriale très hétérogène se traduit par de très grandes disparités des structures tarifaires : multiplicité de parts fixes, de parts variables et de tranches.

Aussi pour :

- ✓ répondre à l'équité dans l'accès aux services d'eau et d'assainissement,
  - ✓ garantir la cohésion sociale à l'échelle du territoire et un service public de qualité,
  - ✓ simplifier la relation aux usagers,
- il est proposé de mettre en œuvre **une nouvelle grille tarifaire**.

Depuis, le mois de mai 2019, le cabinet financier RCF mène une série de simulations portant sur diverses hypothèses permettant de construire un consensus au sein des instances dédiées à la gouvernance de la politique de l'eau (commission de secteurs, commission Eau, commission Environnement, Bureau communautaire, Conseil des maires)

L'objectif recherché tout au long du travail mené aura été de permettre à l'utilisateur d'avoir une meilleure compréhension du service rendu par l'instauration d'une grille tarifaire simplifiée comportant :

- une part fixe (communément appelé l'abonnement) identique sur le territoire,
- une part variable (prix du m<sup>3</sup>), liée à sa consommation, avec une recherche de simplification et harmonisation de tranches sur le territoire

Pour mener ce travail, plusieurs postulats ont été actés par les instances de gouvernance (cf supra) en particulier :

- ✓ fonctionner à **produit constant** par commune (hors inflation) et ainsi préserver les recettes et l'équilibre de gestion du service Eau et Assainissement.
- ✓ **lisser** l'harmonisation de **la part fixe sur trois ans** (part collectivité et délégataire) pour l'eau et l'assainissement.
- ✓ Viser l'objectif de **maintien d'un prix comparable pour un usager consommateur d'une moyenne annuelle de 75 m<sup>3</sup>**.
- ✓ mettre en place un **dispositif d'aide aux paiements** des factures de consommations courantes pour des personnes rencontrant des difficultés financières, en s'inscrivant dans le cadre de l'expérimentation de la tarification sociale sur l'eau prolonger par le gouvernement jusqu'au 15 avril 2021 et avant une généralisation dont les contours et modalités sont actuellement en discussion au parlement.

À l'issue des travaux, les propositions portées au vote du Conseil de Communauté sont les suivantes :

- ✓ pour la facture d'eau potable, l'harmonisation tarifaire se traduit par :
  - une part fixe cible (l'abonnement), lissée sur trois ans,
  - une part variable au m<sup>3</sup> sur la base de quatre tranches de consommation :
    - [0 – 40 ];
    - [41 – 120];
    - [121 – 200 ];
    - [> 200 ],
  - la création d'une catégorie d'usagers de type industriel et autres au-delà de 6 000 m<sup>3</sup> par an. Pour 2020, cette tranche se verra appliquer les tarifs 2019 revalorisés de l'inflation. L'harmonisation tarifaire de cette tranche particulière donnera lieu à un travail spécifique au cours de l'année 2020. Il reviendra au Conseil de Communauté du prochain mandat d'en délibérer.
- ✓ pour la facture d'assainissement collectif : une part fixe cible, lissée sur trois ans une part variable au m<sup>3</sup> établie sur la base d'une seule tranche.

S'agissant des secteurs encore en délégation de service public, des avenants seront passés avec les délégataires pour intégrer ces tranches et évolutions tarifaires

Une note explicative et les simulations par communes ont été jointes en annexe.

*Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation Eau et Assainissement du 2 décembre 2019,*

*Vu l'avis de la commission Eau du 2 décembre 2019,*

*Vu l'avis de la commission Finances – Administration générale du 4 décembre 2019*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- ✓ **de retenir l'harmonisation tarifaire pour l'eau et l'assainissement ,**
- ✓ **d'approuver les tarifs proposés pour l'eau et l'assainissement en 2020 pour les communes en régie,**
- ✓ **d'approuver le montant de la part collectivité (surtaxe communautaire) en 2020 pour les secteurs en délégation de service public,**
- ✓ **d'approuver la mise en place d'un dispositif d'aide aux paiements des factures de consommations courantes pour des personnes rencontrant des difficultés financières, en s'inscrivant dans le cadre de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau,**
- ✓ **d'approuver les tarifs en annexe,**
- ✓ **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer tous les documents concernant ce dossier.**

*Guy Pennec insiste dans sa présentation sur la difficulté de l'exercice. Les données ont été tournées dans tous les sens. Nombre d'avis ont été sollicités, pas seulement auprès des cabinets d'étude, mais aussi des représentants des conseils d'exploitation. Mais il y a des effets mathématiques dès que l'on touche une moulinette de tarifications. Il faut retenir l'objectif : que sur le territoire, tout le monde soit à part égale en accessibilité au service et plus tard, avec la convergence tarifaire mise en place après cette harmonisation, avoir un tarif unique de l'eau.*

*Bernard Guilcher, ancien président du SIVOM qui aurait eu 60 ans, a travaillé sur la station de Keranroux payée pendant 20 ans par les Morlaisiens. Le SIVOM avait réussi à baisser d'1 euro le prix de l'eau, qui va être remonté. Les Morlaisiens vont donc payer un peu plus cher l'eau qu'ils ne l'ont aujourd'hui. Il faudra le justifier et Bernard Guilcher demandera à Morlaix Communauté de faire de la communication pour expliquer exactement les choses et que l'ancien président ne soit pas mis en cause. Il remercie Guy Pennec, avec lequel il travaille depuis six mois à chercher des solutions avec le bureau d'études et il n'y a pas trente-six solutions. Il le remercie également pour le consensus trouvé d'étalement sur trois ans, ce qui atténuera la douleur de la facture. Mais ce n'est pas une grosse facture. Cela fait une augmentation très faible.*

*Guy Pennec explique que la difficulté de l'exercice, c'est que tout le monde regarde le prix, lequel est justifié par l'importance de l'assiette constituée du nombre d'abonnés et de mètres cubes. Quand on a comme le SIVOM environ 12 000 abonnés, le produit perçu par la facturation permet d'avoir une*



politique des prix. Le SIVOM avait une excellente politique des prix, avec une tarification dite en cloche dont s'inspire le nouveau dispositif : pour 30 m<sup>3</sup> c'est 3,90 €, pour 60 m<sup>3</sup>, 2,30 € et au-dessus ça baisse légèrement. Guy Pennec remercie pour cette remarque, car il y a eu beaucoup de réunions là-dessus.

Bernard Guilcher complète à son tour : le SIVOM produit 1 million de m<sup>3</sup>, ce qui fait une belle manne redistribuable chez les voisins ruraux. Il aimerait donc que le PPI établi en 2017 soit un peu rattrapé, car là, on s'est un peu endormis.

Endormissement lié au SIVOM et non à Morlaix Communauté, demande Thierry Piriou.

Non, mais on ne va pas discuter de ce genre de chose, déclare Bernard Guilcher.

François Hamon veut mettre en avant la mise en place d'une tarification sociale et la volonté de le faire, car aujourd'hui très peu de collectivités le font au niveau national. L'expérimentation en cours, qui touche aujourd'hui 47 collectivités, s'inscrit dans cette démarche, qui sera peut-être généralisée un peu avant ce qui est prévu dans l'expérimentation. C'est une bonne chose. Aux élus de trouver maintenant les bons critères pour faire la part sociale du droit à l'eau.

Agnès Le Brun trouve en effet la tarification sociale essentielle. En l'occurrence, il y avait déjà des chèques Eau. Bernard Guilcher rappelait le 60<sup>e</sup> anniversaire du SIVOM. C'est dire à quel point cette loi NOTRe mal nommée, mal réussie, aurait dû largement s'inspirer de ce qui se faisait déjà sur le territoire, à la base, à savoir des syndicats intercommunaux qui fonctionnaient parfaitement bien issus de la volonté des élus. Quand on fait les choses de façon descendante, verticale, c'est sûr que ça ne se présente pas bien. C'est sûr que ça s'est mal présenté, car on en paye les conséquences à tous les points de vue.

François Hamon précise que le chèque Eau diffère un peu de la tarification sociale. Le chèque Eau a été mal utilisé, sous-utilisé, il faut donc mettre en œuvre une tarification sociale.

Agnès Le Brun est tout à fait d'accord sur ce point de vue.

Thierry Piriou rappelle sa vision sur ce dossier : les discussions sur des sujets qui pouvaient diverger ont permis, après exposé des contraintes et des obligations, de trouver un point de consensus sur la démarche elle-même. Une très belle démarche d'élus engagés.

Guy Pennec ajoute que la somme des intérêts de chaque commune et de chaque syndicat ne constitue par la totalité des intérêts de la communauté. Du fait d'être passé à échelle communautaire, les élus sont obligés de répondre aux enjeux d'eau et d'assainissement non pas pour 2019 et 2020, mais pour 2035, 2040. Ça change la donne et la collectivité se dote de moyens supplémentaires pour pouvoir faire face à cette adaptation à la quantité et à la qualité des eaux potables, à la qualité des eaux de rivière et littorales en rejet d'assainissement, et de passer à l'échelle des interconnexions défendues par Bernard Guilcher depuis plus de vingt ans. On en est là aux interconnexions au-delà du territoire de Morlaix Communauté, avec les voisins de l'ouest, avec les voisins de l'est, et un jour, il l'espère, avec ceux du sud.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### Délibération D19-245

**Objet : Service public d'eau potable des communes de Morlaix et Saint-Martin-des-Champs - Approbation du choix du délégataire et autorisation donnée au Président de signer le contrat de délégation de service public**

**Projet de territoire Trajectoire 2025 6 Priorité 6 : " Vivre ensemble dans un environnement de qualité "**

**Rapporteur : Guy Pennec**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 39**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 46**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Guy Pennec **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Anne-Catherine Lucas **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Georges Aurégan, Alain Tigréat à Agnès Le

Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marlène Tilly, Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec

### **Note de synthèse**

Morlaix Communauté est l'autorité compétente en matière de production et de distribution d'eau potable sur le territoire de ses communes membres dont notamment les communes de Morlaix et Saint-Martin-des-Champs, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le contrat de délégation du service public d'eau potable des communes de Morlaix et Saint-Martin-des-Champs arrive à échéance le 31 décembre 2019.

Ainsi, par délibération D18-246 du 17 décembre 2018, le Conseil de Communauté de Morlaix Communauté, après avoir pris acte des avis motivés de la commission consultative des services publics locaux, du comité technique et de la commission Environnement a notamment :

- ✓ approuvé le principe de la délégation du service public de production et de distribution d'eau potable par voie d'affermage sur les communes de Morlaix et Saint-Martin-des-Champs, membres de Morlaix Communauté, pour une durée de quatre (4) ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- ✓ autorisé le Président ou son représentant, à lancer et à mener la procédure prévue par les dispositions des articles L.1410-1 et suivants, R.1410-1 et suivants, L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du CGCT renvoyant à l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et au décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi, Morlaix Communauté a engagé une procédure d'attribution d'un contrat de délégation du service public de production et de transport d'eau potable des communes de Morlaix et Saint-Martin-des-Champs conformément aux règles procédurales prévues par l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 (ordonnance concession) et le décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 (décret concession) et aux articles L.1410-1 et suivants et R.1410-1 et suivants, L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du CGCT.

Seul le candidat Véolia Eau – Compagnie Générale des Eaux a remis une offre. A la suite de l'avis de la commission de délégation de service public, le représentant de l'autorité habilitée à signer le contrat a décidé d'engager des négociations avec ledit candidat.

Conformément à l'article L. 1411-5 du CGCT, au terme de la procédure de délégation de service public, l'autorité habilitée à signer le contrat de délégation de service public saisit l'assemblée délibérante du choix de l'entreprise auquel elle a procédé. Elle lui transmet le rapport présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la société candidate retenue et l'économie générale du contrat. Ce rapport a été transmis aux membres de l'organe délibérant et est annexé à la présente délibération.

Considérant le résultat des discussions engagées avec le soumissionnaire admis à la négociation et au vu des considérations énoncées dans le rapport sur les motifs de choix du délégataire et l'économie générale du contrat, l'offre de la société Véolia Eau – Compagnie Générale des Eaux constitue donc la meilleure offre au regard de l'avantage économique global pour Morlaix Communauté, par application des critères relatifs à la valeur technique et la qualité de la gestion du service rendu à l'utilisateur et aux prix et aspects financiers et leur pondération.

Aussi, il est ainsi proposé de retenir société Véolia Eau – Compagnie Générale des Eaux comme gestionnaire du service public de production et de distribution d'eau potable des communes de Morlaix et Saint-Martin-des-Champs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **Économie générale du contrat**

#### Périmètre – Durée

Le contrat de délégation porte sur l'exploitation du service public de production et de transport d'eau potable des communes de Morlaix et Saint-Martin-des-Champs, membres de Morlaix Communauté, pour une durée de quatre (4) ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### Obligations du délégataire

Les obligations du délégataire comportent notamment les prestations suivantes :

- l'entretien et la surveillance des installations de production et de distribution d'eau potable (ouvrages, réseaux et accessoires de réseaux, branchements, compteurs) ;
- la surveillance et le contrôle de la qualité de l'eau produite et distribuée, la recherche des anomalies susceptibles de perturber le bon fonctionnement du service et la résorption de ces situations dans les limites définies par le contrat ;
- la réalisation des travaux mis à la charge du Délégataire par le contrat et ses modifications ultérieures ;

- la gestion des relations avec les abonnés du service ;
- l'information et l'assistance technique à la Collectivité pour lui permettre de maîtriser le service, notamment par la transmission de données précises et fiables.

Le projet de contrat de délégation du service public de production et de distribution d'eau potable emporte convention de mandat d'encaissement par le délégataire de la part communautaire du tarif de l'eau potable au nom et pour le compte de Morlaix Communauté.

Conformément à l'article L.1611-7-1 du CGCT, l'avis conforme du comptable public a été sollicité sur les clauses du projet de contrat concernant ce mandat.

### Exploitation

Le contrat proposé comprend d'importantes améliorations par rapport aux prestations antérieurement réalisées, telles que :

- le renforcement des outils de suivi du rendement,
- la géolocalisation des réseaux en classe A,
- des investissements liés à la sécurisation des ouvrages de production d'eau potable.

Pour donner à Morlaix Communauté les meilleures garanties du respect de ses engagements par le délégataire, les pénalités du contrat ont été renforcées.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté d'approuver le choix de la société Véolia Eau-Compagnie Générale des Eaux comme délégataire du service public de production et de distribution d'eau potable des communes de Morlaix et Saint-Martin-des-Champs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour une durée de quatre (4) ans.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1410-1 et suivants, R.1410-1 et suivants, L. 1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants, l'article L.1611-7-1 ;*

*Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;*

*Vu le décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession ;*

*Vu la délibération N°D18-246 du 17 décembre 2018 approuvant le principe de la délégation du service public de production et de distribution d'eau potable ;*

*Vu le procès-verbal de la Commission de délégation de service public ayant procédé à l'ouverture des candidatures du 20 juin 2019 ;*

*Vu le procès-verbal de la Commission de délégation de service public ayant procédé à l'établissement de la liste des candidats admis à présenter une offre et à l'ouverture des offres des candidats admis à présenter une offre du 20 juin 2019 ;*

*Vu le procès-verbal, le rapport d'analyse des offres et l'avis de la Commission de délégation de service public ayant procédé à l'analyse des offres des candidats admis à présenter une offre du 1<sup>er</sup> juillet 2019 ;*

*Vu le déroulement des discussions engagées avec les soumissionnaires admis à la négociation dont la clôture est intervenue le 25 novembre 2019, par la remise d'une offre finale ;*

*Vu l'avis du comptable public du 4 décembre 2019, sur les clauses du projet de contrat concernant le mandat d'encaissement,*

*Vu le projet de contrat de délégation du service public de production et de distribution d'eau potable et ses annexes ;*

*Vu le rapport présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la société candidate retenue et l'économie générale du contrat, en annexe à la présente délibération ;*

*Vu l'exposé des motifs ;*

*Considérant qu'il convient d'approuver le choix du délégataire du service public de production et de distribution d'eau potable des communes de Morlaix et Saint-Martin-des-Champs, pour une durée de quatre (4) ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le contrat de délégation du service public de production et de distribution d'eau potable et ses annexes ;*

*Considérant qu'il convient d'autoriser le Président à signer le contrat de délégation de service public avec le soumissionnaire retenu ;*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver le choix de la société Véolia Eau – Compagnie Générale des Eaux comme délégataire du service public de production et de distribution d'eau potable des communes de Morlaix et Saint-Martin-des-Champs, pour une durée de quatre (4) ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;**
- **d'approuver le contrat de délégation du service public de production et de distribution d'eau potable et ses annexes ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer le contrat de délégation de service public avec la société Véolia Eau-Compagnie Générale des Eaux et toutes pièces afférentes à cette affaire.**

Bernard Guilcher remercie Nassurdine Abdallah qui a réussi avec beaucoup de travail à faire un bon contrat sur ce sujet et sur le pluvial.

Ismaël Dupont se souvient des choix de reconduite de la DSP Eau à l'époque où c'était en gestion du SIVOM et où il y avait 70 personnes dans la salle pour réclamer la gestion publique. Un choix a été fait pour une gestion publique de l'Eau et de l'assainissement. Ismaël Dupont aimerait qu'on lui explique en quoi c'était impossible d'aller sur une gestion publique tout de suite, et si oui pourquoi ; et s'il y a bien une volonté, ces quatre ans passés, d'aller vers une gestion publique globale de l'eau et de l'assainissement. Il ne remet pas en question le travail et l'engagement des élus en charge du dossier, mais il y a un réseau avec énormément de fuites sur Morlaix, largement perfectible. Il y a chez beaucoup de Morlaisiens l'idée que Véolia n'a pas rempli toujours ses obligations en matière d'amélioration pour avoir un réseau de meilleure qualité possible.

Bernard Guilcher était la semaine dernière avec un bureau d'études qui a assuré que le réseau a été suivi avec une qualité extrême. Quant au rendement, c'est le meilleur de la communauté.

L'engagement de la communauté dans une politique publique de l'eau est réelle, affirme Thierry Piriou, malgré le fait qu'on voit ici une DSP, courte (quatre ans), qui permettra aux collectivités d'optimiser leurs connaissances et capacités pour porter à terme, plus largement, une DSP de l'eau. Quoiqu'il en soit, la collectivité sera dans l'obligation de passer régulièrement par de la prestation, qui ne sera pas forcément de la DSP, car Thierry Piriou ne pense pas – mais les nouveaux élus auront peut-être une vision différente - que Morlaix Communauté soit en capacité de porter seule une gestion publique de l'eau en régie dans sa totalité.

Guy Pennec remarque qu'on est de toute manière en gestion publique. La régie, c'est 32 agents aujourd'hui et 40 au 1<sup>er</sup> janvier. À terme, 50 agents. Mais il reste encore quelques DSP, à Carantec, sur l'ex-syndicat de Lanmeur, et les élus ne voyaient pas comment ni avec quels moyens reprendre une DSP de cette taille là. Il n'y a pas que l'intention, mais l'ensemble des moyens techniques et humains nécessaires. Et c'est quasiment mission impossible, certains jours, de recruter dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, même si ce n'est pas le motif principal. On ne peut pas passer de rien à tout. Il faut aller peut-être lentement, mais sûrement.

Décision du Conseil : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 abstention).

---

#### **Délibération D19-246**

**Objet : Marché de collecte et de traitement des eaux usées et des boues**

**Projet de territoire Trajectoire 2025 6 Priorité 6 : " Vivre ensemble dans un environnement de qualité "**

**Rapporteur : Jean-Michel Parcheminal**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 38**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 45**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Guy Pennec **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Anne-Catherine Lucas **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Georges Aurégan, Alain Tigréat à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marlène Tilly, Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

Une consultation a été engagée sous la forme d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable pour la Collecte et le traitement des eaux usées et des boues.

Morlaix Communauté et le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Penzé ont constitué un groupement de commandes pour des prestations de services portant sur la collecte et le traitement des eaux usées et des boues.

Le représentant du coordonnateur du groupement est Monsieur le Président de Morlaix Communauté.

Le périmètre d'intervention correspond au territoire des communes de Garlan, Locquéholé, Taulé, Morlaix, Plougouven, Plourin-lès-Morlaix, Sainte-Sève, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Thégonnec Loc-Éguiner et Guiclan.

Le marché public, passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable, porte sur :

- l'exploitation des installations de collecte, transport et traitement des eaux usées ;
- l'élimination des boues et déchets produits par les réseaux et les stations d'épuration ;
- la surveillance et le contrôle de la qualité des rejets au milieu naturel ;
- la gestion des relations avec les usagers du service ;
- l'information et l'assistance technique aux membres du groupement.

Le marché comporte deux prestations supplémentaires éventuelles (PSE) :

1. PSE n°1 : Intégration au périmètre d'intervention des communes de Lanmeur et Guimaëc ;
2. PSE n°2 : Géoréférencement en classe A des réseaux.

Le marché est conclu pour une durée ferme de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La commission d'appel d'offres du 14 novembre 2019 a attribué le marché à l'entreprise suivante :

SCA Véolia Eau – Compagnie générale des Eaux

30 boulevard Jean Monnet

BP 71261

44112 Rézé cedex

N° SIRET : 572 025 526 11794

pour un montant de 4 160 258,40 € HT, soit 4 992 310,08 € TTC.

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'autoriser le Président ou son représentant :**

- **à signer le marché correspondant,**
- **à signer les éventuels avenants au marché ainsi que les actes spéciaux de sous-traitance,**
- **à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution du contrat et à prononcer son éventuelle résiliation.**

*Le prix entrait pour 50 % et la valeur technique pour 50 %, précise Jean-Michel Parcheminal. Concernant le prix, Suez était supérieure de 1,3 million d'euros sur la durée du contrat, mais était plus performante en moyens et réactivité. Véolia meilleure sur l'exploitation des installations avait un prix inférieur. Note globale pour Véolia 8,4/10, pour Suez 7,61/10. La commission a donc attribué à l'unanimité ce marché à Véolia.*

*Guy Pennec montre sur une carte l'étendue de la prestation de service. Il y a là encore quelques DSP en assainissement : Carantec, Plouigneau, Guerlesquin, mais tout cela se termine. La régie assainissement est aujourd'hui à l'échelle de la communauté, avec un tarif unique au mètre cube, sur une seule tranche.*

*Christian Le Manach, au vu des montants affichés, propose que l'on améliore de manière significative le montant attribué aux communes qui gèrent en direct la collecte et le traitement de leurs eaux usées, y compris l'épandage des boues.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D19-247**

**Objet : Marché de prestations de services portant sur l'exploitation des ouvrages de production d'eau potable**

**Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 6 : " Vivre ensemble dans un environnement de qualité "**

**Rapporteur : Jean-Michel Parcheminal**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 38**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 45**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-**

**Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Guy Pennec **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Anne-Catherine Lucas **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Georges Auréan, Alain Tigréat à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marlène Tilly, Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

Une consultation a été engagée sous la forme d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable pour les prestations de services portant sur l'exploitation des ouvrages de production d'eau potable.

Morlaix Communauté et le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Penzé ont constitué un groupement de commandes pour des prestations de services portant sur l'exploitation des ouvrages de production d'eau potable.

Le représentant du coordonnateur du groupement est Monsieur le Président de Morlaix Communauté.

Le périmètre d'intervention correspond à l'ensemble des ressources et ouvrages de production d'eau potable suivant :

- ✓ l'usine du Douron au Ponthou (Morlaix Communauté),
- ✓ l'usine de Kerhervé à Plougouven (Morlaix Communauté),
- ✓ l'usine de Dour Ar Vern à Plougouven (Morlaix Communauté),
- ✓ l'usine de Bodinery à Saint-Thégonnec Loc-Eguiner (SIE de la Penzé),
- ✓ tous les ouvrages en amont de ces usines de production dont sites de captage, de forage ou de prise d'eau, réseau de transfert d'eau brute, réservoir ou lagunes d'eau brute
- ✓ les bâches d'eau traitée sur les sites de production.
- ✓ Le marché public, passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable, porte sur :
- ✓ l'exploitation des ouvrages de captage, forage, prises d'eau et des usines de production d'eau potable ;
- ✓ le traitement et l'élimination des déchets et des boues des déchets produits par les ouvrages ;
- ✓ la surveillance et le contrôle de la qualité de l'eau brute et de l'eau produite ;
- ✓ la réalisation des travaux confiés au Titulaire dans les limites fixées par le CCTP ;
- ✓ l'information et l'assistance technique aux membres du groupement.
- ✓ Le marché comporte une prestation supplémentaire éventuelle (PSE) relative à l'intégration au périmètre d'intervention du Titulaire des usines de Guirhoel à Plounéour-Ménez (Morlaix Communauté) et de Traon Meur à Lannéanou (Morlaix Communauté).

Le marché est conclu pour une durée ferme de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La commission d'appel d'offres du 14 novembre 2019 a attribué le marché à l'entreprise suivante :

SAS Suez Eau France

1 Toullan Bian

22970 Ploumagoar

N° SIRET : 410 034 607 03064

pour un montant de 1 176 341,09 € HT, soit 1 411 609,31 € TTC.

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'autoriser le Président ou son représentant :**

- **à signer le marché correspondant,**
- **à signer les éventuels avenants au marché ainsi que les actes spéciaux de sous-traitance,**
- **à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution du contrat et à prononcer son éventuelle résiliation.**

*Les critères étaient les mêmes que pour le marché précédent, 50 % pour le prix, 50 % pour la technique, précise Jean-Michel Parcheminal. Concernant les prix, Suez était moins disant, concernant la valeur technique, Véolia était légèrement supérieure. La note globale donnait 9/10 à Suez, et 8,62/10 à Véolia. La commission a donc retenu à l'unanimité la proposition de Suez.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D19-248**

**Objet : Schéma de collecte des déchets - Prévention, extension des consignes de tri et harmonisation des modes de collecte**

**Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 6 : " Vivre ensemble dans un environnement de qualité "**

**Rapporteur : Guy Pennec**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 37**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 44**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Guy Pennec **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Anne-Catherine Lucas **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Georges Aurégan, Alain Tigréat à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marlène Tilly, Sarah Noll **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

## **1 Contexte réglementaire et économique**

### **1.1 Politique nationale et régionale en matière de gestion des déchets**

L'effondrement mondial des cours de reprise des matières premières secondaires a pour conséquence locale une importante perte de recettes liées à la revente de matériaux de -35 % pour la Collectivité en quatre ans. Cela se matérialise par un résultat de **-244 000 € en 2018** par rapport à 2014. Dans une conjoncture internationale d'offre réduite, cette chute a continué en 2019 et il est attendu qu'elle se poursuive également en 2020.

En parallèle, nous constatons depuis plusieurs années une baisse continue des soutiens de la part des éco-organismes (tendance moyenne d'environ **-200 000 €** en quatre ans).

Par ailleurs, le projet de loi de finances de 2020, acté dans la FREC (feuille de route pour l'économie circulaire) et encadrant la fiscalité des déchets, devrait favoriser la poursuite d'une hausse crantée et significative de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) sur les activités de traitement de la part non-valorisable des déchets. Ainsi, ces projections de la fiscalité prévoient une évolution des coûts de 15 € la tonne d'ici 2025 pour l'incinération (+12 € la tonne, soit +400 %, soit environ **+200 000 € par an**) et de 65 € la tonne d'ici 2025 pour l'enfouissement (+24 € la tonne, soit +59 %, soit environ **+30 000 € par an**).

Le signal ainsi envoyé aux collectivités pour les années à venir est d'investir massivement dans l'ensemble des solutions possibles permettant l'évitement de la production de déchets non valorisables, la réduction à la source, le tri, le recyclage afin de limiter tant le recours à l'incinération qu'à l'enfouissement. C'est pourquoi, la collectivité doit désormais tout mettre en œuvre pour que les usagers limitent leur production de déchets non-valorisables et doit également être plus ambitieuse sur sa politique de prévention et de réduction des déchets.

D'autre part, la LTEPCV (loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte) du 17 août 2015, introduit de nouvelles obligations pour les collectivités, telles que l'obligation de passer d'ici 2022 à l'ECT (extension des consignes de tri) sur le flux de la collecte sélective et d'ici 2025, la mise en place du tri à la source des biodéchets par compostage et/ou par collecte séparative.

S'agissant du niveau régional, le PRPGD (plan régional de prévention et de gestion des déchets), actuellement en cours de finalisation, reprend les objectifs réglementaires de la LTEPCV, qu'il décline de manière beaucoup plus volontariste qu'au niveau national.

En effet, les objectifs sont particulièrement ambitieux, avec d'ici 2030, un zéro enfouissement sur le flux de tout-venant de déchèterie et une extension crantée de la tarification incitative (40 % des bretons d'ici 2025 et 55 % d'ici 2030).

### **1.2 La déclinaison au niveau local**

Depuis 2010, Morlaix Communauté est particulièrement active dans le domaine de la prévention et de la réduction des déchets, avec deux programmes d'action cadre :

- 2010 à 2015 : le PLP (plan local de prévention),
- 2015 à 2018 : le Territoire ZDZG (zéro déchet zéro gaspillage).

Après analyse de l'impact de l'ensemble de ces actions, la tendance baissière des gisements est bien présente. Toutefois, elle demeure insuffisante vis à vis des nouveaux objectifs réglementaires de réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés en 2020 par rapport à 2010 : la collectivité a atteint un taux de 5 %. En termes de moyens, Morlaix Communauté participe à hauteur de 2,30 € par habitant par an, alors que l'ADEME préconise 5 €/habitant/an. Sur le long terme, les dépenses engagées aujourd'hui en matière de prévention généreront d'importantes économies grâce à l'évitement de coûts de traitement ainsi réalisé.

La collectivité va poursuivre et étoffer son action dans le domaine de la prévention, mais en étant dans un cadre élargi d'économie circulaire. Pour la collectivité, il s'agit prioritairement des déchets organiques, des emballages (actions autour du zéro déchet) et des déchets issus des activités économiques (professionnels).

### **1.3 L'extension des consignes de tri à tous les emballages**

Lors du Conseil de Communauté du 11 février 2019 - délibération D19-031 – les élus ont approuvé le passage à l'ECT et la modernisation du centre de tri TriGlaz par Sotraval. Pour mémoire, l'ECT consiste à collecter avec le reste des emballages ménagers recyclables les autres résines plastiques telles que les pots, films, barquettes, etc.. Elles qui représentent environ +4kg par habitant par an, soit +30 % de volume supplémentaire dans le flux des EMR (emballages ménagers recyclables), avec une nette simplification du geste de tri pour l'utilisateur : « désormais, tous les emballages se trient ».

Ainsi, Morlaix Communauté a répondu à deux appels à projets :

- le premier concerne l'accompagnement des collectivités au passage à l'ECT, Morlaix Communauté s'est positionnée au même titre que les neuf autres collectivités nord-finistériennes du périmètre Sotraval,
- le second concerne la partie collecte, avec le choix de Morlaix Communauté en accord avec la ville de Morlaix, de retenir l'hyper-centre morlaisien, dans une logique de conteneurisation des flux collectés.

Lauréate de ces deux appels à projet, Morlaix Communauté peut ainsi contribuer à limiter le retrait des soutiens financiers sur le flux des emballages, sous réserve toutefois de respecter un certain nombre d'indicateurs techniques et financiers ayant trait au suivi des performances ainsi réalisées.

Les travaux d'adaptation et de modernisation de la chaîne de séparation du centre de tri Triglaz (investissement de 6,8 millions d'euros) interviendront à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020, avec une mise en service prévue le 1<sup>er</sup> juin 2020. Le surcoût de tri annoncé par Sotraval est de l'ordre de +35 € la tonne, soit environ **+120 000 € par an**.

Une communication au niveau nord-finistérien est actuellement en cours d'élaboration avec une coordination réalisée par le SYMEED 29. Elle vise à informer le grand public du changement des modalités de tri et sera présente sur un maximum de supports et de canaux possibles.

En parallèle, la direction Communication travaille actuellement avec le service Collecte et valorisation des déchets à l'élaboration d'un plan de communication spécifique à notre territoire.

## **2 Les modes de collecte**

### **2.1 L'état des lieux**

Les modes de collecte sur le territoire communautaire pour un même type d'habitat sont à ce jour encore disparates d'une commune à une autre. De plus, Morlaix Communauté est la dernière collectivité du Nord-Finistère à toujours avoir recours aux sacs pour réaliser la plupart de la collecte sélective. Pour réaliser la séparation des différents matériaux, le nouveau process industriel du centre de tri ne sera désormais plus en mesure d'accepter les sacs dans le flux des emballages ménagers, car il nécessitera une homogénéité totale du flux entrant, à compter de juin 2020..

### **2.2 Les objectifs visés**

Les objectifs suivants, visés par les nouveaux modes de collecte sont d'ordre environnemental, économique et technique :

- pour l'utilisateur : simplifier le geste de tri et davantage d'équité de traitement dans les modes de collecte,
- faire progresser au niveau de l'impact environnemental, le recyclage des nouvelles résines plastiques,
- accéder à des recettes supplémentaires liées au soutien de la part de Citéo (contrat d'objectifs) et ainsi limiter l'impact de l'évolution des coûts pour l'utilisateur,
- assurer une qualité de tri optimale (le futur tarif intégrera une part variable liée au taux de refus),



- mettre en place des nouveaux contenants pour les emballages et les papiers recyclables en substitution des sacs jaunes,
- unifier les modes de collecte par type d'habitat sur son territoire pour les emballages et les papiers recyclables, mais aussi pour les OMR,
- améliorer les conditions de travail des agents de collecte et de agents du centre de tri.

## 2.3 Les nouveaux modes de collecte, le choix à partir d'une phase d'expérimentation

### 2.3.1 La méthodologie utilisée

Morlaix Communauté, a fait le choix de s'appuyer sur projet de PLUi-H (plan local d'urbanisme intercommunal et Habitat), qui traduit spatialement le projet politique communautaire en matière de planification et d'occupation de l'espace. Ainsi, les zones d'habitat ont été définies sur la base de celui-ci, en se basant sur les critères suivants :

- une **zone urbanisée** est définie comme un ensemble de zones juxtaposées U et 1AU d'une superficie supérieure à 30 ha,
- une **zone non-urbanisée** correspond à l'ensemble des autres zones autour.

Afin de définir le nouveau mode de collecte dans les zones urbanisées et dans les zones non-urbanisées, telles que définies ci-dessus, deux expérimentations ont été menées :

- **en mai 2018** : le bac individuel avec couvercle jaune collecté toutes les deux semaines en alternance avec le bac à ordures ménagères résiduelles, a été testé en zone urbanisée dans le quartier de La Boissière à Morlaix. Ce test a été jugé concluant sur la base d'indicateurs objectivés, de retour des usagers et des agents de collecte, pour une phase d'expérimentation qui a duré un an.
- **en juin 2019** : le bac collectif avec couvercle jaune à opercule et serrure (bac 770 L) et le point d'apport volontaire aérien (colonne aérienne de 4 m3) ont été testés en zone non-urbanisée en remplacement de l'aire grillagée. L'expérimentation a été réalisée à partir de juin 2019 à Plougasnou. L'étude comparative permettant l'aide à la décision des élus portait sur les critères de choix suivants :
  - état de propreté des points,
  - nombre d'interventions réalisées,
  - résistance du matériel aux opérations de vidage collecte et à l'utilisation par les usagers,
  - avis technique des agents lors des opérations de collecte,
  - retours des usagers (questionnaires de satisfaction envoyés fin de l'été),
  - qualité du tri observée (mesure du taux de refus),
  - coût de la collecte (personnel, carburant, amortissements et frais d'entretien des véhicules, amortissements et frais d'entretien des contenants).

Ainsi, après concertation et retour d'expérience, sur la base des résultats de l'analyse technico-économique, c'est le bac collectif avec couvercle jaune à opercule et serrure qui a été jugé le plus adapté à ce type d'habitat.

### 2.3.2 Choix retenus, harmonisation des modes de collecte par type d'habitat

Les nouveaux modes de collecte des déchets proposés par typologie d'habitat sur l'ensemble du territoire de Morlaix Communauté sont donc les suivants :

- **zone urbanisée** : bac individuel avec couvercle jaune pour les emballages collecté toutes les deux semaines en alternance avec le bac individuel pour les ordures ménagères. La zone urbanisée des communes littorales du territoire est équipée de points d'apport volontaire,
- **zone non-urbanisée** : bac collectif avec couvercle jaune à opercule et serrure pour les emballages, collecté toutes les semaines comme le bac collectif pour les ordures ménagères (à terme, évolution possible vers une collecte toutes les deux semaines sur tout ou partie de ces deux flux).

Aussi, les dispositifs de conteneurs enterrés et semi-enterrés déjà en service sur le territoire sont maintenus. Le déploiement de ce dispositif se poursuivra uniquement aux communes littorales du territoire et au pôle urbain, permettant de respecter la trajectoire financière de la collectivité (PPI).

Des rencontres d'informations sont organisées depuis début décembre 2019 avec l'ensemble des communes du territoire afin de présenter à l'échelle intercommunale, puis communale, le projet de déploiement de ces modes de collecte des déchets sur l'ensemble du territoire.

### 2.3.3 Calendrier et coûts prévisionnels

- **1<sup>er</sup> semestre 2020** : les modalités de mise en œuvre seront définies avec les communes avec identification des secteurs, repérage terrain pour le

positionnement des points de collecte et leur aménagement, préparation des modifications de collecte, établissement du plan de communication, préparation et lancement des marchés.

- **2<sup>e</sup> semestre** : début déploiement progressif sur l'ensemble du territoire.

Le déploiement des nouveaux modes de collecte est estimé sur une période d'environ trois ans. A ce stade, le coût global estimatif du projet est de l'ordre de 2,4 millions d'euros TTC.

À noter que la collectivité va entrer également dans une phase opérationnelle de travaux concernant la mise aux normes des déchèteries actuelles. Ces travaux s'évaluent à un montant d'environ 7 millions d'euros TTC. La première phase de travaux va intervenir à compter de 2020 pour un des sites du réseau de déchèteries, avec des travaux séquencés sur quatre ans environ pour réaliser le programme dans sa globalité. En parallèle, la collectivité va lancer les premières études de faisabilité pour implanter la nouvelle déchèterie de Pleyber-Christ (1,5 million d'euros TTC) et la nouvelle plate-forme de compostage (3 millions d'euros TTC) au nord de la commune de Pleyber-Christ.

*Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique qui oblige les collectivités à passer à l'ECT sur le flux des emballages ménagers,*

*Vu la délibération D16-020 du 29 février 2016 concernant le projet de territoire Trajectoire 2025, priorité n°6 « Vivre ensemble dans un environnement de qualité », qui fixe notamment pour objectif l'harmonisation des modes de collecte par type d'habitat,*

*Vu la délibération D16-289 du 19 décembre 2016 relative au renouvellement du marché de fourniture de conteneurs pour l'apport volontaire (conteneur aériens, semi-enterrés et enterrés) qui vient préciser les communes retenues dans l'ordre d'installation de ce mode de collecte,*

*Vu la délibération D17-061 du 27 mars 2017 qui fixe un certain nombre d'orientations dans le domaine des déchets, et amorce également la réflexion sur l'intégration de l'ECT,*

*Vu la délibération D19-031 du 11 février 2019 actant le passage de la collectivité à l'extension des consignes de tri ainsi que la modernisation du centre de tri des emballages,*

*Vu la commission Environnement du 4 novembre 2014 fixant dont les lignes directrices en matière d'implantation de la collecte en point d'apport volontaire (conteneur enterrés, semi-enterrés et/ou aériens),*

*Vu la commission Environnement du 27 novembre 2018, entérinant le choix de la collecte bac individuel collecté tous les 15 jours pour les emballages et les papiers recyclables pour l'habitat pavillonnaire, à partir de l'expérimentation menée dans le quartier de La Boissière à Morlaix,*

*Vu la commission Environnement du 22 octobre 2019, entérinant les choix différenciés du mode de collecte entre les zones rurales et urbanisées en lien avec la typologie d'habitat,*

*Vu la commission Environnement du 3 décembre 2019, présentant les conditions de déploiement des modes de collecte selon les communes.*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver le principe d'une organisation différenciée des modes de collecte, selon la typologie d'habitat, en visant à une harmonisation à l'échelle du territoire,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer tous les documents ou tous les actes afférents, nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à demander toute subvention auprès des éventuels partenaires institutionnels financeurs.**

*En introduction, Guy Pennec évoque les effets du ralentissement de la croissance en Chine, dont le taux de croissance, à deux chiffres il n'y a pas si longtemps encore, est passé à 6 %, avec un impact toutes les semaines sur la valorisation des déchets.*

*Rolande Le Houérou demande si le zonage de 30 hectares de zone pavillonnaire est clos et cacheté : sur sa commune, une zone comme Saint-Didy, de 26 hectares, serait à considérer comme zone pavillonnaire.*

*Guy Pennec précise que toutes les communes ont été invitées à venir discuter ce point là, sur lequel les services travaillent depuis plusieurs mois. Morlaix Communauté va revenir vers les communes, sans dogme, et avec du bon sens. Toute la continuité urbanisée des agglomérations sera prise dans la foulée. Saint-Didy est dans la continuité de l'urbanisation morlaisienne.*

*Rolande Le Houérou évoque un autre secteur également dans la continuité.*

*Ce sera rediscuté, intervient Thierry Piriou. Chaque maire ne peut intervenir ici pour chaque quartier de sa commune : c'est une délibération cadre sur la modification des modes de collecte. Le sujet des 30 hectares donnera lieu à des échanges au regard des expérimentations menées et pertinentes sur des terrains urbains et ruraux qui feront office de modèles à appliquer localement sur différents secteurs.*

*Déploiement sur deux à trois ans, précise Guy Pennec, qui commencera en septembre 2020. Morlaix Communauté reviendra vers les communes, rien ne sera imposé dans ce travail en dentelles.*

**Décision du Conseil** : adopté à l'unanimité.

## Délibération D19-249

**Objet : Nouveau contrat Eco Mobilier**

**Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 6 : " Vivre ensemble dans un environnement de qualité "**

**Rapporteur : Guy Pennec**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 37**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 44**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé Taulé : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Guy Pennec **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Anne-Catherine Lucas **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Georges Aurégan, Alain Tigréat à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marlène Tilly, Sarah Noll **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

En juin 2014, Morlaix Communauté a signé un contrat avec l'éco-organisme Eco-Mobilier, missionné par les pouvoirs publics pour organiser la collecte et le traitement des DEA (déchets d'équipements et d'ameublements) ou communément appelé mobilier\*.

Les déchèteries de Morlaix et Lanmeur ont donc pu être équipées de bennes spécifiques en 2014 et 2016. En janvier 2019, les déchèteries de Taulé, Plourin-lès-Morlaix et Pleyber-Christ ont également été équipées.

En 2018, près de 848 tonnes de mobilier qui ont été pris en charge par Eco-Mobilier de la collecte jusqu'au traitement (+15 % par rapport à 2017). Ces déchets ont ainsi pu éviter la filière de traitement des tout-venant ; filière qui a aujourd'hui un coût de 115 € HT la tonne (hors transport des caissons), soit une économie pour la collectivité de minimum 97 000 € HT.

Outre cette économie réalisée, ce sont près de 50 000 € de recettes perçues au titre de l'année 2018 pour permettre notamment à Morlaix Communauté d'améliorer le taux de DEA captés.

Après une période transitoire d'un an, un nouveau contrat Eco-Mobilier a été mis en place suite au renouvellement de son agrément, couvrant la période jusqu'à 2023.

Aussi, afin de continuer notamment à équiper en bennes de collecte du mobilier les déchèteries de Plougonven et de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, il convient de contractualiser avec Eco-Mobilier sur le nouveau contrat proposé.

*Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 3 décembre 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver le nouveau contrat avec l'éco-organisme Eco-mobilier ,**
- **d'autoriser le Président our son représentant, à signer ledit contrat.**

*Guy Pennec précise dans sa présentation qu'Eco-Mobilier est une fédération d'associations de producteurs de mobilier qui versent des éco-contributions. Eco-Mobilier a un gros chiffre d'affaires de 163 millions d'euros.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

\* meubles de salon/séjour/salle à manger, meubles d'appoint, meubles de chambres à coucher, literie, meubles de bureau, de cuisine, de salle de bain, de jardin, sièges,

---

## Délibération D19-250

**Objet : Convention avec l'éco-organisme Eco TLC pour la reprise des textiles**

**Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 6 : " Vivre ensemble dans un environnement de qualité "**

**Rapporteur : Guy Pennec**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 37**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 44**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Henvic** : Christophe Micheau **Landmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé Taulé : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Guy Pennec **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Anne-Catherine Lucas **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Georges Aurégan, Alain Tigréat à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marlène Tilly, Sarah Noll **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

Eco TLC est l'éco-organisme de la filière Textile, Linge et Chaussures dont les missions sont les suivantes :

- percevoir les éco-contributions des metteurs sur le marché,
- conventionner avec des opérateurs de tri,
- soutenir la communication des collectivités locales,
- contribuer financièrement à des projets de recherche et développement,
- encourager le développement de produits éco-conçus.

Le renouvellement du conventionnement avec Eco TIC permettra de développer, grâce à une meilleure information des citoyens, la collecte des déchets de textiles, linge et chaussures qui se trouvent encore aujourd'hui pour une partie dans le flux des ordures ménagères ou dans les bennes tout-venant des déchèteries.

Pour information, il existe, sur le territoire de Morlaix Communauté, 33 points de collecte (conteneurs, associations locales, etc.) dont 1 point par déchèterie et 22 points en accès 24h sur 24. Le réseau des points de collecte est consultable sur le site « la fibre du tri ».

Les produits collectés sont orientés vers le centre de tri Retritex (filiale Emmaüs) de Pontivy (entreprise de réinsertion) puis, selon leur qualité, vers la vente en magasin, l'isolation, les chiffons d'essuyage et l'export.

En 2018, 367 tonnes ont été ainsi collectées.

La convention actuelle prend fin le 31 décembre 2019. Le soutien décrit dans la nouvelle convention se traduira par une aide financière et des documents de communication fournis par Eco TLC.

Cela nécessite une prise de délibération autorisant le Président à signer cette convention (soutien estimé 6 500 € par an) pour la période correspondant à la durée du nouvel agrément.

*Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 3 décembre 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver la nouvelle convention avec l'éco-organisme TLC,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer ladite convention (soutien estimé à 6 500 € par an) pour la période correspondant à la durée du nouvel agrément.**

*Guy Pennec insiste sur le fait qu'il faille absolument sortir les vêtements de nos poubelles ménagères : ils sont brûlés, alors qu'ils peuvent être très bien valorisés. C'est le travail de citoyenneté de tout le monde.*

*Il y a un gros travail de communication à faire sur le sujet, commente Thierry Piriou.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

**Délibération D19-251**

**Objet : Projet de Contrat territorial 2020 – 2025 - Bassins versants de la baie de Morlaix**  
**Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 6 : " Vivre ensemble dans un environnement de qualité "**

**Rapporteur : Guy Pennec**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 37**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 44**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Auréan, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Guy Pennec **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Anne-Catherine Lucas **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Georges Auréan, Alain Tigréat à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marlène Tilly, Sarah Noll **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

### **Contexte et objectifs**

À la suite de la dissolution du Syndicat mixte du Trégor au 31 décembre 2018, Morlaix Communauté a repris le pilotage des actions de préservation et de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Ces actions sont inscrites dans deux programmes pluriannuels, le PLAV2 (Plan de lutte contre les algues vertes) sur le bassin versant du Douron, et le Contrat territorial des bassins versants du Trégor sur le reste du territoire communautaire.

### **Programme 2020-2025 : les principaux enjeux**

Les arbitrages rendus récemment concernant la maîtrise d'ouvrage des actions GEMAPI et hors GEMAPI sur le territoire, tranchent la question du portage des actions sur le bassin versant de la Penzé mais interviennent trop tardivement pour permettre l'élaboration d'un programme concerté agissant sur le territoire de Morlaix Communauté et le périmètre du bassin versant de la Penzé, opérationnel dès le début de l'année 2020.

Aussi, il est proposé :

- dans un premier temps, d'établir un programme d'actions à l'échelle du bassin versant du Trégor (étendu en limite ouest à la Pennée complète et au ruisseau de Carantec) ;
- d'intégrer par avenant le programme d'actions sur le bassin versant de la Penzé, une fois la gouvernance locale stabilisée, après échanges et engagements avec les deux EPCI voisins concernés.

Sur le bassin versant du Trégor, les principaux enjeux retenus sont :

1. la reconquête du bon état écologique sur les deux masses d'eau identifiées comme dégradées : les ruisseaux de Plougasnou et de Locquirec.

Le programme d'actions prévoit la poursuite des démarches engagées en fin du précédent contrat territorial et en 2019 :

- ✓ pour le ruisseau de Plougasnou, le programme d'interventions de restauration de l'hydromorphologie et de la continuité du cours d'eau, établi pour la période 2018/2023 est en cours de réalisation. Il est appuyé par un accompagnement individuel des exploitations agricoles avec un objectif de réduction des pollutions.
- ✓ pour le ruisseau de Locquirec, l'étude de définition d'un programme similaire a débuté à l'automne 2019. Selon ses conclusions, les premiers travaux pourraient intervenir début 2022.

Une étude de définition d'un programme d'actions zones humides est par ailleurs menée conjointement sur les deux cours d'eau. Elle sera traduite en programmation de travaux de restauration de milieux humides.

2. La reconquête de la qualité bactériologique des eaux estuariennes : masses d'eau de transition Rivière de Morlaix (puis Penzé) et côtière Baie de Morlaix.

La réalisation d'un profil de vulnérabilité est inscrite au programme 2020. La résorption des sources de contamination relèvera pour partie des actions du contrat territorial (pollutions d'origine agricole), pour partie de l'activité du Service Eau et Assainissement de Morlaix Communauté.

Le projet prévoit également la poursuite des actions transversales : communication, suivi de la qualité des eaux, accompagnement phyto non-agricole, coordination.

L'accompagnement des exploitations agricoles, individuel et collectif, sera à nouveau un axe fort du programme d'actions, combiné aux actions cours d'eau et zones humides sur les bassins versants des ruisseaux de Locquirec et de Plougasnou.

Les échanges sont en cours avec les cofinanceurs du programme (Région Bretagne, Département du Finistère, Agence de l'eau Loire Bretagne) pour définir le contenu précis des actions et les enveloppes financières mobilisables.

L'enveloppe financière est estimée à ce stade à 3,9 millions d'euros sur six ans. Le programme et le plan de financement validé avec les cofinanceurs seront présentés au prochain Conseil de Communauté.

*Vu l'avis favorable de la commission Eau du 2 décembre 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'autoriser le Président à solliciter les financeurs publics qui soutiennent le programme (Région Bretagne, Département du Finistère, Agence de l'eau Loire Bretagne),**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.**

*Guy Pennec précise que les pollutions ne sont pas seulement d'origine agricole, mais d'origines diverses et relèvent pour partie du service Eau et Assainissement. Guy Pennec appelle ici les maires à exercer leur pouvoir de police et rappeler que les installations non conformes doivent être mises en conformité. La non-conformité ne peut s'inscrire dans la durée.*

*C'est un projet de contrat territorial important, souligne Thierry Piriou.*

*Morlaix Communauté se dote ici d'une politique agro-environnementale au soutien de l'agriculture, confirme Guy Pennec.*

*Christian Le Manach demande s'il s'agit d'un contrat qui reprend les missions du Syndicat mixte.*

*C'est cela, avec un avenant qui se passera en 2020 lorsque la gouvernance sur l'ancien bassin versant de la Penzé sera figé financièrement avec la Communauté de Landivisiau et Haut-Léon Communauté, répond Guy Pennec.*

*Christian Le Manach demande si le plan algues vertes est compris dans ce contrat.*

*Non, répond Guy Pennec, le plan algues vertes sera évoqué dans une délibération à suivre dans ce conseil.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

## **Délibération D19-252**

**Objet : Proposition de motion commune des 8 baies algues vertes**

**Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 6 : " Vivre ensemble dans un environnement de qualité "**

**Rapporteur : Guy Pennec**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 36**

**Nombre de pouvoirs : 8**

**Nombre de votants : 44**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Guy Pennec **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Anne-Catherine Lucas **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Georges Aurégan, Alain Tigréat à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marlène Tilly, Sarah Noll **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

*Considérant les deux années de retard prises dans la mise en œuvre de certaines actions du deuxième PLAV (plan de lutte contre la prolifération des algues vertes) et le temps nécessaire à l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'actions opérationnels et aboutis ;*

*Considérant le manque de visibilité des contrats de territoire déclinés du PLAV, tant sur le plan financier qu'au niveau opérationnel, qu'il s'agisse des engagements de l'État ou des partenaires financiers institutionnels ;*

*Au vu de la comitologie actuellement mise en œuvre qui n'est pas satisfaisante ;*

*Au vu du calendrier de révision de la Politique Agricole Commune et de la période de transition à venir ;*

*Notant la difficulté, pour certaines baies, à mobiliser et impliquer de manière volontaire une partie de la profession agricole, des filières économiques qui les accompagnent et des élus territoriaux ;*

*Soulignant le nécessaire besoin de cohérence des politiques publiques pour permettre l'atteinte des objectifs de résultats fixés ;*

*Considérant enfin la nécessité de restaurer un contrat de confiance entre l'État, les partenaires financiers et les territoires algues vertes ;*

Les présidents des 8 Baies algues vertes de Bretagne, réunis le 8 novembre 2019 en comité de travail :

- demandent à l'État :
  - ✓ une prolongation du deuxième PLAV jusqu'en 2023 afin de préparer au mieux la transition vers les programmes d'actions qui le suivront,
  - ✓ une clarification des responsabilités et de la gouvernance du PLAV et des contrats opérationnels sur les territoires algues vertes,
  - ✓ un engagement de l'État, dans le cadre de ses missions régaliennes, aux côtés des collectivités et des syndicats mixtes maîtres d'ouvrage sur le volet préventif,
  - ✓ un pilotage partagé des contrats opérationnels sur les territoires, et ce dans les différentes instances ;
- demandent à l'ensemble des partenaires financiers :
  - ✓ un respect des engagements financiers pris dans les contrats signés pour 2020 et 2021 et une pérennité des moyens financiers à hauteur du niveau d'ambition fixé en 2017, et ce au-delà de 2023,
  - ✓ davantage de cohérence dans les décisions concernant les actions des différents acteurs (agricoles, économiques, environnementaux) sur les territoires algues vertes, de l'échelon local à l'échelon régional ;
- décident d'acter et de mettre en œuvre les moyens pour tendre vers une plus grande transversalité des politiques publiques, notamment entre les besoins économiques et la capacité de résilience des territoires.

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'adopter la présente motion.**

*Il faut absolument passer cette motion, ajoute Guy Pennec, parce que les collectivités locales ne sauraient supporter la responsabilité civile ou autre des algues vertes. L'État ne peut pas transférer sa responsabilité et doit l'assumer. D'où cette motion des EPCI ou des syndicats mixtes concernés – et qui constituent le socle de financement des actions - pour faire pression et surtout participer aux instances décisionnelles.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D19-253**

**Objet : Programme d'actions de prévention des inondations du bassin versant de la Rivière de Morlaix Programmation et animation 2020**

**Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 6 : " Vivre ensemble dans un environnement de qualité "**

**Rapporteur : Jean-Charles Pouliquen**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 36**

**Nombre de pouvoirs : 8**

**Nombre de votants : 44**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Girotto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Guy Pennec **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Anne-Catherine Lucas **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Georges Aurégan, Alain Tigréat à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marlène Tilly, Sarah Noll **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et la dissolution du Syndicat mixte du Trégor, le Programme d'actions de prévention des inondations du bassin versant de la Rivière de Morlaix est porté par Morlaix Communauté.

## **I. Programmation**

### Bilan technique 2019

#### Axe 1 : améliorer la connaissance et la conscience du risque

- ✓ l'année 2019 a été consacrée à la mise à disposition des outils de sensibilisation, notamment dans le cadre de la fête de la science en octobre 2019,
- ✓ suite à la demande de la DREAL, la mise à jour de la base de données nationale sur les repères de crues a été effectuée pour Morlaix ;

#### Axe 5 : réduire la vulnérabilité des biens et des personnes en centre-ville de Morlaix

- ✓ dans le cadre de la réduction de la vulnérabilité du bâti inondable à Morlaix, 24 nouveaux diagnostics ont été réalisés portant à 180 le nombre de bâtiments diagnostiqués (action 5-1),
- ✓ l'année a par ailleurs été consacrée à l'animation de l'opération de subventionnement des équipements de protection (action 5-2) ;

#### Axe 6 : ralentir les écoulements pour limiter les débordements

- ✓ suite au scan 3D des galeries opéré à l'automne 2018, l'année 2019 a été consacrée à la modélisation 3D des écoulements souterrains en centre-ville de Morlaix ;
- ✓ pour permettre la modélisation des écoulements et leur concentration en amont de Morlaix en vue de positionner les aménagements amont, Morlaix Communauté a fait procéder au levé LIDAR des 200 km<sup>2</sup> des bassins versants du Queffleuth et du Jarlot.

### Programmation technique pour 2020

#### Axe 1 : améliorer la connaissance et la conscience du risque

- ✓ poser les repères de crues (en intégrant l'épisode orageux du 3 juin 2018) et les échelles limnimétriques en centre-ville de Morlaix (actions 1-1 et 1-2) ;

#### Axe 5 : réduire la vulnérabilité des biens et des personnes

- ✓ poursuivre la campagne de diagnostics sur le bâti inondable,
- ✓ déployer le subventionnement des équipements de protection pour le bâti inondable dans la zone orange du PPRI (plan de prévention des risques inondation),
- ✓ engager l'étude de vulnérabilité des réseaux avec les gestionnaires ;

#### Axe 6 : ralentir les écoulements pour limiter les débordements

- ✓ finaliser la modélisation des écoulements de l'amont du bassin versant de la rivière de Morlaix jusqu'à son exutoire pour :
  - évaluer la faisabilité financière du projet d'aménagement en amont de Morlaix,
  - le cas échéant, définir le niveau de protection et dimensionner le projet en amont ;
- ✓ engager l'étude des solutions d'hydraulique douce (action 6-3) pour parvenir à limiter le ruissellement.

Le montant prévisionnel des dépenses liées à la réalisation des actions est de 169 460 €.

## **II- Animation 2020**

Le programme d'actions du PAPI est animée par une équipe dédiée au sein du service GEMAPI de la collectivité.

Les moyens humains sont pris en charge en partie par l'État et le Département du Finistère (des informations ont été jointes en annexe).

*Vu l'avis favorable de la commission Eau du 2 décembre 2019,*

### **Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'adopter le plan d'actions 2020 relatif aux axes 1, 5 et 6 de la convention-cadre d'un montant de 169 460 €,**
- **d'autoriser le Président à solliciter le concours financier de l'État, du Département du Finistère et de la ville de Morlaix conformément à la convention-cadre et l'avenant n°1,**
- **d'autoriser le Président à lancer les procédures de marchés publics correspondantes,**
- **d'approuver le plan de financement pour l'animation liée au PAPI en 2020,**



- d'autoriser le Président ou son représentant, à solliciter les financeurs publics qui soutiennent l'animation du PAPI (État et Département du Finistère),
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

*Jean-Charles Pouliquen précise qu'aujourd'hui un seul bâtiment a bénéficié du dispositif de subvention des équipements de protection. Quatre autres sont en cours. Le problème est d'arriver à entrer dans les copropriétés. Quant au relevé Lidar, il s'agit d'une technologie laser utilisée à bord d'un avion.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

#### **Délibération D19-254**

**Objet : Plan de lutte contre la prolifération des algues vertes – Anse de Locquirec Bassin versant du Douron – Programme 2020**

**Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 6 : " Vivre ensemble dans un environnement de qualité "**

**Rapporteur : Guy Pennec**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 36**

**Nombre de pouvoirs : 8**

**Nombre de votants : 44**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Guy Pennec **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Anne-Catherine Lucas **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Georges Aurégan, Alain Tigréat à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marlène Tilly, Sarah Noll **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

#### **Contexte et objectifs**

Le PLAV2 (plan de lutte contre la prolifération des algues vertes) de l'anse de Locquirec démarré en janvier 2017, comprend des actions transversales regroupées dans cinq axes en lien avec l'enjeu azote exclusivement.

Début 2020, le bureau d'étude Enquête Publique missionné par l'État réalisera l'évaluation à mi-parcours du deuxième plan algues vertes.

En parallèle, la CRC (Cour régionale des comptes) évalue actuellement le premier PLAV 2012-2016. L'ensemble des partenaires financiers a été rencontré en 2019 et la CRC va rencontrer l'ensemble des porteurs de projet locaux en début d'année 2020.

#### **Programme 2020**

##### ✓ Axe 1 – Accompagner individuellement

Il comprend en 2020 : la réalisation de trois nouveaux diagnostics d'exploitations, le suivi annuel - considéré comme un conseil sur la gestion de l'azote - des 70 exploitations déjà engagées en PLAV2 et 26,5 jours de conseil technique réalisés par des prestataires agréés au niveau régional (le coût des analyses est compris dans ce conseil), les prestations incluses dans le dispositif « boucle vertueuse », les chantiers collectifs de semis de couverts sous maïs et précoces après céréales et l'aide au remplacement agricole.

##### ✓ Axe 2 – Accompagner collectivement

Il comprend les actions d'animation confiées à des prestataires sur les trois thématiques suivantes : animation générale, gestion de l'herbe et agriculture biologique.

##### ✓ Axe 3 - Améliorer l'environnement économique de l'exploitation

Il comprend l'animation sur la thématique foncière et l'animation concernant les filières agricoles. L'animation foncière a pour objectif de regrouper le parcellaire agricole grâce à la réalisation d'échanges amiables. En 2020, il est prévu de finaliser les échanges en lien avec

les démarches communales de Botsorhel et Plouégat-Moysan et de lancer une démarche similaire sur la partie est de la commune de Plouigneau.

✓ **Axe 4 – Valoriser la biomasse**

L'accompagnement des porteurs de projets de méthanisation à la ferme par le service GEMAPI a été abandonné en 2019. Le suivi de ces dossiers est désormais assuré par le service Développement durable de Morlaix Communauté.

✓ **Axe 5 - Actions non-agricoles et transversales**

Il comprend les travaux de restauration des zones humides, les actions classiques d'accompagnement du programme que sont le suivi de la qualité de l'eau et la communication, et le temps de coordination du programme.

Les actions en faveur de la reconstitution du maillage bocager sont financées dans le cadre du programme Breizh Bocage qui fait l'objet d'une autre délibération. Le bocage, et notamment les talus de ceinture, contribuent à freiner les écoulements et en conséquence augmente le pouvoir épurateur du milieu.

### **Volet curatif**

En complément, sur le volet curatif (ramassage des algues vertes), une solution adaptée doit être apportée pour le ramassage sur le site du Moulin de la Rive, assuré par Lannion-Trégor Communauté. Du fait de la présence de galets, les algues ramassées ne peuvent être épandues sur des parcelles agricoles ni compostées. Il a été convenu en accord avec Lannion-Trégor Communauté de confier à une association du territoire la constitution d'une équipe pour faire du ramassage manuel à compter de 2020.

*Vu l'avis favorable de la commission Eau du 2 décembre 2019,*

### **Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver le programme 2020 du Plan de lutte contre la prolifération des algues vertes,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.**

*Guy Pennec précise que le bassin versant compte environ 105 exploitations. 70 exploitations sont engagées, mais les autres ne refusent pas et y sont déjà. Le monde agricole a fait un très gros travail de remise en question sur la zone et le phytosanitaire. On arrive à des résultats très surprenants. Il y a encore des choses à faire, mais les résultats ne peuvent arriver d'un claquement de doigt. C'est une boucle vertueuse qui est mise en place. C'est un système que seule Morlaix Communauté détient aujourd'hui et la Lieue de Grève depuis un an et demi : en contrepartie de l'engagement agro-environnemental de l'exploitation, la collectivité restitue par un système de points des travaux ETA (Entreprise de Travaux Agricoles) ou CUMA (Coopérative d'utilisation de matériel agricole) à l'agriculteur, travaux qu'il n'a pas le temps de faire. Ils sont également accompagnés collectivement sur l'animation générale, la gestion de l'herbe et la conversion vers l'agriculture biologique. L'amélioration de l'environnement économique de l'exploitation est une priorité qui passe par l'aménagement et la réorganisation foncière. Là-dessus, la communauté dispose d'une commission foncière ad hoc sur le Douron, composée de deux membres de la chambre d'agriculture et de deux membres de la communauté. 66 hectares ont été échangés, 27 sont en cours d'échange, 253 optimisés. 63 km de talus ont été faits dans le cadre du Plan algues vertes. 55 hectares de zones humides ont été réouverts, ce qui n'est pas rien. 3750 tonnes d'algues ont été collectées cet été à Locquirec. Quant au ramassage à la main prévu pour préserver le cordon de galets sur le site du Moulin de la rive, il fera l'objet d'une formation des personnes, comme pour le désamiantage.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

### **Délibération D19-255**

**Objet : Programme 2020 d'actions pour le Bocage - Animation 2020 - Travaux 2020 - 2021**  
**Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 6 : " Vivre ensemble dans un environnement de qualité "**

**Rapporteur : Guy Pennec**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 35**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 42**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon

**Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Guy Pennec **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Anne-Catherine Lucas **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Georges Auréan, Alain Tigréat à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marlène Tilly, Sarah Noll **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

## I- Le programme d'animation, année 2020

Le deuxième programme Breizh Bocage (2015-2020) soutient l'animation de la stratégie territoriale pour le bocage en participant aux coûts correspondants.

Cette animation peut être répartie en cinq axes de travail :

a) Stratégie

Cette année de clôture fera l'objet d'une évaluation du présent programme d'animation et sera destinée à la construction de la future stratégie bocagère de Morlaix Communauté ;

b) accompagnement des travaux

Les travaux prévus sont présentés ci-après ;

c) protection et gestion du bocage existant

Ce poste d'actions comprend :

- l'animation des MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques) Bocage,
- les inventaires terrain incluant la mise à jour régionale de la base de données Bocage,
- la réalisation de PGDH (plan de gestion durable des haies) suite à la création du label « Haie »,
- « faire vivre » les documents d'urbanisme. Ce dernier point concernera l'animation et la coordination pour le déploiement d'un outil cartographique d'aide à la décision lors d'un dépôt de dossier pour un arrachage de haie ;

d) communication, appropriation

Tout au long de l'année, des actions de communication pourront être menées autour du bocage (article de presse, journée thématique...) ;

e) accompagnement Bonne Conduite Agro-Environnementale n°7

Depuis 2015, les exploitants agricoles bénéficiant des aides PAC et souhaitant déplacer des haies ont l'obligation de compenser les arasements par la création de nouveaux linéaires au moins équivalents à ceux arasés.

Morlaix Communauté accompagne depuis 2019, les exploitants dans le dimensionnement de leurs projets, afin d'identifier les emplacements des linéaires à créer et d'en définir la nature et la composition, et pour garantir la pertinence des projets de compensation.

Le plan de financement prévisionnel de l'animation lié au bocage pour l'année 2020, s'élève à **55 929,20 €** décomposé comme suit :

- ✓ 26 634, 44 € financés par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, le Département du Finistère, la Région Bretagne et le FEADER (financement d'1 ETP à hauteur de 70 %) ;
- ✓ 29 294,76 € financés par Morlaix Communauté.

## II- Le programme de travaux 2020-2021

a) Les travaux Breizh Bocage

Dans le cadre du PLAV (plan de lutte contre les algues vertes) du bassin versant du Douron, les exploitants engagés en contrat avec Morlaix Communauté bénéficient de suivis post-diagnostics qui pourront déboucher sur des projets de travaux bocagers. Les subventions attendues de la part des financeurs Breizh Bocage (Département du Finistère, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Région Bretagne et FEADER) s'élèveront à 80 % du montant TTC des travaux).

Sur le reste du territoire communautaire, les agriculteurs peuvent également s'engager individuellement. Les diagnostics menés par les techniciens agricoles de Morlaix Communauté sur leurs exploitations aboutissent également à des projets de créations bocagères. Ici, les subventions attendues de la part des financeurs Breizh Bocage s'élèveront à 80 % du montant hors taxes des travaux.

Les volumes prévisionnels de travaux bocagers ne sont pas encore connus et seront affinés au cours des prochains mois. Ils sont aujourd'hui estimés à 7km de créations de talus et 8km de plantations de haies bocagères. Les linéaires seront affinés au cours des prochains mois pour un linéaire définitif à l'été 2020. Ces travaux pourront débuter durant l'été 2020 (talus) et s'achever au printemps 2021 (plantations).

b) Compensation BCAE (bonne conduite agro-environnementale) n°7

Morlaix Communauté est agréé par L'AFAC-Agroforesteries (association française arbres champêtres) pour accompagner les exploitants dans leurs aménagements bocagers (déplacement de haies pour de meilleurs emplacements environnementaux). Ces aménagements sont soumis à la règle PAC de la BCAE7 qui les oblige à créer des haies en compensation des linéaires arasés. Morlaix Communauté prend en charge les coûts d'implantation des haies à condition que les exploitants acceptent les préconisations d'implantation des linéaires et leur composition.

c) Le Programme départemental Bocage

Morlaix Communauté peut accompagner les particuliers qui ont des projets de créations bocagères au travers du programme départemental.

Le programme des travaux 2020-2021 prévoit des créations de talus, plantations et entretien de haies pour un montant prévisionnel de **88 820 € TTC** décomposé comme suit :

- ✓ 24 500 € TTC au titre du PLAV financés à hauteur de 80 % par les cofinanceurs,
- ✓ 41 100 € HT pour le reste du territoire, financés à hauteur de 80 % par les cofinanceurs,
- ✓ 15 000 € TTC pour les mesures de compensations pris en charge à 100 % par Morlaix Communauté.

*Vu l'avis favorable de la commission Eau du 2 décembre 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver le plan de financement pour l'animation et le programme des travaux liés au bocage en 2020,**
- **d'autoriser le Président à solliciter les financeurs publics qui soutiennent le programme Breizh Bocage 2 à hauteur de 80 %. (Région Bretagne, Département du Finistère, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, fonds européens FEADER),**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité

---

**Délibération D19-256**

**Objet : Participation SEA 2019 au budget hors-GEMAPI**

**Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 6 : " Vivre ensemble dans un environnement de qualité "**

**Rapporteur : Guy Pennec**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 35**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 42**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé Taulé : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Guy Pennec **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Anne-Catherine Lucas **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Georges Aurégan, Alain Tigréat à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marlène Tilly, Sarah Noll **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Par délibération du 2 juillet 2018, le Conseil de Communauté a approuvé la modification des tarifs de l'eau potable (part variable) pour le financement des actions hors GEMAPI.

Ainsi une partie du tarif collecté sur la facture d'eau sur les volumes est affectée au financement de ces actions qui ne pouvaient faire l'objet d'un financement par la taxe GEMAPI.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, ces recettes doivent être reversées au budget principal de la collectivité par les budgets Eau régie et DSP.

Par ailleurs, la moitié des recettes due au titre de l'exercice 2018 doit encore être reversée, le Syndicat mixte du Trégor ayant été dissout au 31 décembre 2018.

Il est proposé de fixer comme suit les modalités de reversement au budget principal :

Exercice	Montant des recettes hors Gemapi	Modalités de reversement
2018	224 404 € (solde 2018)	100 % sur 2019
2019	445 000 € (prévisionnel)	60 % sur 2019 40 % sur 2020 (sur la base des volumes réels constatés aux RPQS 2019)
2020	445 000 € (prévisionnel)	60 % sur 2020 40 % sur 2021 (sur la base des volumes réels constatés aux RPQS 2020)

*Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation du 2 décembre 2019,*

*Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 2 décembre 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver les modalités de reversement au budget principal des recettes hors-GEMAPI perçues par les budgets Eau régie et DSP.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

#### **Délibération D19-257**

**Objet : Fonds de concours Appui au développement territorial**

**Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 1 " Morlaix Communauté : un territoire attractif" et Priorité 6 : " Vivre ensemble dans un environnement de qualité "**

**Rapporteur : François Giroto**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 35**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 42**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé Taulé : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Guy Penneç **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Anne-Catherine Lucas **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Georges Aurégan, Alain Tigréat à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult

Étaient absents excusés : **Botzorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marlène Tilly, Sarah Noll **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Le fonds de concours d'appui au développement territorial a été instauré par une délibération D12-114 du 9 juillet 2012. Il a par la suite fait l'objet d'actualisations par délibérations D15-213 du 21 décembre 2015 et D17-106 du 29 mai 2017. Il répond à une volonté d'aménagement du territoire et a vocation à financer les opérations d'habitat et les opérations lourdes de rénovation.

Ainsi, l'examen des demandes est réalisé par la commission en charge de la compétence Habitat puis les projets de délibérations sont soumis à l'avis de la commission Finances, Administration générale.

Les décisions d'attribution font l'objet d'une délibération du Conseil de Communauté.

Les dépenses sont plafonnées à 1 million d'euros HT par commune.

Le taux de subvention est fixé à 10 % des dépenses HT, la subvention que peut percevoir chaque commune s'élevant au maximum à 100 000 € .

Les opérations éligibles sont les suivantes :

- ✓ équipements apportant des services avec un impact intercommunal,
- ✓ opérations lourdes de rénovation urbaine (reprise de friches industrielles ou commerciales, création de places en cœur de bourg ou de ville),
- ✓ opérations d'habitat (lotissements pavillonnaires, habitat collectif).

Les dépenses subventionnables sont les suivantes :

- ✓ dépenses d'aménagement de terrains : études acquisitions de terrain, travaux de viabilisation et déconstructions éventuelles (aider à préparer les terrains pour recevoir du bâti),
- ✓ dépenses de rénovation urbaine.

Une mesure supplémentaire s'applique pour les opérations d'habitat : une somme de 12 € par m<sup>2</sup> de surface vendue versée aux communes les moins attractives du fait de leur positionnement géographique, à savoir Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, Plouneour-Menez, Le Cloître Saint-Thégonnec, Lannéanou, Botsorhel et Guerlesquin.

Le service Habitat-Logement a réuni l'ensemble des pièces et a instruit les dossiers ci-après.

Description	Dépense prévisionnelle HT de la commune	Solde enveloppe disponible sur 100 000 €	Fonds de concours sollicité	Dates de commission Aménagement
Requalification du quartier de la gare à Saint-Martin-des-Champs	406 600 €	37 300 €	37 300€	18/11/19

*Vu la délibération D12-114 du 9 juillet 2012, relative à la mise en place d'un dispositif d'appui au développement territorial,*

*Vu les délibérations D15-213 du 21 décembre 2015 et D17-106 du 29 mai 2017 relatives à la modification du dispositif des fonds de concours aux communes,*

*Vu l'avis favorable de la commission aménagement du 18 novembre 2019,*

*Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 4 décembre 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver l'attribution du fonds de concours d'appui au développement territorial pour le projet présenté,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer tous les documents concernant ce dossier.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D19-258**

**Objet : Mise à jour du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage de Ploujean  
Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 6 : " Vivre ensemble dans un environnement de qualité "**

**Rapporteur : François Giroto**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 35**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 42**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Auréan, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plouneour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Guy Penneç **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Anne-Catherine Lucas **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Georges Auréan, Alain Tigréat à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marlène Tilly, Sarah Noll **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Le règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage de Ploujean a été approuvé en Conseil de Communauté du 25 septembre 2017. Il constitue un outil important de dialogue avec les familles de voyageurs accueillies.

Il est proposé de le mettre à jour concernant les points suivants :

1. Accueil et installation sur le terrain : Une nouvelle organisation du travail des gestionnaires est mise en place. Les gestionnaires de l'aire - agents d'accueil sont présents sur le terrain, du lundi matin au vendredi matin et assurent une permanence téléphonique le samedi matin.

2. Sécurité et vie sociale : Il est précisé qu'il est interdit d'introduire des armes à feu sur l'aire.
3. Vidéoprotection : Il est ajouté un chapitre concernant le dispositif mis en place sur l'aire :  
« L'aire est équipée d'un système de vidéoprotection destiné à la sécurité des personnes, la prévention des atteintes aux biens et la protection des bâtiments publics.  
Le système de vidéoprotection couvre l'ensemble des parties « communes » de l'aire à savoir :
  - en extérieur :
    - tous les abords et les entrées du local d'accueil et du bureau du centre social, l'aire de ferrailage et l'aire des containers à ordures ménagères.
    - les emplacements de l'aire d'accueil quand celle-ci est libre de toute occupation (période de travaux, fermeture annuelle...) ;
  - en intérieur : devant le comptoir où est accueilli le public.

En aucun cas, il ne couvre les emplacements des résidents lorsque ceux ci sont occupés, la voie publique, les parties de bureaux occupés par les gestionnaires de l'aire.

Pour toute information relative au droit d'accès à l'image s'adresser à Monsieur le Président de Morlaix Communauté Tél : 02 .98.15.31.31 »

Vu la délibération D17-2016 du 25 septembre 2017,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 21 octobre 2019,

Vu l'avis favorable du CHSCT du 12 décembre 2019,

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver la modification du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage de Ploujean.**

*François Giroto précise qu'auparavant, les agents se rendaient sur le terrain le samedi matin, ce qui est remplacé par une permanence téléphonique. Quant à la vidéo, elle vise à prévenir les dégradations. C'est une demande des gens qui sont sur l'aire, souvent accusés de dégradations.*

*Françoise Raoult ajoute qu'il a été demandé que des pictogrammes soient inscrits dans ce règlement intérieur, pour faciliter la compréhension des messages.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D19-259**

**Objet : Plan de financement 2020 sur l'animation des sites Natura 2000 Baie de Morlaix et rivière Le Douron**

**Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 6 : " Vivre ensemble dans un environnement de qualité "**

**Rapporteur : Yvon Le Cousse**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 35**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 42**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Guy Penneec **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Anne-Catherine Lucas **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Georges Aurégan, Alain Tigréat à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marlène Tilly, Sarah Noll **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Morlaix Communauté, en partenariat avec Haut-Léon Communauté et l'Agence Française pour la Biodiversité, a été désignée pour mettre en œuvre les actions proposées par le document d'objectifs du site Natura 2000 Baie de Morlaix. Le document d'objectifs rédigé en concertation avec tous les acteurs du site a été approuvé par les Préfets maritimes de l'Atlantique et du Finistère le 29 juillet 2016.

Morlaix Communauté est également structure animatrice du site Natura 2000 Rivière le Douron depuis octobre 2010. Le document d'objectifs rédigé en concertation avec tous les acteurs du site a été approuvé par le Préfet du Finistère le 23 septembre 2013.

L'animation du site Natura 2000 consiste à accompagner les collectivités, usagers, associations et représentants socio-économiques, sur la réalisation de projets en faveur de la biodiversité. Les contrats Natura 2000 permettent de financer des actions en faveur des espèces et milieux naturels protégés, via des fonds européens et de l'État.

Pour l'exercice 2020, les missions suivantes sont proposées :

- ✓ **concertation et gouvernance sur le site** : mise en place de groupes de travail, de comités de pilotage, de réunions d'échanges avec les services de l'État, collectivités, associations et représentants socio-professionnels (clubs de plongée notamment). Mise en place d'une formation pour les organisateurs de manifestations nautiques et représentants du tourisme, mise en place d'un groupe de réflexion élargi en vue d'une labellisation Ramsar sur le territoire, mise en œuvre du projet Neptune et valorisation d'une épave formant un récif artificiel... ;
- ✓ **gestion des habitats et des espèces** : mise en place de chantiers de restauration et d'entretien de milieux, animation des outils Natura 2000 et notamment des contrats Natura 2000, participation et appui technique à la réalisation cartographique du maërl en baie, accompagnement de projets étudiants au lycée de Suscinio... ;
- ✓ **information, communication et sensibilisation** : interventions auprès du grand public et des établissements scolaires, animation d'un site internet, appui au projet d'aire marine éducative... ;
- ✓ **gestion administrative et financière** : recherche de financements, montages administratifs de demandes de subventions État-Europe, réalisation des demandes de paiement, veille sur appels à projets ;
- ✓ **assistance, expertise et conseils techniques** : appuis techniques aux porteurs de projets pour la réalisation des évaluations des incidences Natura 2000, accompagnement technique des communes et des services ADS ;
- ✓ **connaissances, suivis et terrains** : suivis naturalistes, estimation des travaux, bilans sur l'état de conservation ;
- ✓ **veille à la cohérence des politiques publiques et réseaux** : accompagnement, suivi et participation aux différents programmes sur le territoire (PLUi-H, FEAMP, TVB, SAGE...). Participation et appui technique au forum national des gestionnaires d'Aires marines protégées et terrestres, réseau Natura 2000 breton, tables-rondes de l'Agence Française de la Biodiversité, Campus Mondial de la Mer, Agence Bretonne pour de la Biodiversité...

Le montant prévisionnel du projet en 2020 est de **47 378 €** et se répartit ainsi :

Synthèse montant prévisionnel du projet / Postes de dépenses	Montant (TTC)
Frais de personnel	39 840 €
Frais professionnels	1 562 €
Frais de structure, frais de formation, achats prévisionnels (remboursé sur barème = 15 % des frais de personnel)	5 976 €
<b>Total projet</b>	<b>47 378 €</b>

Les dotations financières sollicitées s'élèvent à **47 378 €**.

Plan de financement / financeurs sollicités	Montant en €
État / MEEDDAT	22 268 €
UE	25 110 €
<b>Total</b>	<b>47 378 €</b>

*Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 18 novembre 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté:**

- d'approuver le budget prévisionnel de l'opération et son plan de financement,
- d'autoriser le Président ou son représentant :
  - ✓ à solliciter les subventions inscrites au plan de financement.
  - ✓ à signer tous les documents concernant ce dossier.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

**Délibération D19-260**

**Objet : Fixation des tarifs et des redevances pour l'année 2020**

**Rapporteur : Jean-Michel Parcheminal**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 35**



**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 42**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Guy Pennec **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Anne-Catherine Lucas **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Georges Aurégan, Alain Tigréat à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marlène Tilly, Sarah Noll **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-10, le Conseil de Communauté fixe les tarifs et les redevances relatifs à l'activité communautaire. Ainsi, le Conseil de Communauté est amené annuellement à approuver les grilles tarifaires correspondantes.

Par délibération du 2 juillet 2018, dans un souci de simplification et de lisibilité, l'ensemble des tarifs et des redevances a été regroupé au sein d'un document unique intitulé « catalogue des tarifs ». Celui-ci, soumis au Conseil de Communauté avant le 31 décembre de chaque année, est structuré par activité sur la base suivante :

- ✓ Services et équipements divers : Halle Jézéquel, fourrière animale, cafétéria, Cyberbase, SIG, prestations des services communautaires...,
- ✓ Collecte et traitement des déchets,
- ✓ Eau et Assainissement,
- ✓ Transports et PEM,
- ✓ Port de Morlaix,
- ✓ Port du Diben.

Une note explicative concernant les modifications de tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le catalogue des tarifs et des redevances 2020 ont été joints en annexe.

*Vu la délibération D18-097 du 2 juillet 2018, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé les dispositions pour la fixation des tarifs et des redevances,*

*Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 4 décembre 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver les tarifs et redevances inscrits au catalogue des tarifs pour l'année 2020.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D19-261**

**Objet : Avenant n° 3 au contrat d'affermage pour la gestion et l'exploitation de l'auberge de jeunesse du Pays de Morlaix**

**Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 10 : " Patrimoine, mer et nature : un territoire pour tous les goûts "**

**Rapporteur: Claude Poder**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 35**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 42**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier,

Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Guy Pennec **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Anne-Catherine Lucas **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Georges Aurégan, Alain Tigréat à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marlène Tilly, Sarah Noll **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

### **Présentation**

La gestion et l'exploitation du Centre International de Séjour / Auberge de jeunesse du Pays de Morlaix, situé à Saint-Martin-des-Champs, commune membre de Morlaix Communauté, est actuellement déléguée à l'Association départementale des auberges de jeunesse du Finistère, au terme d'un contrat d'affermage d'une durée de douze (12) ans, entré en vigueur le 24 juin 2008 et arrivant à échéance le 23 juin 2020.

Considérant que l'échéance du contrat correspond au début de la saison touristique et que le délégant souhaite une échéance conforme aux exigences touristiques de l'équipement, à savoir plus en amont de celle-ci, il y a lieu, conformément aux articles L. 3135-1 6° et R. 3135-8 du Code de la commande publique, de prolonger le contrat d'une durée de neuf (9) mois et huit (8) jours pour porter son échéance au 31 mars 2021.

La Commission de délégation de service public a, conformément à l'article L.1411-6 du Code général des collectivités territoriales, rendu un avis favorable sur le projet d'avenant n°3,

*Vu les articles L.1410-1 et suivants et R.1410-1 et suivants, les articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu les articles L. 3135-6° et R. 3135-8 du Code de la commande publique ;*

*Vu le contrat d'affermage pour la gestion et l'exploitation de Centre International de Séjour / Auberge de jeunesse du Pays de Morlaix et ses avenants n°1 et n°2 ;*

*Vu l'avis favorable de la Commission de délégation de service public sur le projet d'avenant n°3 du 4 décembre 2019 ;*

*Vu l'avis favorable de la commission Finances Administration générale du 4 décembre 2019 ;*

*Vu le projet d'avenant n°3 au contrat d'affermage pour la gestion et l'exploitation du Centre International de Séjour / Auberge de jeunesse du Pays de Morlaix, en annexe à la présente délibération ;*

*Vu l'exposé des motifs ;*

*Considérant qu'il convient, en conformité avec l'article R. 3135-8 du Code de la commande publique, de prolonger le contrat d'une durée de neuf (9) mois et huit (8) jours pour porter son échéance au 31 mars 2021, retranscrit dans le projet d'avenant n°3,*

### **Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver l'avenant n°3 au contrat d'affermage pour la gestion et l'exploitation du Centre International de Séjour / Auberge de jeunesse du Pays de Morlaix ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer ledit avenant avec l'Association départementale des auberges de jeunesse du Finistère, ainsi que tous les pièces concernant ce dossier.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

### **Délibération D19-262**

**Objet : PETR Pays de Morlaix – Modification des statuts**

**Rapporteur : Thierry Piriou**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 35**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 42**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier,

Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Guy Pennec **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Anne-Catherine Lucas **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Georges Auréan, Alain Tigréat à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marlène Tilly, Sarah Noll **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Par délibération n° CS-2019-04-N43, le comité syndical du PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural) Pays de Morlaix a approuvé la modification de ses statuts.

Conformément à l'article L 5211-20 du Code général des collectivités territoriales, les EPCI membres du PETR, dont Morlaix Communauté, sont sollicités pour approuver cette modification. Celle-ci porte sur les éléments suivants :

### **1. Structure porteuse du SAGE**

Le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) Léon Trégor, outil de planification visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, est actuellement animé par le Syndicat mixte du Haut-Léon.

Celui-ci ne pouvant plus assurer cette mission à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le comité syndical du PETR Pays de Morlaix a donné un avis favorable par délibération du 28 juin 2019, au fait que le PETR devienne la structure porteuse du SAGE.

Par délibération D18-213 du 17 décembre 2018, Morlaix Communauté a choisi d'assurer en direct la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), ainsi que les actions hors-GEMAPI. Cette compétence inclut les missions d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques (item 12 de l'article L211-7 du Code de l'environnement) traduite dans les différents documents de planification portés par Morlaix Communauté (Contrat territorial, Plan de lutte contre les algues vertes...).

Aussi, il est proposé de déléguer partiellement l'exercice de l'item 12 de l'article L211.7 du Code de l'environnement au PETR s'agissant du portage et de l'animation du SAGE Léon Trégor.

### **2. Dispositions diverses**

À l'occasion de cette modification des statuts du PETR Pays de Morlaix, certains points ont été précisés :

- ✓ inscription des chiffres de la population en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- ✓ précisions et nomination des actions portées par le PETR Pays de Morlaix (Pays d'art et d'histoire, Conseil de développement, contrat local de santé, innovation économique et numérique, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences).

*Vu l'article L 5211-20 du Code général des collectivités territoriales,*

*Vu la délibération n° CS-2019-03-N27 du comité syndical du PETR Pays de Morlaix du 28 juin 2019, portant un avis favorable au transfert de la compétence SAGE du syndicat mixte du Haut-Léon au PETR du Pays de Morlaix à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020,*

*Vu l'arrêté préfectoral du 26 août 2019 portant approbation du SAGE Léon Trégor,*

*Vu la délibération n° CS-2019-04-N43 portant modification des statuts du PETR Pays de Morlaix,*

*Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 4 décembre 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver la délégation partielle de l'exercice de l'item 12 de l'article L211.7 du Code de l'environnement au PETR Pays de Morlaix pour ce qui concerne le portage et l'animation du SAGE Léon Trégor,**
- **d'approuver les statuts modifiés du PETR Pays de Morlaix tels que présentés et annexés à la présente délibération.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

### **Délibération D19-263**

**Objet : Mise en place du Complément Annuel Indemnitaire au titre de l'année 2019**

**Rapporteur : Guy Pouliquen**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 35**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 42**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Henvic** : Christophe Micheau **Landmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** :

Véronique Pereira **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Guy Pennec **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Anne-Catherine Lucas **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Georges Aurégan, Alain Tigréat à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marlène Tilly, Sarah Noll **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

### Contexte

> Le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) est composé de deux parties :

- ✓ l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et de l'expertise) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et, d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle,
- ✓ le CIA (complément indemnitaire annuel) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

> La délibération du 5 février 2018 a fixé :

- ✓ concernant l'IFSE : les niveaux fonctionnels, les montants, les bénéficiaires, la détermination des groupes de fonctions et les montants maxima,
- ✓ concernant le CIA : la mise en place d'un groupe de travail pour proposer des règles d'attribution.

> Dans le cadre d'un mouvement de grève en décembre 2018, la collectivité s'est engagée :

- ✓ à lancer une réflexion globale sur les conditions de travail et la rémunération en 2019 (Chantier RH),
- ✓ à mettre en œuvre le CIA en 2019, dans le cadre de cette réflexion globale,
- ✓ à l'appliquer à l'occasion de la campagne annuelle d'évaluation de 2019.

> Le Centre de Gestion a été mandaté pour mener ce chantier RH et a commencé ses travaux en mars 2019. La restitution du diagnostic s'est tenue lors de deux comités de pilotage les 25 septembre et 16 octobre 2019, et a été présentée au Comité Technique le 7 novembre 2019.

Du fait de ce calendrier, le groupe de travail chargé de faire des propositions, notamment sur les critères d'attribution du CIA, n'a pas pu commencer ses travaux.

Aussi, compte-tenu :

- ✓ de l'engagement de la collectivité à mettre en œuvre le CIA en 2019,
- ✓ du calendrier qui n'a pas permis au groupe de travail de faire des propositions, au comité de pilotage de les valider et au Comité Technique d'émettre un avis avant le présent Conseil de Communauté,
- ✓ de l'enveloppe de 30 000 euros prévue au budget 2019 pour la mise en place du CIA, correspondant à environ 150 euros par agent,

Il est proposé que pour l'année 2019, à titre exceptionnel :

- ✓ une même somme forfaitaire soit versée à tous les agents titulaires et stagiaires, agents non titulaires sur emplois permanents, à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,
- ✓ ne bénéficieront pas du versement du CIA, les agents ayant eu une sanction dans le courant de l'année 2019 ou pour lesquels une procédure de sanction serait en cours au moment du versement du CIA
- ✓ le montant du CIA sera de 150 euros pour un agent à temps complet.  
Ce montant sera proratisé :
  - en fonction du temps de travail
  - en fonction de leur date d'arrivée à Morlaix Communauté pour les agents ayant intégré la collectivité dans le courant de l'année 2019
  - en fonction de leur date de départ pour les agents ayant quitté la collectivité dans le courant de l'année 2019,
- ✓ le versement du CIA sera appliqué sur la paie du mois de janvier 2020.

Pour les années à venir, il sera demandé au groupe de travail constitué dans le cadre du Chantier RH de proposer des critères d'attribution du CIA, pour :

- ✓ une validation du comité de pilotage du Chantier RH,
- ✓ un avis du Comité Technique,
- ✓ une délibération en 2020.

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,*

*Vu l'avis du Comité Technique du 4 décembre 2019,*

*Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 4 décembre 2019,*

*Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au budget,*

**Le Conseil de Communauté est invité à approuver le versement du Complément Indemnitaires Annuel au titre de l'année 2019, selon les conditions ci-dessus.**

*Agnès Le Brun évoque une règle non aliénable que l'on appelle « non bis in idem » énonçant qu'on ne peut être puni deux fois pour la même chose. Supprimer le CIA constitue une deuxième sanction pour la même raison, lui semble-t-il.*

*Le sujet du CIA est traité partout de la même manière, répond Thierry Piriou, qui pense que la question a déjà dû être traitée. Mais cela sera vérifié.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

### **Délibération D19-264**

**Objet : Mise en place du télétravail à titre expérimental en 2020**

**Rapporteur : Guy Pouliquen**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 35**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 42**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Auréan, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Guy Pennec **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Anne-Catherine Lucas **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Georges Auréan, Alain Tigréat à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marlène Tilly, Sarah Noll **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

### **Contexte**

Fin 2018, Morlaix Communauté a décidé d'engager une réflexion sur l'éventuelle mise en place du télétravail au sein de la collectivité.

Des réunions d'information et de concertation se sont tenues avec les agents, les élus du personnel des instances paritaires, les membres du comité de direction, les encadrants afin d'étudier la faisabilité et les conditions de la mise en place du télétravail au sein de Morlaix Communauté et d'élaborer une charte du télétravail (voir en pièce jointe).

Par ailleurs, des groupes de travail se sont tenus afin d'étudier l'ensemble des fiches de postes et ont identifié 126 postes éligibles au télétravail, au sein de la collectivité.

Il est proposé de mettre en place le télétravail à Morlaix Communauté, selon les conditions suivantes :

### **Quotité & expérimentation**

- ✓ La collectivité se fixe pour objectif d'appliquer à terme une quotité maximale de 2 jours de télétravail par semaine
- ✓ Cette quotité sera limitée à 1 jour pendant la phase d'expérimentation : soit 1 jour par semaine, soit 1 jour tous les 15 jours, soit 1 jour par mois
- ✓ Deux phases d'expérimentation de 6 mois chacune sont prévues :
  - phase 1 : 6 mois à compter de début 2020, ouverte à un nombre limité d'agents
  - phase 2 : après le bilan de la phase 1, nouvelle phase de 6 mois, ouverte à tous les demandeurs potentiels remplissant les conditions requises.

### **Temps de travail et public concerné par le télétravail**

- ✓ le temps de travail est le même que lorsque l'agent est présent à son lieu de travail habituel,
- ✓ les jours sont fixes et les plages horaires sont définies par le N+1 en lien avec l'agent,
- ✓ le télétravail est ouvert aux agents de droit privé et de droit public occupant un poste « télétravaillable »,
- ✓ les agents à temps partiel peuvent télétravailler au prorata de leur temps de travail,
- ✓ les critères d'appréciation des demandes de télétravail sont définis dans la charte qui a été jointe en annexe.

### **Lieux**

- ✓ l'agent aura la possibilité de télétravailler dans un tiers lieu ou à son domicile sous réserve d'avoir un espace dédié,
- ✓ le CHSCT (ou un ergonome) peut vérifier la conformité du lieu, sous réserve de l'accord de l'agent en cas de TT au domicile.

### **Matériels et prise en charge des coûts**

- ✓ il est mis à la disposition de l'agent un PC portable pour les jours de télétravail avec un accès au commun et aux logiciels métiers,
- ✓ il n'y a pas de mise à disposition par la collectivité d'un téléphone (portable ou fixe) dans le cadre du télétravail,
- ✓ les frais liés à l'occupation d'un tiers lieu (espace de coworking) sont pris en charge par la collectivité,
- ✓ les éventuels surcoûts d'assurance liés à l'exercice du télétravail au domicile ne sont pas pris en charge par la collectivité.

### **Droits et obligations**

- ✓ l'agent en TT a les mêmes droits et obligations que sur son site de travail habituel
- ✓ il est possible de mettre fin, avant le terme échu, à l'exercice du télétravail, à l'initiative de l'agent ou de la collectivité, selon un délai de préavis de deux mois.

### **Récapitulatif du calendrier**

- ✓ décembre 2019 : passage en Conseil de Communauté le 16,
- ✓ janvier-février 2020 : candidatures pour la phase 1, examen des demandes,
- ✓ mars-août : première phase d'expérimentation,
- ✓ septembre-octobre : bilan de la phase 1 et présentation aux CHSCT et CT,
- ✓ janvier 2021 : démarrage de la phase 2 d'expérimentation.

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,*

*Vu l'avis du Comité Technique du 4 décembre 2019,*

*Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 4 décembre 2019,*

**Le Conseil de Communauté est invité à approuver la mise en place du télétravail au sein de Morlaix Communauté, à titre expérimental, à compter de l'année 2020, selon les conditions ci-dessus et précisées dans la charte télétravail.**

*Ismaël Dupont demande si c'est sur la base du volontariat.*

*Oui, répond Thierry Piriou, et sur la base de conditions qui le permettent.*

**Décision du Conseil** : adopté à l'unanimité.